

Rapport sur la résilience climatique

2025

energir

penser
l'énergie
autrement



Dans le présent rapport sur la résilience climatique, on entend par :

AIE : Agence internationale de l'énergie, organisation internationale fondée en 1974 rattachée à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais indépendante de cette dernière et regroupant 31 états membres. Une de ses missions est la sensibilisation à l'environnement.

CAT : Climate Action Tracker. Organisation indépendante qui suit et évalue les actions climatiques des pays pour mesurer leur compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris. Son objectif est de fournir des analyses transparentes et comparatives sur les engagements climatiques des gouvernements et leurs impacts potentiels sur le réchauffement climatique mondial. Le CAT publie plusieurs scénarios qui permettent d'estimer l'évolution des températures en fonction des engagements et des actions climatiques des pays.

Carboneutralité : bilan des émissions de GES nettes égal à zéro c'est-à-dire que les émissions anthropiques de CO₂ sont équilibrées par la séquestration anthropique de CO₂. Une démarche de Carboneutralité suppose de réduire ses émissions de GES au maximum dans un premier temps, puis, d'autre part, d'augmenter les puits permettant la séquestration (notamment grâce à la bioénergie avec captage de carbone, le captage direct dans l'air et le stockage de carbone ou le reboisement). La notion de Carboneutralité est de plus en plus reconnue comme portant sur l'ensemble des émissions (Portées 1, 2 et 3) dans le cas d'une organisation ou sur l'ensemble du cycle de vie, dans le cas d'un produit ou service.

°C : degré Celsius.

CCNID : Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité.

CER : certificat d'énergie renouvelable attestant qu'un mégawattheure d'électricité a été généré par une source d'énergie renouvelable admissible. Les CER peuvent être vendus et négociés indépendamment de la source d'énergie qui les sous-tend et leur propriétaire peut faire valoir qu'il a acheté de l'énergie renouvelable.

CDN : contributions déterminées au niveau national, c'est-à-dire les plans d'action climatique nationaux que les pays doivent soumettre dans le cadre de l'Accord de Paris. Les CDN doivent être mises à jour et bonifiées tous les cinq ans.

CO₂ : dioxyde de carbone.

Coalition Under2 : coalition de gouvernements infranationaux engagés dans l'action climatique visant à limiter le réchauffement global sous les 2°C.

Conseil de GMP : conseil d'administration de GMP.

Conseil de VGS : conseil d'administration de VGS.

Conseil d'Énergir : conseil d'administration d'Énergir inc., en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c.

Coût sociétal : concept faisant référence à la notion de « coût total en ressources » du point de vue de la société, c'est-à-dire tous les coûts et revenus annuels requis pour mettre en œuvre une mesure, assumés par les réseaux énergétiques, ceux des distributeurs, des consommateurs d'énergie et du secteur public. Comme le coût sociétal intègre l'ensemble des coûts et pas seulement l'impact sur les tarifs des clients, bien que la solution optimale soit celle qui a le plus faible coût sociétal, elle n'est pas nécessairement celle qui a le coût le plus faible coût pour la clientèle.

CUSC : captage, utilisation et stockage du carbone.

Décarbonation ou décarboner : réduction des émissions de CO₂ et autres GES. Le terme Décarbonation est privilégié pour décrire les engagements et initiatives d'Énergir.

Direction d'Énergir : direction d'Énergir inc. en sa qualité de commandité d'Énergir, s.e.c.

ECCU : Énergir, chaleur et climatisation urbaines, s.e.c.

EDI : Énergir Développement inc. EDI et Énergir sont des Sociétés affiliées sous contrôle commun de Noverco.

Énergir : Énergir, s.e.c.

Éq. CO₂ : équivalent en dioxyde de carbone.

ESG : se rapportant à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

GES : gaz à effet de serre.

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, chargé de fournir des évaluations scientifiques périodiques concernant les changements climatiques, leurs incidences et les risques futurs.

GIFCC : Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, aussi connu sous le sigle anglais TCFD.

GMP : Green Mountain Power Corporation, une filiale indirecte d'Énergir.

GWh : gigawattheure.

GSR : gaz de source renouvelable.

Hydrogène faible carbone : hydrogène dont le processus de production entraîne de faibles émissions de CO₂, ou dans le cas d'émissions plus importantes, s'accompagne d'un captage qui les compense en grande partie.

IRENA : International Renewable Energy Agency (connu en français sous le nom d'Agence internationale pour les énergies renouvelables). Organisation intergouvernementale fondée en 2009 ayant pour mission la promotion des énergies renouvelables à l'échelle mondiale.

ISSB : International Sustainability Standards Board.

La Caisse : Caisse de dépôt et placement du Québec.

Mm³ : million de mètres cubes.

NATEM : North American TIMES Energy Model (Modèle énergétique nord-américain TIMES), modèle d'optimisation des systèmes énergétiques conçu comme un outil d'aide à la décision.

NCID 2 : Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques publiée par le CCNID en décembre 2024.

PED : Programme d'encouragement à la décarbonation d'Énergir.

PEV 2030 : Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec.

PGÉE : Plan global en efficacité énergétique d'Énergir.

PGIRE : Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (Québec).

Portée 1 : émissions directes de GES provenant des installations fixes ou mobiles d'Énergir, de GMP ou de VGS, selon le cas.

Portée 2 : émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importées pour les activités d'Énergir, de GMP ou de VGS, selon le cas.

Portée 3 : émissions indirectes de GES autres que les émissions de Portée 2 produites par les activités d'Énergir, de GMP ou de VGS, selon le cas. Elles sont liées à leur chaîne de valeur complète ou à une partie de celle-ci.

Prix du carbone : outil économique destiné à internaliser, dans les prix du marché d'un produit, les coûts des dommages causés par les émissions de GES, et ce, afin d'orienter les personnes et la société vers des solutions à faible contenu en carbone. La forme la plus simple sous laquelle peut se concrétiser le Prix du carbone est une taxe carbone. Le SPEDE est une forme de Prix du carbone.

PSPGNR : Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable du Québec.

RDOCECA : *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* du Québec.

Rapport : présent Rapport sur la résilience climatique d'Énergir.

Régie de l'énergie : Régie de l'énergie du Québec.

Résilience : dans le contexte d'un système énergétique, ce terme signifie la capacité d'un système dans lequel l'énergie contribue, dans la mesure du possible, au développement social, économique et environnemental d'un pays. Un tel système cherche à limiter les impacts de chocs imprévus et de retrouver un niveau de fonctionnement acceptable dans un délai raisonnable. Sa planification et son fonctionnement peuvent également intégrer, de manière progressive ou variable, selon les données disponibles, les capacités et les contextes, les effets potentiels des changements climatiques sur les ressources énergétiques (par exemple les variations de disponibilité des ressources énergétiques, l'augmentation de la fréquence d'événements extrêmes ou les besoins d'adaptation des infrastructures) afin de soutenir une transition énergétique compatible avec les objectifs climatiques tout en conservant une certaine flexibilité opérationnelle.

RES : Renewable Energy Standard. Norme obligatoire en matière d'énergies renouvelables pour les services publics du Vermont établie par la *Vermont Renewable Energy Law* (*Loi sur les énergies renouvelables* du Vermont).

Scénario Actions différées : scénario 2 °C ou moins d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle avec des actions différées, publié par la Banque du Canada. Ce scénario est plus amplement décrit à l'annexe 2 du présent rapport.

Scénario CDN : scénario représentant les CDN selon le CAT. Ce scénario est plus amplement décrit à l'annexe 2 du présent Rapport.

Scénario Engagements annoncés de l'AIE (IEA APS) (connu en anglais sous le nom de *Announced Pledges Scenario*) : scénario qui vise une réduction de moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, publié par l'AIE. Ce scénario est plus amplement décrit à l'annexe 2 du présent Rapport.

Scénarios RCP : trajectoires représentatives de concentration ou en anglais, *Representative Concentration Pathways*. Scénarios établis par le GIEC conçus pour être représentatifs de l'évolution des concentrations de GES pour le XXI^e siècle et au-delà. Ces scénarios sont couramment utilisés pour étudier les changements climatiques futurs réalistes et prennent en considération les émissions futures de GES, la déforestation, la croissance démographique et de nombreux autres facteurs. Dans le présent Rapport, on fait référence aux RCP 1.9, 2.6 et 4.5.

- **RCP 1.9** : scénario à faibles émissions de GES mondiales et qui mène au réchauffement le moins prononcé, soit de 1,5°C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.
- **RCP 2.6** : scénario à faibles émissions de GES mondiales. Ce scénario permet de maintenir un réchauffement global en deçà de 2 °C.
- **RCP 4.5** : scénario à émissions mondiales modérées. Ce scénario comprend des mesures pour limiter ou atténuer les changements climatiques et est associé à un réchauffement global de 2°C.
- **RCP 6.0** : scénario qui représente un haut niveau d'émissions de GES et une hausse globale de la température allant de 3 à 4 °C.

- **RCP 8.5** : scénario qui représente un scénario à fortes émissions mondiales. Ce scénario entraîne le réchauffement le plus prononcé (50 % de probabilité d'aboutir à une hausse supérieure à 4 °C).

Scénario Statu quo : scénario Politiques & action du CAT menant à un réchauffement de 2,7 °C à l'horizon 2100 tel qu'il est plus amplement décrit à l'annexe 2 du présent Rapport.

Scénario Zéro émission nette : scénario Zéro émission nette d'ici 2050 tel que publié par l'AIE et limitant le réchauffement à 1,5°C tel qu'il est plus amplement décrit à l'annexe 2 du présent Rapport.

Sociétés : Énergir, GMP et VGS considérées collectivement.

Sociétés affiliées : en référence à une personne morale ou société, signifie toute autre personne morale ou société qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlée par cette première personne, ou est sous contrôle commun. Pour les fins du présent Rapport, les Sociétés affiliées à Énergir sont : GMP, VGS, EDI, ECCU, Gaz Métro GNL, s.e.c., Gaz Métro Solutions Transport, s.e.c., Corporation Champion Pipe Line Limitée, Énergir solution géothermie, s.e.c., Intragaz, société en commandite.

SPEDE : système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre établi par le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (Québec). Ce marché est lié à celui de la Californie.

VGS : Vermont Gas Systems, Inc. une filiale indirecte d'Énergir.

Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 : stratégie d'Énergir sur la manière dont elle s'adaptera, aux horizons 2030 et 2050, à l'évolution du contexte énergétique et aux incidences liées aux changements climatiques.

VRT : valorisation de rejets thermiques.

VPUC : Vermont Public Utility Commission.



	Mot du président	6
1.	À propos de ce rapport	8
1.1	Vérification et assurance	8
1.2	Portrait du groupe d'entreprises	8
1.3	Périmètre du Rapport	10
1.4	Présentation des activités	11
1.4.1	Distribution de gaz naturel au Québec	12
1.4.2	Distribution d'électricité au Vermont	13
1.4.3	Distribution de gaz naturel au Vermont	15
1.4.4	Présentation des activités des autres sociétés	17
2.	Gouvernance d'Énergir, de GMP et de VGS	19
2.1	Rôle des conseils d'administration des Sociétés	20
2.2	Rôle des directions des Sociétés	22
2.3	Habilités et compétences	24
2.4	Alignement de la rémunération	24
3.	Stratégie	26
3.1	Risques et opportunités liés aux changements climatiques	27
3.1.1	Risques climatiques physiques	29
3.1.2	Opportunités de transition	33
3.2	Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir	42
3.2.1	L'efficacité énergétique	45
3.2.2	La complémentarité des réseaux gazier et électrique	46
3.2.3	Le gaz de source renouvelable (GSR)	47
3.2.4	La diversification grâce à des vecteurs de croissance	51
3.3	Trajectoire de Décarbonation pour le Québec	54
3.3.1	Trajectoire de Décarbonation 2030 pour le secteur du bâtiment	55
3.3.2	Perspective de Décarbonation 2050, un portrait de la Décarbonation possible des usages gaziers	57
3.4	Résilience du modèle d'affaires d'Énergir	63
3.5	Stratégie de GMP et résilience du modèle d'affaires au Vermont	65
3.6	Stratégie de VGS et résilience du modèle d'affaires au Vermont	68
3.7	Financement de la stratégie d'Énergir	70



4.	Gestion des risques	71
4.1	Processus de gestion des risques et opportunités d'entreprise	72
4.1.1	Les quatre phases du processus de gestion des risques et opportunités d'entreprise	72
4.1.2	Consolidation des risques pour le Groupe	74
4.2	Scénarios climatiques	75
4.2.1	Recours aux scénarios pour identifier les risques physiques	75
4.2.2	Recours aux scénarios pour l'évaluation de la résilience de l'entreprise	76
5	Cibles et indicateurs	79
5.1	Émissions de GES	80
5.1.1	Énergir	80
5.1.2	GMP	82
5.1.3	VGS	82
5.1.4	Autres sociétés	82
5.2	La performance au regard des cibles	83
5.2.1	Énergir	83
5.2.2	GMP	86
5.2.3	VGS	87
5.2.4	Autres filiales	88
	Annexes	89
	Annexe 1 – Contexte opératoire – Émissions de GES	90
	Annexe 2 – Définitions, hypothèses clés et mises à l'échelle des scénarios utilisés	91
	Annexe 3 – Mise en garde sur les déclarations prospectives	94

Mot du président

2025



Éric Lachance

Président et chef de la direction

Six ans après la publication de notre premier rapport sur la résilience climatique, l'environnement dans lequel nous évoluons s'est profondément transformé. Personne n'aurait pu prédire l'incertitude qui bouscule nos repères et redéfinit nos priorités, tant sur le plan individuel que collectif.

Malgré ces turbulences, deux constantes subsistent. La première, les effets de la crise climatique ne faiblissent pas. Les efforts actuels pour limiter le réchauffement à 1,5 °C et le contenir sous les 2 °C restent insuffisants.

La seconde, c'est la demande énergétique croissante, imposant des besoins colossaux en investissements et en infrastructures. Cette demande se perçoit concrètement sur le terrain. En raison de la disponibilité et du faible coût du gaz naturel fossile, le réseau gazier continue d'être une solution en demande pour soutenir le développement économique.

Ce constat nous mène à ce paradoxe : malgré la multiplication des signes de la crise climatique et la persistance des préoccupations qui y sont reliées, le passage à l'action ralentit. Les considérations économiques à court terme l'emportent fréquemment sur l'action climatique.

Choisir d'avancer

La volatilité économique actuelle ralentit les investissements à long terme : l'équation risque-rendement freine l'essor du secteur des énergies renouvelables. Du côté des institutions, certains signaux contradictoires retardent la mise en œuvre des politiques de transition énergétique.

Or, même si cette posture peut sembler contre-intuitive, Énergir choisit de continuer d'avancer. Elle poursuit la transformation de son modèle d'affaires pour atteindre ses ambitions climatiques et la raison est simple : nous sommes convaincus qu'agir maintenant demeure la voie à prendre.

Bien entendu, nous faisons preuve de lucidité. Notre démarche s'inscrit dans une réalité complexe où la transition repose sur des facteurs économiques, réglementaires, technologiques et sociaux qui dépassent le périmètre de nos activités, mais influencent fortement leur progression.

Conjuguer réalisme et ambition

À mi-chemin de l'horizon 2030 de notre vision stratégique de décarbonation, force est de constater que la conjoncture impose de conjuguer réalisme et ambition. À ce chapitre, nous sommes convaincus que la vision d'Énergir est à la hauteur de ses objectifs climatiques. Toutefois, sans un financement suffisant des solutions de Décarbonation et sans l'adoption de politiques publiques cohérentes, ces ambitions et leurs cibles risquent de ne pas se concrétiser au rythme espéré.

C'est pourquoi, cette année, notre trajectoire de Décarbonation 2030 pour le secteur des bâtiments québécois propose deux scénarios : l'un plus ambitieux, soutenu par un fort appui social et politique, et l'autre, plus modéré, marqué par des conditions réglementaires et politiques moins favorables et une adhésion limitée.

À travers les vents contraires, une vision bien ancrée

Le contexte ne milite pas pour des changements structuraux de notre plan d'affaires. Notre stratégie n'a pas été développée sur des positions idéologiques ou en fonction de tendances de court terme, mais bien sur une vision à long terme capable de traverser les cycles, dans la continuité de l'approche qui guide l'organisation depuis 70 ans.

C'est dans cette foulée que nos solutions allient la rentabilité sociétale et la rentabilité pour notre clientèle, renforçant la pertinence de notre positionnement dans l'écosystème énergétique. Ancrées dans les besoins du marché et les attentes de notre clientèle, ces solutions pragmatiques conjuguent Décarbonation, abordabilité et Résilience, tout en soutenant la robustesse de notre modèle d'affaires et de nos infrastructures.

Dans cette optique, nous continuons d'accélérer les investissements au Vermont pour accentuer la Résilience de nos opérations et assurer la continuité de nos services énergétiques qui font face à des aléas climatiques de plus en plus extrêmes.

Si le rythme de la Décarbonation s'avère plus lent que souhaité, l'issue reste inévitable : les changements climatiques imposent une transition vers une économie Décarbonée. Cette trajectoire ne fait aucun doute. Notre principal investisseur, La Caisse, en illustre d'ailleurs l'importance dans sa stratégie climatique dévoilée en juin dernier.

Les faits sont connus : le coût de l'inaction surpasse largement celui de l'action, sur les plans économique, environnemental et social. Face à cette réalité, nous avons la responsabilité d'actionner tous les leviers pour maintenir une certaine cadence et contrer les reculs trop importants. L'incertitude n'est pas une impasse. Elle a le potentiel d'agir comme un puissant moteur pour réinventer nos façons de produire, de consommer et de bâtir nos communautés.

Dans l'intérêt des communautés, de la société et de notre avenir, Énergir et ses 2 300 employés s'engagent à garder le cap.



Éric Lachance
Président et chef de la direction

1. À propos de ce rapport

Énergir publie annuellement un rapport sur la résilience climatique qui rend compte des impacts ainsi que des risques et opportunités liés au climat sur ses activités et qui permet à ses parties prenantes d'apprécier le rôle qu'elle entend jouer dans la transition vers une économie plus sobre en carbone. Son premier rapport concernait son exercice 2020. Comme les précédents, ce sixième rapport est rédigé selon les recommandations du GIFCC tout en prenant en considération la NCID 2 à certains égards. Le Rapport permet de divulguer, de présenter et de rendre compte des risques et opportunités liés aux changements climatiques. La **Gouvernance**, la **Stratégie**, la **Gestion des risques** de même que l'établissement et le suivi des **Cibles et indicateurs** sont les quatre principales sections de ce Rapport et les quatre piliers du GIFCC et de la NCID 2. En outre, le recours à des scénarios climatiques permet d'évaluer la résilience de l'entreprise et de son modèle d'affaires dans le contexte des changements climatiques.

Ce rapport n'a pas à être préparé ou déposé par Énergir inc. ou Énergir en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. L'information contenue dans les présentes ne doit pas être interprétée comme atteignant nécessairement le niveau d'importance de l'information devant être divulguée dans ses documents déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières, et elle ne doit pas être considérée comme étant intégrée par renvoi dans ces documents¹.

1.1 Vérification et assurance

Les données internes et les textes explicatifs font l'objet de révisions par la direction d'Énergir et des Sociétés affiliées concernées et par des experts internes des domaines concernés. Lorsque des informations émanant de sources externes sont présentées, les références appropriées sont fournies. La Direction audit interne a réalisé un audit d'assurance limité, la portée des travaux incluait les données présentées à la [section 5](#) « Cibles et indicateurs » sur les émissions de GES ainsi que les performances 2025, et confirme que ces données sont généralement fiables. Des recommandations ont été formulées afin d'harmoniser les approches de traçabilité et de contrôles internes pour l'ensemble des entités incluses au périmètre des prochains rapports.

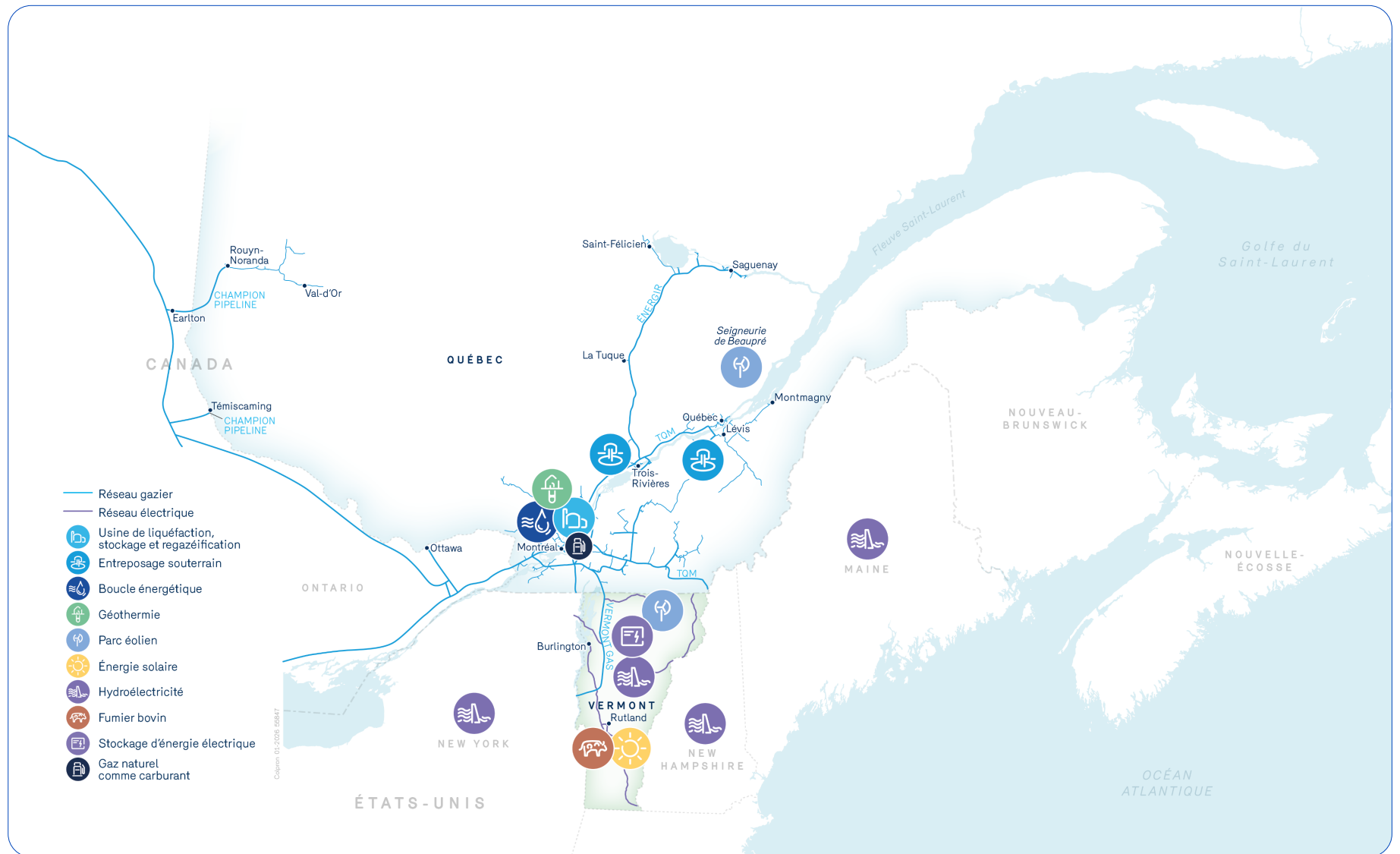
1.2 Portrait du groupe d'entreprises

Comptant plus de 11 milliards \$ d'actifs, Énergir (incluant ses filiales), est une entreprise diversifiée du secteur énergétique dont la mission est de répondre de manière de plus en plus durable aux besoins énergétiques de ses quelque 540 000 client.e.s et des communautés qu'elle et ses filiales desservent au Québec et au Vermont. Principale entreprise de distribution de gaz naturel au Québec, Énergir y produit également (par le biais de coentreprises et de Sociétés affiliées) de l'électricité à partir d'énergie éolienne. Par le biais de filiales et d'autres placements, Énergir est présente aux États-Unis, où elle produit de l'électricité de sources hydraulique, éolienne et solaire, en plus d'être le principal distributeur d'électricité et le seul distributeur de gaz naturel par canalisation de l'État du Vermont. Énergir valorise l'efficacité énergétique, investit et poursuit son implication dans des projets énergétiques tels que le GSR et le gaz naturel liquéfié et comprimé. Par le biais de ses filiales et Sociétés affiliées, elle offre et développe une variété de services énergétiques.

Les activités liées au transport et à la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont sont réglementées de même que la production et la distribution d'électricité au Vermont.

1. Voir la mise en garde sur les déclarations prospectives en annexe.

Figure 1.1 : Nos énergies sur plusieurs territoires



1.3 Périmètre du rapport

Ce Rapport porte sur Énergir, s.e.c. et plus précisément sur les activités de distribution de gaz naturel au Québec² d'Énergir et sur les activités de distribution d'énergie au Vermont par ses filiales vermontoises. GMP³ produit et distribue de l'électricité au Vermont, alors que VGS⁴ assure la distribution du gaz naturel dans cet État. Ces trois entités représentent collectivement plus de 93 % des actifs totaux d'Énergir⁵.

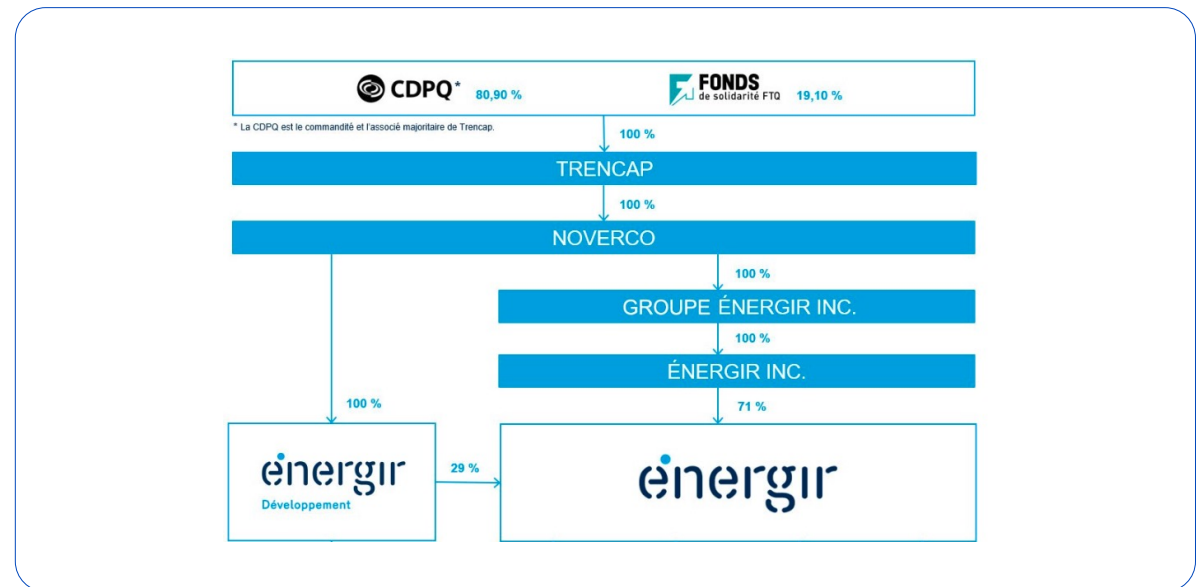
Outre ces trois entités principales, Énergir compte notamment les filiales suivantes : Énergir, chaleur et climatisation urbaines, s.e.c., Énergir solution géothermie, s.e.c., Gaz Métro GNL, s.e.c., Gaz Métro Solutions Transport, s.e.c., Corporation Champion Pipe Line Limitée et Intragaz société en commandite.

Énergir est affiliée à d'autres sociétés dont Énergir Développement inc. (EDI). Énergir et EDI sont sous le contrôle commun de Noverco. Le schéma ci-dessous illustre cette structure organisationnelle. EDI est une société de gestion dans le secteur des énergies renouvelables et a une participation dans Énergir à hauteur de 29 %.

Sauf, indication contraire, le Rapport couvre les exercices financiers de ces entités clos le 30 septembre 2025, soit la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et les données et cibles portent sur Énergir quant à ses activités de distribution de gaz naturel au Québec, GMP et VGS. Certaines informations présentées concernent les autres filiales d'Énergir, EDI et les sociétés dans lesquelles Énergir détient des participations substantielles.

Pour en savoir plus sur les activités d'Énergir, de GMP ou de VGS, veuillez consulter le rapport de gestion clos le 30 septembre 2025 d'Énergir inc. (qui doit être lu conjointement avec ses états financiers clos le 30 septembre 2025) et sa notice annuelle 2025, lesquels sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca sous le profil d'Énergir inc.

Figure 1.2 : Structure corporative



- Pour en savoir plus sur la performance d'Énergir en développement durable quant à ses activités de distribution de gaz naturel au Québec, y compris divers indicateurs ESG, veuillez consulter sa plateforme de suivi de la performance en développement durable à l'adresse <https://energir.metro.net/>.
- Pour en savoir plus sur la performance sociale et environnementale de GMP, les documents de certification B Corp peuvent être consultés à l'adresse <https://www.bcorporation.net/en-us/find-a-b-corp/company/green-mountain-power/>.
- Le Plan intégré des ressources 2024 de VGS peut être consulté à cette adresse : <https://vgsvt.com/wp-content/uploads/2024/02/VGS-2024-Integrated-Resource-Plan.pdf>.
- L'annexe 1 présente les principales réglementations applicables pertinentes selon les juridictions.



Distribution de
gaz naturel au Québec

energir

Plus de
211 000 client.e.s
au Québec

Plus de
330 municipalités

Environ
11 000 km
de conduites souterraines

1.4.1 Distribution de gaz naturel au Québec

Énergir distribue environ 97 % du gaz naturel consommé au Québec et dessert plus de 211 000 clients dans plus de 330 municipalités grâce à son réseau d'environ 11 000 kilomètres. Énergir possède également des capacités d'entreposage lui permettant de répondre aux fluctuations de consommation de sa clientèle. Énergir dessert en gaz naturel les marchés résidentiel, commercial et industriel.

Le tableau suivant illustre la répartition du volume de gaz naturel distribué par Énergir et les revenus totaux pour son exercice 2025.

Tableau 1.1 : Volume de gaz naturel distribué normalisé au Québec et revenus générés⁶

	Volume distribué (Mm ³)	Volume distribué par marchés (%)	Revenus (millions \$)	Revenus par marchés (%)
Industriel	3 898	63	631	37
Commercial	1 655	27	745	43
Résidentiel	598	10	343	20
Total	6 151	100	1 719	100

6. Ceci correspond aux volumes de gaz naturel de sources fossile (98 %) et renouvelable (2 %) vendus à la clientèle.



Distribution d'électricité au Vermont

Plus de
275 000 client.e.s
au Vermont

Plus de
1 550 km
de lignes de transmission
aériennes

16 250 km
de lignes de distribution
aériennes

2 450 km
de lignes de distribution
souterraines



1.4.2 Distribution d'électricité au Vermont

GMP distribue plus de 76 % de l'électricité dans l'État du Vermont à plus de 275 000 clients. Les principales activités de GMP sont la production, l'achat et la vente d'électricité au Vermont et, de façon beaucoup plus marginale, le transport d'électricité dans l'État du New Hampshire et la production d'électricité dans les États de New York, du Maine, du New Hampshire et du Vermont. Le réseau de GMP est composé de plus de 1 550 kilomètres de lignes de transmission aériennes, de 16 250 kilomètres de lignes de distribution aériennes et de 2 450 kilomètres de lignes de distribution souterraines majoritairement situées dans l'État du Vermont, mais s'étendant également dans les États du New Hampshire et de New York⁷.

GMP possède notamment 40 installations hydroélectriques réparties en Nouvelle-Angleterre. Elle possède également le parc éolien de Kingdom Community (65 MW) situé à Lowell et celui de Searsburg (4 MW), dans l'État du Vermont ainsi que de plus petites installations solaires et solaires avec batteries. Le tableau suivant illustre la répartition de l'électricité distribuée par GMP en gigawattheures pour son exercice 2025.

Tableau 1.2 : Volume d'électricité distribuée et revenus générés par GMP

	Livraisons (GWh)	GWh livrés par marchés (%)	Revenus (millions \$ US)	Revenus par marchés (%)
Résidentiel	1 619	39	371	48
Commercial et industriel de petite et moyenne consommation	1 476	36	294	38
Commercial et industriel de grande consommation et autres	1 013	25	116	14
Total	4 108	100	781	100

7. Au cours de l'exercice 2025, une révision de la méthode de calcul des longueurs de lignes du réseau a été réalisée afin de les considérer comme droites, sans affaissement. Les informations présentées tiennent également compte de la correction d'une erreur non significative dans les calculs.



Distribution de
gaz naturel au Vermont

Plus de

56 000 client.e.s
au Vermont

Plus de

1 600 km
de conduites de
distribution



1.4.3 Distribution de gaz naturel au Vermont

VGS possède et exploite un réseau de transport et de distribution de gaz naturel de plus de 1 600 kilomètres dans l'État du Vermont, aux États-Unis. VGS est l'unique distributeur gazier au Vermont et dessert plus de 56 000 clients, principalement sur les marchés résidentiel et commercial. Le tableau suivant illustre la répartition du volume de gaz naturel distribué par VGS et les revenus totaux pour son exercice 2025, selon la clientèle.

Tableau 1.3 : Volume de gaz naturel distribué normalisé⁸ au Vermont

	Volume distribué (Mm ³)	Volume distribué par marchés (%)	Revenus (millions \$ US)	Revenus par marchés (%)
Résidentiel	111	29	70	51
Commercial	267	71	66	49
Total	378	100	136	100

8. De ces volumes totaux incluent 13,69 Mm³ de GSR vendus à la clientèle.

1.4.4 Présentation des activités des autres sociétés

Activités des Sociétés affiliées au Québec



Énergir, chaleur et climatisation urbaines, s.e.c. (ECCU), filiale d'Énergir

ECCU est une entreprise québécoise qui exploite une centrale de distribution d'énergie thermique et l'un des plus importants réseaux urbains au Canada. Elle exploite trois réseaux souterrains distincts d'eau chaude, de vapeur et d'eau refroidie qui alimentent près de deux millions de mètres carrés de superficie d'immeubles au centre-ville de Montréal.



Énergir solution géothermie, s.e.c. (Énergir solution géothermie), filiale d'Énergir

Énergir solution géothermie est une société qui offre des solutions de chauffage et de climatisation géothermiques.



Intragaz, société en commandite (Intragaz), filiale d'Énergir

Intragaz est une entreprise spécialisée dans l'entreposage souterrain du gaz naturel. Elle exploite les deux seuls sites d'entreposage souterrains de gaz naturel au Québec. L'aspect unique de ces sites lui a permis de développer une expertise technique, économique et réglementaire en matière de stockage de gaz naturel.



Gaz Métro GNL, s.e.c. (GM GNL), filiale d'Énergir

GM GNL est une société impliquée dans le développement d'activités de production et de commercialisation de gaz naturel liquéfié (GNL). Elle assure la mise en marché de GNL produit en utilisant son installation de liquéfaction et des infrastructures d'Énergir. Le GNL peut répondre aux besoins énergétiques de plusieurs secteurs tels que le transport maritime ainsi que les installations industrielles et minières établies dans des régions éloignées qui ne sont pas desservies par le réseau gazier.



Gaz Métro Solutions Transport, s.e.c. (GMST), filiale d'Énergir

GMST offre des services intégrés d'avitaillement en GNL pour les secteurs industriel et maritime. Elle agit comme relais opérationnel de GM GNL et s'occupe de la logistique pour la distribution du GNL et de l'entretien des sites de stockage et de vaporisation de GM GNL qui se trouvent sur les sites de ses clients.



Corporation Champion Pipe Line Limitée (Champion), filiale d'Énergir

Champion exploite deux gazoducs totalisant environ 100 km qui traversent la frontière ontarienne et alimentent le réseau de distribution d'Énergir dans le Nord-Ouest québécois.



**Énergir Développement inc. (EDI),
Société affiliée à Énergir**

EDI est une société affiliée et associée commanditaire d'Énergir qui œuvre essentiellement au développement de solutions énergétiques qui ont peu d'émissions directes. EDI s'efforce de trouver des solutions énergétiques sobres en carbone pertinentes pour la transition énergétique. EDI ou d'autres Sociétés affiliées devraient contribuer à certains développements de vecteurs de croissance constituant le 4^e pilier de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050.

**Activités de sociétés dans lesquelles
Énergir ou EDI ont des participations
et n'exercent pas de contrôle**



PARCS ÉOLIENS
de la Seigneurie de Beauré

Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, Société en nom collectif (détenus indirectement à 50 % par des Sociétés affiliées à Énergir) est propriétaire de deux parcs éoliens d'une puissance installée de 272 MW sur les terres privées de la Seigneurie de Beauré appartenant au Séminaire de Québec, soit les Parcs éoliens 2 et 3. La totalité de l'électricité produite est vendue à Hydro-Québec en vertu de contrats établis sur 20 ans.

Parc éolien de la Seigneurie de Beauré 4 S.E.N.C. (détenu indirectement à 50 % par des Sociétés affiliées à Énergir) est propriétaire d'un parc éolien d'une puissance installée de 68 MW sur les terres privées de la Seigneurie de Beauré appartenant au Séminaire de Québec, soit le Parc éolien 4. La totalité de l'électricité produite est vendue à Hydro-Québec en vertu d'un contrat établi sur 20 ans.

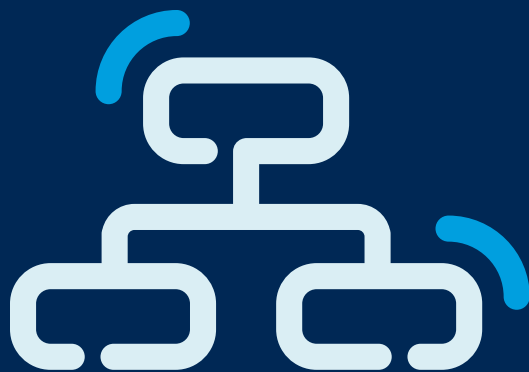
Les trois **Projets éoliens Des Neiges** sont à des stades différents de développement. EDI, par l'entremise de filiales, a formé un partenariat avec Boralex et Hydro-Québec pour développer ces parcs situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beauré.



Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.⁹ (TQM) est une société dans laquelle Énergir détient une participation indirecte de 50 % et qui exploite un gazoduc d'environ 650 km au Québec.

9. À titre de mandataire de Société en commandite Gazoduc TQM.

2. Gouvernance



La gouvernance d'Énergir, de GMP et de VGS illustre l'engagement des Sociétés à contribuer aux efforts visant à lutter contre les changements climatiques et contribuer à la transition énergétique. À cette fin, et conformément aux bonnes pratiques en la matière, un chantier de réflexion sur la gouvernance climatique a été lancé durant l'exercice 2025. Cette démarche a pour objectif de favoriser une harmonisation des pratiques de l'ensemble des Sociétés affiliées tout en tenant compte de leur contexte spécifique. Par la suite, il est prévu qu'une nouvelle structure de gouvernance climatique soit mise en place lors de l'exercice financier 2026. L'ensemble de ces travaux pourraient avoir une incidence sur le calendrier de la divulgation climatique volontaire de l'an prochain.

2.1 Rôle des conseils d'administration des Sociétés



Le Conseil d'Énergir supervise la gestion des activités d'Énergir afin d'assurer, entre autres, la santé financière et la résilience d'Énergir à court, moyen et long termes. Le Conseil est notamment chargé de surveiller les risques et les opportunités liés aux changements climatiques et est assisté par trois comités à cette fin. Les Sociétés affiliées sont indépendantes et ont leurs propres conseil et comités. Néanmoins, une mise à jour régulière des activités de GMP et de VGS est présentée au Conseil d'Énergir; cette mise à jour porte notamment sur les initiatives stratégiques de GMP et de VGS en matière de Décarbonation, de transition énergétique et d'adaptation aux changements climatiques.

Tableau 2.1 : Répartition des responsabilités relatives à la surveillance des risques et opportunités liés aux changements climatiques

Organe de gouvernance	Responsabilités relatives à la surveillance des risques et opportunités liés aux changements climatiques
Conseil d'Énergir	• Veille à l'intégration des facteurs ESG dans les objectifs stratégiques à long terme d'Énergir, surveille les initiatives et l'intégration des principes ESG et approuve des modes de rémunération tenant compte des risques associés aux facteurs ESG. • Veille au déploiement de la stratégie d'Énergir sur les questions liées aux changements climatiques et approuve la Politique environnementale. • Détermine et surveille les principaux risques d'Énergir et approuve annuellement le plan de gestion intégrée des risques d'Énergir, y compris les risques climatiques. • Examine semestriellement le rapport de la Direction d'Énergir sur la gestion intégrée des risques et opportunités, et s'assure de la mise en œuvre des mesures et des systèmes de gestion adaptés à de tels risques. Une analyse des risques climatiques de transition et physiques est présentée et discutée périodiquement au Conseil d'Énergir, au moins une fois par an. • Revoit et approuve le rapport sur la résilience climatique sur recommandation du Comité de gouvernance, éthique et environnement.
Comité de gouvernance, éthique et environnement d'Énergir	• Examine les actions, les cibles, les indicateurs de performance et les objectifs en matière d'environnement et de changements climatiques et en effectue le suivi périodique. • Reçoit trimestriellement un rapport sur la performance d'Énergir en matière d'environnement afin de s'assurer que ses activités sont conformes aux normes sectorielles et aux obligations légales et réglementaires en la matière. • Reçoit et examine trimestriellement le rapport sur le SPEDE. • Reçoit et examine le rapport sur la résilience climatique et recommande son approbation au Conseil d'Énergir. • Revoit la Politique environnementale d'Énergir et en recommande l'approbation au Conseil d'Énergir, au moins tous les trois ans. • Reçoit et examine les stratégies, les bonnes pratiques et les tendances en matière d'environnement et fait des recommandations à ce sujet au Conseil d'Énergir, le cas échéant.

Tableau 2.1 : Répartition des responsabilités relatives à la surveillance des risques et opportunités liés aux changements climatiques (suite)

Organe de gouvernance	Responsabilités relatives à la surveillance des risques et opportunités liés aux changements climatiques
Comité de ressources humaines et responsabilité sociale d'Énergir	- Recommande au Conseil d'Énergir les modes de rémunération appropriés compte tenu des avantages et des risques qui y sont associés, y compris les risques associés aux facteurs ESG. - Veille à ce que les pratiques en matière de ressources humaines et la culture organisationnelle d'Énergir soient alignées sur les pratiques et les stratégies d'Énergir en matière environnementale.
Comité d'audit d'Énergir	- Veille à ce que la Direction d'Énergir prenne les dispositions nécessaires pour identifier les risques financiers susceptibles d'avoir une incidence sur Énergir, y compris les risques découlant des changements climatiques. - Veille à ce que la Direction d'Énergir mette en place des mesures permettant d'atténuer ces risques.
Conseil de GMP et ses comités	- En raison de ses règlements administratifs, le Conseil de GMP doit prendre en considération l'environnement et la manière d'utiliser l'énergie en tant que force dans l'intérêt de la collectivité dans le cadre de son processus décisionnel. GMP intègre cette disposition pour obtenir la certification « <i>Certified B Corporation</i> » conformément aux exigences et aux normes de performance de B Lab. - Le comité d'audit évalue les mesures prises par la direction de GMP pour minimiser les risques ou les expositions importantes aux risques pour GMP, notamment en réalisant une évaluation des risques liés aux changements climatiques et des politiques en matière de gestion des risques. - Le comité de rémunération et de régie d'entreprise examine les développements relatifs aux questions de régie d'entreprise et les objectifs de la direction de GMP à court et à long termes en vue d'obtenir de bons résultats à un moindre coût pour la clientèle et de contribuer à la réduction des émissions de GES.
Conseil de VGS et ses comités	- Le Conseil de VGS s'assure de la résilience à long terme de VGS et du maintien de ses valeurs fondamentales, notamment un service sécuritaire, fiable et abordable pour sa clientèle. - Des rapports réguliers sur les activités de VGS sont fournis au Conseil de VGS par ses comités, y compris des mises à jour sur ses initiatives stratégiques liées à la Décarbonation et aux changements climatiques. - Le comité d'audit est responsable de l'examen de la gestion des risques, y compris des risques liés aux changements climatiques. - Le comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable des régimes de rendement d'entreprise et des allocations, notamment l'examen des objectifs liés à la réduction des émissions de GES dans le contexte des changements climatiques.
Comité de gestion du groupe	Cet organe est composé de certains des membres de la Direction d'Énergir, de la présidente de GMP et du président de VGS. Il appuie le président et chef de la direction d'Énergir dans ses responsabilités, notamment quant à l'évaluation et la gestion des différents risques inhérents aux secteurs d'activités d'Énergir, de GMP et de VGS, y compris les risques liés aux changements climatiques.

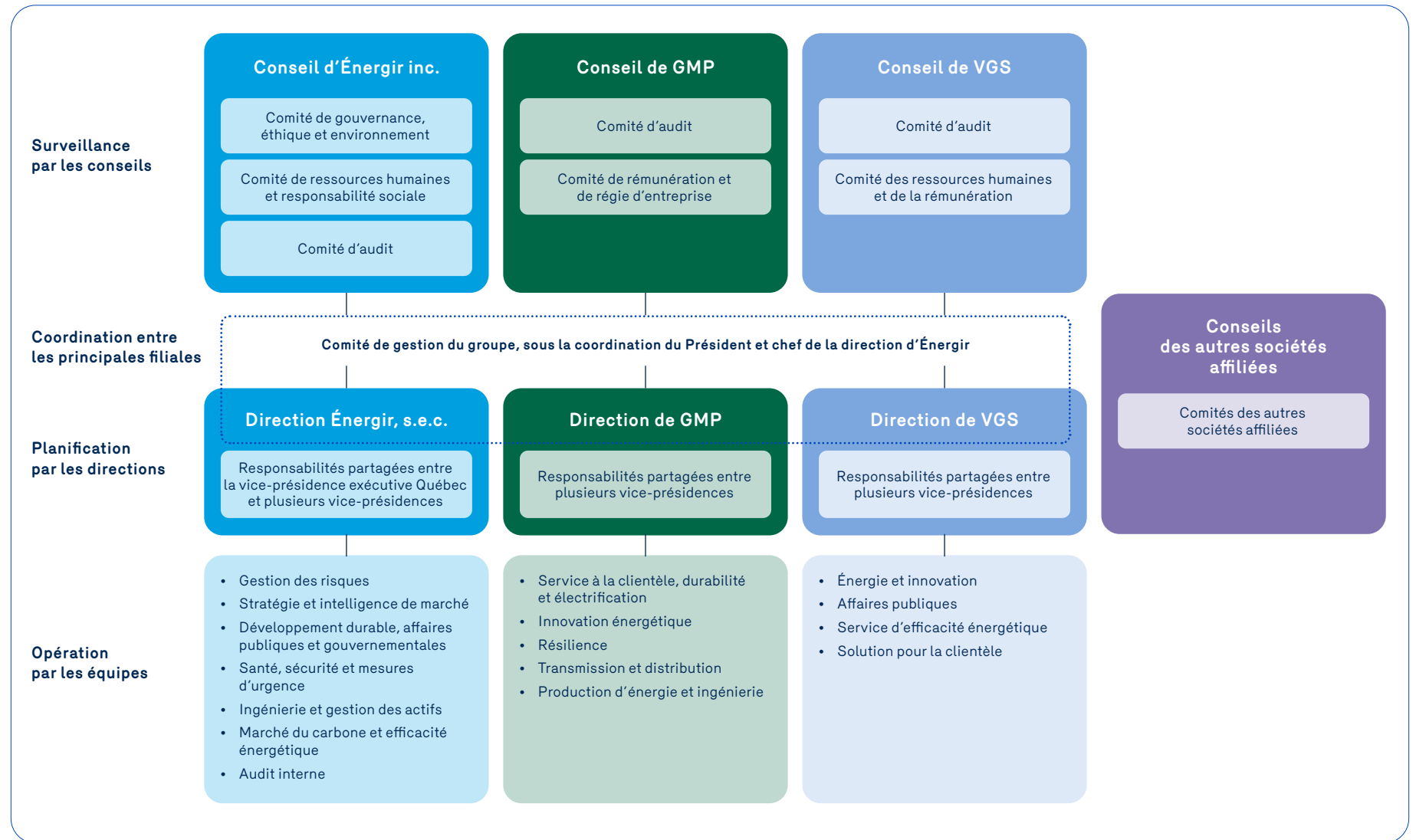
2.2 Rôle des directions des Sociétés

La Direction d'Énergir est chargée d'élaborer la planification stratégique d'Énergir, de diriger l'exploitation d'Énergir et de rendre compte au Conseil. Elle est assistée dans sa tâche, par un conseil de gestion qui réunit les autres hauts dirigeants d'Énergir inc. ainsi que certains directeurs exécutifs. L'ensemble des autres Sociétés affiliées ont leur propre direction et leur propre structure organisationnelle, qui rendent compte à leur conseil respectif.

Tableau 2.2 : Répartition des responsabilités des directions des Sociétés relatives aux changements climatiques

Organe de gouvernance	Principales responsabilités relatives aux risques et opportunités liés aux changements climatiques
Direction d'Énergir	- Est responsable de la planification stratégique et s'assure que les orientations stratégiques tiennent compte des risques et des opportunités liés aux changements climatiques. - Dirige l'exploitation d'Énergir.
Conseil de gestion et secteurs opérationnels impliqués	- Assure le fonctionnement du processus de gestion des risques et a mis au point un cadre spécifique pour la gestion des risques inhérents au secteur d'activité d'Énergir, y compris les risques liés aux changements climatiques. - Est responsable de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 qui oriente le développement d'Énergir au Québec. - Assure la mise à jour de cette vision et des engagements qu'elle porte et s'assure qu'ils demeurent pertinents. - Le conseil de gestion est appuyé par différentes équipes opérationnelles.
Direction de GMP	- Le vice-président et directeur de l'innovation supervise les risques; un groupe interne se réunit trimestriellement pour examiner et mettre à jour l'évaluation des risques. - Certains postes sont affectés à l'innovation, aux projets de Résilience, à la durabilité et à l'électrification.
Direction de VGS	- Le service de gestion des risques d'entreprise est supervisé par la Vice présidence finance et stratégie le service financier et un groupe interne se réunit chaque trimestre pour examiner et mettre à jour l'évaluation. - Certains postes sont affectés à l'innovation énergétique, à la transition énergétique et à la gestion de l'énergie.

Figure 2.1 : Gouvernance climatique



2.3 Habilités et compétences

Le Conseil d'Énergir tient à jour une grille des compétences dans laquelle figure l'expertise dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques. De plus, dans le cadre de son programme de formation continue, les membres du Conseil d'Énergir suivent, régulièrement, des formations sur différents sujets. Au cours de l'exercice 2025, ils ont entre autres bénéficié d'une formation sur la quantification des émissions de GES. En outre des activités de veille stratégique leur permettent de suivre de près l'évolution de l'environnement d'affaires.

2.3.1 Planification stratégique de la main-d'œuvre pour Énergir

À la suite de l'exercice de 2024 qui a permis d'établir les grandes tendances d'évolution des métiers pour le Québec, Énergir a analysé en profondeur les besoins liés au développement des compétences d'un groupe pilote composé des métiers les plus susceptibles de connaître des variations d'effectifs et de besoins en développement. Cette analyse s'est conclue par la recommandation de se doter d'un référentiel de développement par compétence et d'un modèle pour soutenir son déploiement. Ce modèle vise non seulement à former les bonnes personnes, sur les bonnes notions, et ce, juste à temps, mais également à instaurer un langage commun et des ambitions claires autour des compétences transversales essentielles, telle que l'agilité numérique. Ce langage partagé facilitera l'intégration stratégique de ces compétences dans les activités clés de gestion des talents, telles que la planification de la relève, la mobilité interne et le développement professionnel, afin d'assurer un alignement cohérent et efficient des efforts à l'échelle de l'organisation.

2.4 Alignement de la rémunération

2.4.1 Programme d'intéressement à long terme et bonification à court terme pour la haute direction

Les programmes respectifs d'intéressement à long terme d'Énergir, de VGS et de GMP destinés aux membres de la haute direction s'appuient sur le suivi d'indicateurs de performance et intègrent l'indicateur stratégique environnemental l'« Effort en décarbonation – réduction des émissions de GES ». Cet indicateur suit la réduction des émissions de GES au Québec et au Vermont. Des indicateurs de Décarbonation touchant les trois entités (Énergir, GMP et VGS) influencent également la rémunération incitative à court terme des membres de la haute direction.

2.4.2 Approche commerciale pour les activités et bonification à court terme au Québec

Au cours de l'exercice 2022, les représentant.e.s en solutions énergétiques ont signé une entente portant sur la bonification par le biais de leur syndicat (Syndicat des employées et employés professionnels.les et de bureau - Énergir SEPB-463). Conformément à cette entente, ces représentant.e.s, qui faisaient déjà la promotion des programmes d'efficacité énergétique, ont désormais des objectifs visant à ce que la clientèle consomme moins (grâce à l'efficacité énergétique ou à la biénergie), ou opte pour le GSR. Elles et ils jouent donc un rôle conseil en Décarbonation et une partie de leur rémunération est tributaire des réductions des émissions de GES d'origine fossiles, attribuables à l'utilisation du gaz chez la clientèle d'Énergir, générées par leur contribution.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, la rémunération incitative à court terme du personnel professionnel, et des gestionnaires cadres, ainsi que celle des membres de la haute direction d'Énergir sont liées aux priorités ESG. L'ensemble de cette approche commerciale est spécifique au Québec.

Tableau 2.3 : Bonifications à court et à long termes pour Énergir, GMP et VGS relatives aux changements climatiques

	Bonification à court terme	Bonification à long terme
Énergir	En moyenne, environ 70 % de la bonification repose sur des critères ESG et environ 40 % sont directement liés à des sujets relatifs aux changements climatiques. Mentionnons par exemple le déploiement d'initiatives découlant de la vision stratégique de décarbonation d'Énergir (stimulation de l'achat volontaire de GSR, adhésion à la biénergie et déploiement de l'efficacité énergétique).	Pour toutes les catégories d'emploi de la haute direction, 25 % de la bonification repose sur un critère ESG, soit l'effort en Décarbonation et réduction des émissions de GES.
GMP	10 % de la bonification à court terme est liée à la progression des efforts de Décarbonation dans les opérations internes (électrification complète du bureau, et électrification à 60 % de la flotte de véhicules légers) et en collaboration avec la clientèle et les parties prenantes.	30 % de la bonification est liée au respect ou au dépassement des obligations en matière d'énergie renouvelable et de réduction des combustibles fossiles.
VGS	Parmi les dix indicateurs de suivi de la bonification à court terme, trois sont liés aux changements climatiques pour l'exercice financier 2025 relativement à la signature de contrats de GSR, à l'efficacité énergétiques chez la clientèle et au lancement de son programme hybride de chauffage pour les secteurs commercial et industriel.	Un des trois indicateurs déterminant la bonification à long terme représente 30 % de la bonification et concerne les émissions de GES évitées.

3. Stratégie



Les Sociétés souhaitent être des leaders proactifs dans la lutte contre les changements climatiques grâce aux énergies qu'elles distribuent et, selon le cas, qu'elles produisent. Pour y parvenir, elles soutiennent leur clientèle et la société en leur offrant des solutions qui peuvent contribuer à la Décarbonation de leurs activités. Les Sociétés sont également conscientes qu'elles devront tenir compte de contraintes exogènes sur lesquelles elles n'ont que peu ou pas de contrôle, notamment :

- les environnements politique et économique, ainsi que la disponibilité de la main-d'œuvre;
- l'évolution du cadre législatif et réglementaire et du Prix du carbone, l'évolution des connaissances scientifiques relatives aux changements climatiques et des principes généralement reconnus de comptabilisation des émissions de GES;
- le développement technologique lié à la production des énergies renouvelables et à d'autres technologies de Décarbonation;
- les plans de Décarbonation de leur clientèle industrielle (technologies désirées, horizon de mise en œuvre, cibles de Décarbonation, etc.); et
- l'acceptabilité sociale de certaines technologies de Décarbonation.

Le présent chapitre présente les risques et opportunités liés aux changements climatiques pour les Sociétés, suivis d'une vue plus détaillée de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir, ainsi que ses trajectoires et l'évaluation de la résilience de son modèle d'affaires. Les stratégies de GMP et VGS sont présentées par la suite, avant de terminer sur une mise à jour sur le financement de ces stratégies.

3.1 Risques et opportunités liés aux changements climatiques

Le déclin prévu de la demande en gaz naturel fossile constitue l'un des risques importants de transition pour les activités de distribution de gaz naturel compte tenu des objectifs de Décarbonation de l'économie que poursuivent les gouvernements en appliquant diverses mesures comme la tarification du carbone et la réglementation des émissions ou des produits et services, notamment. Les risques physiques touchent différemment les actifs de transport et de distribution de gaz naturel et les actifs de production et de distribution d'électricité. Dans le contexte d'exploitation d'Énergir, ces facteurs de risques sont aussi porteurs de quatre grandes opportunités (voir [section 3.1.2](#)), sur lesquelles Énergir et ses sociétés affiliées comptent déjà.

Les tableaux des pages suivantes présentent les principaux risques et opportunités pour les Sociétés, précisent comment ces risques et opportunités pourraient se manifester, et quelles seraient leurs répercussions financières potentielles. Pour évaluer ces répercussions, une analyse a été effectuée et fait l'objet d'une mise à jour annuelle sur la base d'une ou plusieurs des mesures suivantes : l'impact sur le bénéfice net, le taux de rendement et l'impact sur les tarifs. Parmi ces éléments, l'impact sur les tarifs est le plus important compte tenu du contexte réglementé dans lequel les Sociétés évoluent (voir [encadré 3.1](#)). Le [tableau 3.1](#) présente certains risques et opportunités, ainsi que leurs répercussions financières et leur impact sur les tarifs de la clientèle pour Énergir, GMP et VGS selon les horizons temporels 2030 et 2050.

Encadré 3.1 : Les risques et opportunités liées aux changements climatiques pour les entreprises réglementées

Les Sociétés évoluent essentiellement dans le secteur de la distribution d'énergie, qui est réglementé. Pour les Sociétés, le maintien d'une offre énergétique concurrentielle est un élément essentiel du modèle d'affaires réglementé. Par exemple, pour Énergir, le rendement du capital investi engendré par Énergir dépend de la valeur nette de ses actifs (sa base de tarification), de sa structure de capital, ainsi que du taux de rendement autorisé par la Régie de l'énergie. Tout comme les coûts d'exploitation, le bénéfice est autorisé annuellement lors de la présentation du dossier tarifaire à la Régie de l'énergie et récupéré par l'entremise des tarifs d'Énergir. Des tarifs qui demeurent concurrentiels sur la majorité des marchés visés limitent de manière très importante les risques de ne pas récupérer le capital investi et le rendement associé à moyen et à long termes.



Tableau 3.1 : Risques et opportunités liés aux changements climatiques d'Énergir, de GMP et de VGS

● Impact faible ● Impact modéré ● Impact potentiellement significatif

Risques		Facteurs considérés*	Sensibilité		Répercussions financières potentielles ou impact sur les tarifs	Opportunités
			Horizon 2030	Horizon 2050		
Politiques et juridiques 	Augmentation du Prix du carbone	Prix du SPEDE (Énergir)	●	●	- La tarification du carbone a un impact sur les coûts de service et se répercute sur les tarifs de la clientèle - Les mesures visant la Décarbonation ont un impact sur les tarifs de la clientèle dans la mesure où une partie de la Décarbonation est financée par l'ensemble de la base tarifaire - Érosion de la clientèle résultant de l'augmentation des tarifs ou des coûts de conformité (p. ex. SPEDE)	- La tarification du carbone permet d'accroître la compétitivité du GSR et d'autres services énergétiques - Politiques, règlements et financements favorables au développement de sources d'énergie renouvelable et plus sobre en carbone, par exemple la filière québécoise du GSR, la géothermie ou l'Hydrogène faible carbone - Évolution des lois et règlements permettant la transformation progressive du modèle d'affaires réglementé de l'entreprise en faveur de la transition énergétique - Reconnaissance de la contribution du réseau gazier à la Résilience du système énergétique - Alignement des cibles des Sociétés sur les cibles établies par les gouvernements - Possibilité de contribution à l'atteinte des cibles gouvernementales, par exemple les cibles d'approvisionnement 100 % renouvelable du Vermont ou les cibles québécoises dans le secteur du bâtiment ou concernant le GSR
	Accélération et intensification des objectifs de Décarbonation	Règlementation des émissions de GES, Programme d'efficacité énergétique et injections de GNR	●	●		
	Réglementation plus contraignante des produits et services existants	Adoption de la biénergie et du GNR et maintien de la clientèle	●	●		
	Incohérence du cadre réglementaire avec nos objectifs d'affaires	Diminution des investissements Programme d'efficacité énergétique, et contraintes réglementaires sur le GNR et la biénergie	●	●		
	Exposition aux litiges liés aux émissions de GES ou au non-respect de la réglementation relative à la réduction des émissions de GES	Évaluation dans le cadre de nos évaluations quantitatives des risques d'entreprise	●	●		
Technologiques 	Moindre efficacité des technologies au gaz naturel comparativement aux solutions énergétiques	Évaluation dans le cadre des évaluations quantitatives des risques d'entreprise	●	●	Coûts échoués (irrécupérables) d'investissement dans des technologies ne favorisant pas l'atteinte de nos objectifs	- Développement de services énergétiques complémentaires (expertise énergétique, actifs de stockage, carburant, Hydrogène faible carbone) - Hausse et diversification de l'offre des programmes d'efficacité énergétique - Développement de nouvelles technologies permettant de Décarboner l'énergie distribuée - Injection d'Hydrogène faible carbone dans le réseau gazier
	Avancée technologique facilitant la Décarbonation chez les clients	Variations des programmes d'efficacité énergétique et maintien de la clientèle	●	●		
	Investissements infructueux dans de nouvelles technologies	Coûts échoués (irrécupérables)	●	●		
Liés au marché 	Changements de comportement de la clientèle favorisant des sources d'énergie moins émissives en GES, notamment en matière d'émissions de méthane, et axés sur une meilleure compréhension de la provenance de l'énergie et la réduction des émissions liées à l'énergie sur l'ensemble de son cycle de vie	Adoption de la biénergie et du GSR et maintien de la clientèle	●	●	- Érosion significative de la clientèle - Diminution des parts dans certains marchés pouvant avoir une incidence sur la répartition de la provenance des revenus d'Énergir	- Demande accrue en sources d'énergie et en solutions énergétiques renouvelables, à faible empreinte carbone, fiables et avantageuses économiquement favorisant le développement de solutions innovantes comme : - des subventions pour inciter la clientèle québécoise à choisir la biénergie (Énergir) - la diversification des sources d'énergie renouvelable, dont l'énergie solaire provenant de sites de différentes tailles (allant des toits résidentiels à ceux d'établissements plus grands) (GMP) - un programme de partage de la pointe électrique avec la clientèle
	Augmentation des coûts d'approvisionnement	Prix du gaz naturel fossile et du GSR	●	●		
Réputationnels 	Préoccupations accrues des parties prenantes quant aux émissions de GES	Évaluation dans le cadre des évaluations quantitatives des risques d'entreprise	●	●	- Accès au financement réduit ou plus difficile résultant de la prise en compte de critères environnementaux (y compris les émissions de GES), sociaux et sociétaux dans le financement de projets ou d'entreprises - Baisse de la demande en gaz naturel fossile	- Rehaussement de la crédibilité et de la légitimité de l'entreprise en raison de la transformation de son modèle d'affaires et des solutions déployées - Développement d'un positionnement d'énergéticien et non pas seulement de distributeur d'énergie - Exemplarité : application de nos solutions à nos propres installations (efficacité énergétique dans les bureaux, électrification des véhicules, etc.)
Aigus 	Gravité accrue des événements météorologiques extrêmes (inondations, mouvements de terrain, gel et dégel)	Évaluation dans le cadre des évaluations quantitatives des risques d'entreprise	●	●	- Baisse des revenus résultant de la réduction de la capacité de distribution d'énergie (p. ex. de ruptures dans la chaîne d'approvisionnement) - Augmentation des coûts d'exploitation (entretien et réparations incluant la main-d'œuvre, les équipements et les dommages environnementaux potentiels, les primes d'assurance et les coûts liés aux effets négatifs sur la main-d'œuvre) - Augmentation des investissements requis (constructions plus résilientes ou réparations plus fréquentes) - Baisse de l'assurabilité des actifs situés dans des zones « à risques élevés » - Changements dans le profil de la demande en raison d'hivers plus cléments et d'étés plus chauds	- Investissement dans des projets de Résilience du réseau - Initiative zéro panne (« Zero Outages Initiative ») et investissements associés visant à améliorer la Résilience du réseau (GMP) - Reconnaissance de la valeur ajoutée des actifs gaziers grâce à leur Résilience face aux aléas climatiques comparativement à un réseau électrique principalement aérien
Chroniques 	Modifications des modèles de précipitations et variations extrêmes des profils météorologiques Modifications des modèles de précipitations et variations extrêmes des profils météorologiques Augmentation des températures moyennes	Évaluation dans le cadre de nos évaluations quantitatives des risques d'entreprise Évaluation dans le cadre des évaluations quantitatives des risques d'entreprise	●	●		

3.1.1 Risques climatiques physiques

Les actifs des Sociétés sont diversifiés et répartis sur une zone géographique relativement limitée (essentiellement au Québec et au Vermont), et sont exposés à divers risques physiques chroniques et aigus. Dans les régions nordiques comme le Québec et le nord des États-Unis, on observe un réchauffement plus accentué que dans les autres régions du monde. Cette hausse des températures entraîne non seulement une augmentation des précipitations annuelles et de la fréquence des vagues de chaleur et des feux de forêt, mais aussi une diminution de la durée du couvert de neige, de la fréquence des vagues de froid et de l'étendue de l'englacement des mers. Selon les régions, ce phénomène cause parfois une baisse ou une hausse du niveau relatif de la mer¹⁰.

En ce qui concerne les actifs de transport et de distribution de gaz, le réseau est essentiellement constitué d'infrastructures souterraines qui sont peu exposées à la plupart des aléas climatiques et aux risques physiques résultant des changements climatiques. Certains risques, notamment les inondations, les glissements de terrain et les incendies de forêt sont toutefois susceptibles de toucher certains de ces actifs qui font déjà l'objet d'interventions et d'actions de suivi.

Les actifs de production et de distribution d'électricité, situés principalement en surface, sont nettement plus sensibles à certains risques. Les événements météorologiques, en particulier les inondations et les fortes tempêtes, ont un impact croissant sur le Vermont et sa population. Les tempêtes augmentent en magnitude, en fréquence et en gravité des dommages, entraînant des coûts de restauration nettement plus élevés que prévu. Concrètement, à la date de clôture de l'exercice 2025, 52 % des coûts totaux de GMP encourus pour des tempêtes majeures depuis 2013 l'ont été au cours des 34 derniers mois, pour un total de 145,8 millions de dollars américains¹¹.

Les variations de précipitations, le vent, les heures d'ensoleillement et les grands froids peuvent influencer la production d'électricité de sources hydroélectrique, éolienne ou solaire.

En outre, les aléas climatiques peuvent restreindre l'accès aux infrastructures lorsque l'accès aux routes publiques est limité ou interrompu (p. ex. en raison de la présence d'arbres ou de débris sur la route à la suite d'une tempête). Ils peuvent aussi avoir une incidence sur la qualité des conditions de travail du personnel, qui est exposé à des températures de plus en plus extrêmes (vagues de chaleur ou périodes de froid), venant ainsi accroître la complexité des interventions.

Les variations climatiques auront sans aucun doute des conséquences sur les périodes de pointe et la saisonnalité de la consommation. On peut donc s'attendre à une augmentation des besoins en électricité pour la climatisation pendant les saisons chaudes, et à une baisse de la consommation de gaz naturel pour le chauffage pendant les hivers doux.

À noter la présente section présente les risques physiques considérés comme importants dans la mesure où ils nécessitent des interventions et des actions de suivi. Tel qu'indiqué à la [section 4](#) sur la gestion des risques, une vigie est effectuée pour l'ensemble des risques physiques.

10. Ouranos. (s.d.). Comprendre la science du climat. Récupéré sur <https://www.ouranos.ca/fr/science-du-climat-changements-quebec>.

11. Les coûts totaux des tempêtes majeures n'incluent pas les coûts des tempêtes de routine inclus dans les tarifs de base, qui sont budgétisés à environ huit millions de dollars par an.

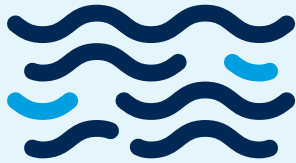
Tableau 3.2 : Risques physiques aigus selon les activités

Risques physiques	Type d'actif concerné	Impacts potentiels	Stratégies d'adaptation
Risques aigus			
Tempêtes 	Production, transmission et distribution d'électricité		
	- Lignes de distribution, lignes de transmission, sous-stations, centrales électriques - Maisons et installations de la clientèle	- Dommages aux infrastructures - Impacts des débris sur les équipements - Inondations localisées dues au blocage des drains pluviaux - Augmentation du risque d'accidents de la route et donc de dommages aux poteaux - Inaccessibilité pour les réparations et le personnel d'urgence	- Entretien régulier continu de la végétation - Renforcement des infrastructures de lignes électriques (fils groupés et couverts) - Déplacement des lignes transversales vers le bord de la route - Développement de plans d'intervention d'urgence pour des réparations rapides - Remplacement des actifs vieillissants, couverture des conducteurs et enfouissement des lignes de distribution
Inondations 	Production, transmission et distribution d'électricité		
	- Sous-stations, centrales électriques - Maisons et entreprises des client.e.s - Lignes de distribution, lignes de transmission, sous-stations	- Dommages aux infrastructures, notamment les sous-stations et câbles souterrains - Débordement des réservoirs des centrales hydroélectriques et inondation des installations et villes en aval - Inaccessibilité pour les réparations et le personnel d'urgence	- Conception des installations pour gérer un débit d'eau plus élevé - Relocalisation des infrastructures critiques à risques - Rénovation des infrastructures - Installation de barrières et de digues anti-inondations - Mise en œuvre de systèmes de surveillance et d'alerte en temps réel pour les inondations
	Transmission et distribution d'énergie gazeuse		
	- Lignes de distribution et de transport de gaz naturel - Barrières d'accès et postes de contrôle	- Interruptions de service pour certains clients et clientes - Augmentation des coûts d'entretien, d'inspection et/ou de réparation - Risques de santé et de sécurité pour le personnel	- Relocalisation des infrastructures à risque - Programmes d'inspection après les inondations afin d'identifier les dommages probables ou éventuels - Modification de la conception de certains équipements afin d'accepter des niveaux d'eau plus élevés
Glissements de terrain 	Production, transmission et distribution d'électricité		
	- Lignes de distribution, lignes de transmission, sous-stations - Infrastructures de transport et de communication	- Glissements de terrain endommageant les lignes électriques et les sous-stations - Perturbation de l'approvisionnement en électricité dans les régions vallonnées et montagneuses	- Mise en œuvre de mesures de stabilisation des pentes - Évaluations géotechniques régulières et surveillance
	Transmission et distribution d'énergie gazeuse		
	Tuyauterie en zone à risque	- Section du réseau soumise à des déformations jusqu'au point de rupture en raison de contraintes physiques - Fuites - Interruptions de service	- Identification des zones les plus à risque et évaluation de la nécessité de mesures correctives ou de détection (p. ex. surveillance des mouvements de terrain ou travaux civils pour atténuer ou éliminer le(s) risque(s)) - Inspection du réseau telle que décrite dans les programmes de gestion de l'intégrité
Feux de forêt 	Production, transmission et distribution d'électricité		
	- Lignes de distribution, lignes de transmission, sous-stations - Maisons et installations de la clientèle	- Dommages aux lignes électriques, aux sous-stations et aux tours de transmission - Fumée et cendres réduisant la qualité de l'air et affectant le fonctionnement des centrales électriques - Inaccessibilité pour les réparations et le personnel d'urgence - Risques liés à la qualité de l'air pour les travailleurs et conditions de travail plus dangereuses	- Création de pare-feux autour des infrastructures critiques, incluant l'enfouissement des lignes - Gestion de la végétation - Développement de plans d'évacuation et de procédures d'intervention d'urgence - Utilisation de matériaux résistants au feu pour les équipements et les structures - Utilisation de systèmes de filtration d'air étendus pour limiter l'impact des particules de fumée sur nos installations
	Transmission et distribution d'énergie gazeuse		
	- Postes de livraison dans les zones septentrionales - Barrières d'accès et postes de contrôle - Ligne principale et terminal des vannes	- Sections du réseau pouvant être endommagées par la chaleur intense - Augmentation des coûts de maintenance, d'inspection et de réparation (accès restreint à certaines zones pour les travaux) - Risques liés à la qualité de l'air pour les travailleurs et conditions de travail plus dangereuses - Interruptions de service	- Accord avec les fournisseurs de services pour la détection des incendies et l'intervention d'urgence pour les infrastructures stratégiques - Gestion de la végétation

Tableau 3.3 : Risques physiques chroniques

Risques chroniques	Impacts potentiels	Stratégies d'adaptation
Production, transmission et distribution d'électricité		
Froid extrême 	- Dysfonctionnement des équipements - Augmentation de la demande en énergie pour le chauffage pendant les périodes de froid	Installation de systèmes de chauffage pour les équipements et infrastructures critiques
Chaleur extrême 	- Surchauffe des transformateurs et des équipements - Réduction de l'efficacité de la production d'électricité - Augmentation de l'usure des équipements et des fils - Impact sur la santé et le bien-être des équipes	Développement de plans de Résilience au stress thermique et instauration d'alertes précoces
Précipitations 	- Inondations dans les zones basses - Glissements de terrain et coulées de débris - Augmentation de l'entretien en raison de la corrosion et de la végétation	- Amélioration des systèmes de drainage pour gérer l'augmentation des précipitations - Développement de mesures de contrôle des sédiments - Inspection régulière des infrastructures pour détecter les dommages
Transmission et distribution d'énergie gazeuse		
Les risques physiques chroniques ne représentent pas pour l'instant un risque significatif pour ces activités.		

Les Sociétés ont une approche pragmatique, progressive, proactive et adaptée aux risques auxquels elles sont confrontées. Depuis plus de dix ans, GMP réalise des projets de Résilience qui ont pour objectif de renforcer progressivement son système contre les impacts des changements climatiques sur l'ensemble de son territoire de service (voir [section 3.5](#)). Pour Énergir et certaines de ses Sociétés affiliées, des mesures d'adaptation font partie intégrante des plans d'entretien des actifs tel que présentés dans l'encadré suivant.

Encadré 3.2 : Des mesures préventives et des plans d'entretien des actifs qui favorisent l'adaptation aux changements climatiques chez Énergir**La Procédure d'intervention spécifique aux inondations**

documente le plan de vigie des secteurs à risque ainsi que la liste des actions à prévoir dans le cas d'une inondation touchant les installations d'Énergir (conduites de distribution, transmission, postes, etc.). Considérant que chaque événement possède une ampleur et une portée différentes, la procédure prévoit aussi différents scénarios permettant d'adapter les actions à chaque situation.

**L'analyse périodique de l'état des conduites**

à l'aide d'un robot permet de déceler les anomalies dans le réseau de transmission d'Énergir. Cette veille ponctuelle de l'état du réseau s'ajoute à un contrôle aérien des servitudes et à des inspections des conduites par les technicien.ne.s sur le terrain. Des études plus spécifiques à la réalité de certaines conduites sont aussi effectuées dans une perspective d'amélioration continue.

**La Procédure d'intervention en cas de feux de forêt**

visé à établir les lignes directrices des plans d'intervention dans l'éventualité d'une telle situation à proximité du réseau gazier. Les principales actions incluent un suivi des feux et une surveillance en continu des infrastructures à risque qui privilégient notamment les actifs ponctuels (conduites hors terre) et un plan d'urgence pour les bâtiments d'Énergir en cas de feux de forêt à proximité. Les activités d'entretien du réseau comprennent également des actions de gestion de la végétation pour réduire au maximum les risques de feu dans les servitudes et en faciliter l'accès. Le Vermont étant considéré comme un endroit à faible risque pour les feux de forêt, VGS ne possède actuellement pas de procédure de ce genre¹².

12. FEMA. (2024). Expected Annual Loss: Wildfire. National Risk Index. Récupéré sur <https://hazards.fema.gov/nri/wildfire>.

3.1.2 Opportunités de transition

Le contexte des derniers mois a été marqué par un certain relâchement de la lutte contre les changements climatiques par différents acteurs. Néanmoins, les changements climatiques représentent un défi majeur à court, moyen et long termes pour la société et les entreprises, dont Énergir. Malgré certains reculs, on note des actions importantes en faveur de la transition par d'autres acteurs, comme la publication de la Stratégie climatique 2030-2050 de La Caisse qui vise à accélérer la Décarbonation des entreprises et à augmenter de façon importante ses investissements liés à la transition énergétique d'ici 2030. Au Québec, l'adoption en 2025 de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* qui modifie la *Loi sur la Régie de l'énergie* (qui encadre notamment les activités de distribution de gaz naturel d'Énergir au Québec) en est un autre exemple (voir encadré 3.3). Les opportunités de transition peuvent être regroupées en quatre grandes catégories, qui sont abordées ci-après.

Encadré 3.3 : Changements découlant de la Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives

L'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* présente des avancées pour Énergir. En voici les principaux éléments :

- L'établissement par le gouvernement du Québec d'un PGIRE sur une période de 25 ans visant à favoriser le développement énergétique du Québec dans une perspective de transition énergétique devrait favoriser une meilleure coordination entre Hydro-Québec et Énergir. Le PGIRE porte notamment sur toutes les sources d'énergie consommées et établit des orientations à respecter et des objectifs et cibles à atteindre en matière d'énergie, de sobriété et d'efficacité énergétiques, ainsi qu'en ce qui concerne les approvisionnements, le développement des infrastructures énergétiques et l'innovation.
- La possibilité de vendre le GSR à un prix moindre que son coût d'acquisition pourrait permettre à Énergir de développer des stratégies commerciales pour stimuler l'achat volontaire.
- La possibilité de réduire le tarif du GSR pour sa clientèle grâce aux revenus découlant de la création d'instruments transactionnels environnementaux (p. ex. des unités de conformité dans le cadre du *Règlement sur les combustibles propres* du Canada).
- Des mesures pour faciliter l'injection dans le réseau d'Énergir de GSR produit par les producteurs du Québec.
- La possibilité pour les distributeurs gaziers d'être dispensés de leur obligation de desservir la clientèle en gaz naturel en proposant d'autres solutions énergétiques plus sobres en carbone, comme les boucles énergétiques, le GSR liquéfié acheminé par camion ou la livraison d'autres types de GSR, tout en permettant de générer de nouveaux revenus.

Ces avancées pourraient être substantielles pour Énergir, car elles pourraient lui permettre de mieux arrimer son plan à celui du gouvernement du Québec en reconnaissant la valeur ajoutée de l'infrastructure gazière et du rôle d'Énergir dans la transition énergétique¹³.



13. En effet, en vertu de la loi, le PGIRE doit être établi en conformité avec les orientations gouvernementales en matière de développement économique et les principes et les objectifs énoncés dans sa politique-cadre sur les changements climatiques, soit le PEV 2030 et la cible de réduction des émissions de GES du gouvernement du Québec. Or le PEV 2030 reconnaît la place du GSR dans la lutte contre les changements climatiques.

3.1.2.1 Système énergétique résilient

Énergir peut contribuer de deux façons à la Résilience du système énergétique du Québec. D'une part, son réseau, essentiellement souterrain, en bon état et couvrant un vaste territoire, offre une Résilience physique supérieure à celle des réseaux électriques aériens face aux événements climatiques extrêmes¹⁴. D'autre part, conserver une portion d'énergie gazeuse dans l'écosystème québécois assure la redondance énergétique du territoire. Au Vermont, GMP et VGS ont également des opportunités similaires pour améliorer la Résilience du réseau énergétique vermontois.

3.1.2.2 Complémentarité, gestion saisonnière et de pointe

Bien que l'électrification directe à partir de sources renouvelables soit globalement privilégiée comme solution de Décarbonation pour des raisons environnementales ou d'efficacité, plusieurs défis subsistent. D'une part, dans le secteur industriel, l'électrification d'une partie des besoins énergétiques desservis actuellement par Énergir présente des défis techniques importants, comme

lorsque le méthane est utilisé comme un intrant chimique de procédé industriel ou lorsque le procédé industriel exige des températures très élevées. D'autre part même lorsque l'électrification est techniquement réalisable, comme dans le secteur des bâtiments, elle peut, d'un point de vue sociétal, ne pas être la meilleure solution.

C'est pourquoi le réseau gazier peut jouer un rôle complémentaire important dans la réponse aux besoins énergétiques de pointe et saisonniers, surtout dans le contexte énergétique québécois, qui se distingue d'autres régions du monde en raison de deux facteurs :

- 1- La rigueur de l'hiver : selon les données de l'observatoire Copernicus¹⁵ et du Centre de données et d'application socioéconomique de la Nasa (« SEDAC »)¹⁶ compilées par Énergir, moins de 5 % de la population mondiale subit des températures hivernales plus froides que celles enregistrées à Montréal.
- 2- Une forte proportion des usages énergétiques est déjà électrifiée (41 % de la consommation totale d'énergie au Québec¹⁷), dont une grande partie du chauffage des espaces (plus de 50 %¹⁸).

Ces températures très froides, combinées à un chauffage hautement électrifié, génèrent des besoins en énergie électrique très importants pour le chauffage. Selon la température et la quantité d'électricité consommée à chaque moment de la journée, la demande peut ainsi approcher, voire dépasser la capacité de production électrique ferme d'Hydro-Québec pendant plusieurs heures d'affilée. On fait référence à ces heures comme à des événements de pointe de demande énergétique, lesquels, selon leur ampleur et leur durée, peuvent exercer une grande pression sur les infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité. Hydro-Québec estime que les événements de pointe totalisent actuellement environ cent heures par année¹⁹ et indique que ces événements sont appelés à augmenter lors des hivers froids²⁰.

14. Selon le Plan d'adaptation aux changements climatiques 2022-2024 d'Hydro-Québec, certains événements climatiques susceptibles d'avoir un impact sur les infrastructures électriques sont de plus en plus fréquents, comme les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes, les vents forts et la foudre. Ces événements présentent un risque moindre pour le réseau gazier, dont la majorité des infrastructures sont souterraines. Le plan est disponible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/documentation-specialisee/plan-adaptation-changements-climatiques/>.

15. Données de température WFDE5, distribuées par le Copernicus Climate Change Service.

16. Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University. 2018. Documentation for the Gridded Population of the World, Version 4 (GPWv4), Revision 11 Data Sets. Palisades NY: NASA Socioeconomic Data and Applications Center (SEDAC).

17. Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2025. État de l'énergie au Québec 2025, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.

18. Office de l'efficacité énergétique, Ressources Naturelles Canada, Base de données complète sur la consommation d'énergie, Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel disponible à cette adresse : https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/menus/evolution/tableaux_complets/liste.cfm.

19. Voir l'explication sur le site d'Hydro-Québec : <https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/offres-pour-economiser-cet-hiver/capacite-reseau.html>.

20. Dans le dossier R-4270-2024 présenté à la Régie, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, indique « que les nombres d'événements de pointe et d'heures interrompues sont appelés à croître lors des hivers froids, tant à la GDP LatITUDE, qu'à la GDP Engagement » (D-2025-037). Ces options tarifaires contribuent à équilibrer le bilan de puissance des activités de distribution d'Hydro-Québec. La Chaire de gestion de l'énergie de HEC Montréal décrit les enjeux de coûts et d'infrastructures associés au profil saisonnier de demande d'électricité (Whitmore et al. (2025), État de l'énergie du Québec, page 22).

Dans une vision de gestion intégrée des ressources énergétiques visant à répondre aux besoins du Québec, Énergir croit souhaitable de miser sur la complémentarité des réseaux gazier et électrique. Comme le rapporte annuellement Hydro-Québec dans son bilan de puissance²¹, la Décarbonation et la croissance de l'économie augmentent les besoins en électricité, alors que le développement d'actifs supplémentaires de production, de transmission et de distribution d'électricité faible en carbone est de plus en plus complexe et coûteux.

Compte tenu des infrastructures de stockage et de distribution actuelles d'Énergir, l'énergie gazeuse permet d'alléger la pression sur le bilan de puissance²² et d'énergie électrique pendant les périodes de pointe. Le réseau gazier assure une complémentarité qui permet de limiter la nécessité d'ajouter de nouvelles infrastructures électriques. De plus, lorsque l'approvisionnement en gaz naturel fossile est remplacé par un approvisionnement en GSR, cette mesure de Décarbonation devient d'autant plus bénéfique, puisqu'une énergie renouvelable est achetée à la place de l'énergie fossile restante. Néanmoins, la contribution du réseau gazier à la Résilience du système énergétique québécois n'est pas illimitée et dépend de la configuration et de la capacité de ce réseau à l'échelle régionale.

Enfin, à long terme, la croissance économique et démographique du Québec devrait nécessiter plus d'énergie et de puissance, notamment des besoins accrus en énergie renouvelable. La molécule gazeuse offre des avenues techniques et économiques intéressantes pour compléter l'ajout de nouvelles infrastructures électriques. En effet, la molécule gazeuse permet de stocker l'énergie sur de longues périodes, ce qui la distingue des solutions d'entreposage électrique électrochimique, thermique ou mécanique²³. Afin de faciliter l'intégration croissante des énergies intermittentes, la flexibilité offerte par les molécules gazeuses pourrait compléter celle que pourrait apporter de nouvelles centrales hydroélectriques.

3.1.2.3 Décarbonation progressive, à coûts compétitifs

Un des grands enjeux de la Décarbonation est de minimiser les coûts des diverses transformations à mettre en œuvre dans tous les secteurs de l'économie. Certaines mesures de Décarbonation mises de l'avant par Énergir s'appuient sur l'utilisation des infrastructures déjà en place afin de permettre à différents acteurs de se Décarboner de façon progressive, à coût compétitif.

L'efficacité énergétique est une solution de Décarbonation qui peut offrir des bénéfices directs, tant environnementaux qu'économiques. En concordance avec les principes de l'AIE²⁴, Énergir considère que l'efficacité énergétique est la toute première mesure de Décarbonation à mettre en œuvre. Cette approche présente de nombreux avantages :

- pour la clientèle, elle peut contribuer à réduire la consommation de gaz naturel qui lui est attribuée et, à terme, la facture énergétique (en fonction des coûts initiaux et des conditions propres à chaque projet), en plus de libérer des ressources financières qui peuvent être réinvesties dans d'autres solutions de Décarbonation;
- pour la société, elle permet de limiter ou d'éviter les émissions de GES liés à l'utilisation du gaz naturel fossile à un coût généralement avantageux²⁵ tout en contribuant à l'amélioration de la productivité énergétique; et
- pour Énergir, elle favorise la fidélisation de la clientèle, réduit le taux d'attrition et aide à assurer des revenus stables.

21. L'énergie et la puissance sont deux concepts différents. La puissance est la quantité d'énergie utilisée ou produite par unité de temps et est exprimée en kilowatts (kW). L'énergie est le résultat de la puissance multipliée par la durée d'utilisation de cette puissance et est exprimée en kilowattheures (kWh).

22. Le bilan de puissance fait référence à la notion d'adéquation entre les besoins et les approvisionnements en puissance. Le même concept peut être utilisé pour la composante énergie. La preuve de la phase 2 du Plan d'approvisionnement 2023-2032 déposé par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie le 2 novembre 2023 présente un déficit de puissance à l'horizon 2032 au tableau 4.3. Un déficit à l'horizon du plan d'approvisionnement est rapporté dans les versions précédentes du même dossier récurrent présenté à la Régie.

23. Plusieurs études traitent des défis du stockage pour répondre aux besoins de flexibilité saisonnière dans un système électrique faible en carbone. Les études suivantes apportent un éclairage intéressant sur les défis et les technologies les mieux adaptées (voir la page 20 du rapport *Technology Roadmap, Hydrogen and Fuel Cells* publié par l'AIE en 2015 : <https://www.iea.org/reports/technology-roadmap-hydrogen-and-fuel-cells> et l'article de Schmidt et al. publié en 2019 dans la revue *Joule* : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S254243511830583X>).

24. AIE. (2023). Energy Efficiency. <https://iea.blob.core.windows.net/assets/dfd9134f-12eb-4045-9789-9d6ab8d9fbf4/EnergyEfficiency2023.pdf>.

25. En 2023, Énergir a déposé à la Régie de l'énergie la dernière évaluation de potentiel d'efficacité énergétique pour la consommation de gaz naturel au Québec. Le potentiel technico-économique identifié est très important permettant la réduction des GES et des coûts (R-4213-2022, pièce B-0063).

Le GSR acquis par Énergir est une énergie renouvelable produite à partir de matières organiques résiduelles. Bien que le GSR émette aussi des émissions de gaz à effet de serre, il permet de remplacer une énergie fossile et de réduire les émissions de GES d'origine fossile liées à l'utilisation de l'énergie tout en valorisant le méthane issu de la décomposition des résidus organiques (voir encadré 3.4). Conformément à la réglementation en vigueur, une proportion croissante de GSR devra être atteinte d'ici 2030. Le GSR offre plusieurs bénéfices :

- Le GSR est interchangeable avec le gaz naturel fossile et permet la **Décarbonation des usages gaziers** en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes de stockage, de transport et de distribution d'Énergir sans avoir à modifier les équipements de la clientèle, bien que des ajustements au réseau gazier soient parfois nécessaires pour intégrer de nouveaux points d'injection de GSR. En revanche, la conversion à grande échelle des usages gaziers à l'électricité nécessiterait des investissements importants pour la production, le transport ou la distribution de l'électricité²⁶, ainsi que pour les équipements énergétiques de la clientèle.
- Cette interchangeabilité permet aussi à la clientèle d'Énergir de mettre en œuvre une **stratégie de Décarbonation progressive de leurs émissions directes de GES d'origine fossile qui lui sont attribuées**, adaptée à leurs capacités et leurs ambitions, par exemple en augmentant progressivement la part de GSR dans leurs achats de gaz.
- Comme nous l'avons mentionné précédemment, alors que les efforts de Décarbonation exercent une forte pression sur les infrastructures électriques pour combler des besoins grandissants, le GSR est une solution qui contribue à la **Résilience et à la fiabilité des systèmes énergétiques**. En raison de sa polyvalence, le GSR peut contribuer à la Décarbonation du secteur industriel, souvent difficilement convertible à l'électricité. Il en va de même pour le secteur du bâtiment, où l'approvisionnement en GSR, utilisé dans une configuration en biénergie, lors des périodes de pointe peut présenter des avantages économiques pour la clientèle et la société comparativement à une électrification complète, comme nous l'expliquons dans la section sur la biénergie. Le GSR est aussi une solution de Décarbonation pour le secteur du transport lourd, où l'électrification pose des défis techniques et économiques importants (voir encadré 3.5).
- Une filière québécoise de production de GSR pourrait être un **moteur d'économie circulaire locale et combler en partie les besoins en énergie gazeuse du Québec**. Le GSR est une solution de gestion des résidus organiques qui permet de réduire les émissions de GES de certains secteurs (comme les secteurs municipal et agricole). Le développement de cette filière québécoise favorise le développement économique régional et contribue à réduire notre dépendance à l'importation de gaz fossile.

En vertu des nombreux avantages qu'offre le GSR, Énergir participe activement à des initiatives visant à favoriser la collaboration entre les acteurs de la filière du GSR, notamment par des représentations auprès des instances gouvernementales et la mise en place d'une équipe vouée à l'accompagnement des producteurs de GSR au Québec.

26. À titre d'exemple, les quatre phases du Complexe de la Romaine, une centrale de production hydroélectrique située au Québec, ont été mises en service en 2023, après des investissements de 7,2 G\$, pour une production annuelle d'environ 8 TWh par année.

Encadré 3.4 : Le GSR et les changements climatiques

Le GSR acquis par Énergir résulte de la valorisation des émissions de méthane issue de la décomposition de matières organiques résiduelles. La combustion du GSR émet les principaux GES (CO_2 , CH_4 et N_2O) tout comme la combustion du gaz naturel fossile. Le CO_2 représente plus de 99 % des émissions de combustion. Cependant, dans le cas du GSR, ces émissions sont dites biogéniques, car elles proviennent de la biomasse. Le CO_2 biogénique n'est généralement pas visé par les objectifs de lutte contre les changements climatiques, contrairement aux émissions de combustion du gaz naturel fossile. Pourquoi ?

**Gaz naturel fossile :
un ajout net de CO_2 dans l'atmosphère**

Même si le CO_2 issu de la combustion du gaz naturel fossile peut être réabsorbé par la biomasse lors de la photosynthèse, la combustion du gaz naturel fossile libère du CO_2 qui était séquestré depuis des millions d'années dans des formations géologiques.

Le cycle court du carbone

Lors de la combustion de GSR, le CO_2 libéré dans l'atmosphère (CO_2 biogénique) était séquestré dans des résidus organiques (résidus alimentaires, lisiers, fumiers, eaux usées, etc.), qui se renouvellent rapidement sur une échelle de quelques mois à quelques années. Ce CO_2 biogénique s'inscrit dans le cycle court du carbone : il était présent dans l'atmosphère récemment, a été absorbé par les résidus organiques, et pourrait être de nouveau réémis à l'atmosphère.

**Distinction entre les émissions anthropiques
et issues de la biomasse**

Selon le GIEC, les émissions de CO_2 biogénique doivent être quantifiées selon une approche de variation des flux de carbone des écosystèmes et ne doivent pas être comptabilisées dans les secteurs où elles sont émises pour éviter le double comptage. C'est pourquoi les conventions de quantification des GES comme ISO 14064-1 ou le GHG Protocol, le CO_2 biogénique doit être quantifié et déclaré distinctement des émissions des portées 1, 2 ou 3 applicables. Les émissions de CH_4 et N_2O biogéniques doivent quant à elles être déclarées avec les autres émissions non biogéniques, selon les portées appropriées.

Les émissions de CO_2 biogénique et le climat

L'effet réel des émissions de CO_2 biogénique sur le climat dépend de différents facteurs, dont la source et les processus de production de la biomasse. Le GSR vendu par Énergir à sa clientèle est produit à partir de matières organiques résiduelles et n'a pas entraîné des changements importants dans l'usage des terres.

Encadré 3.5 : Le gaz naturel comprimé renouvelable (GNC-R) comme moteur de Décarbonation du transport lourd routier

Au Québec, le secteur des transports est responsable de 43,3 % des émissions de GES, dont 9,5 % proviennent du transport routier lourd²⁷. Malgré les efforts d'efficacité énergétique et les innovations technologiques déployés pour réduire les émissions associées au diesel, le transport lourd demeure proportionnellement très émissif en raison de l'essor du commerce en ligne et des exigences de livraison rapide auxquels il est associé. La Décarbonation de ce secteur exige donc des solutions réalistes, complémentaires et adaptées aux réalités opérationnelles.

Bien qu'elle ait débuté, l'électrification du transport lourd reste limitée aux trajets urbains et régionaux courts. Les véhicules électriques de classe 8 présentent une autonomie restreinte, un poids important, des coûts élevés et nécessitent des infrastructures de recharge encore peu développées²⁸. Pour les longues distances, l'industrie du camionnage constate que cette solution reste contraignante et très souvent impraticable. De plus, la recharge des véhicules lourds accentue la pression sur le réseau électrique et soulève des enjeux de capacité et de Résilience, notamment en cas de panne majeure et tout particulièrement pour la livraison de marchandises critiques.

Dans ce contexte, le gaz naturel comprimé renouvelable (GNC-R) pour le transport de longue distance représente une solution mature, c'est-à-dire déjà établie, et complémentaire à l'électrification du transport lourd de courte distance. Grâce à un réseau gazier nord-américain bien établi et à une production croissante de GSR, le GNC-R peut être déployé rapidement. Il utilise les mêmes camions et infrastructures que le GNC fossile, mais la source d'approvisionnement change grâce à une traçabilité contractuelle. En Californie, grâce à la réglementation Low Carbon Fuel Standard (LCFS), 99 % du gaz naturel acquis pour utilisation dans les transports en 2024 était renouvelable, ce qui démontre la viabilité de cette approche.

Le GNC-R, une énergie renouvelable, offre une solution de rechange au diesel, une énergie fossile, tout en conservant la même souplesse, soit un ravitaillement rapide et étendu en Amérique du Nord, une autonomie comparable pour répondre aux impératifs opérationnels des parcs de camions, et une technologie éprouvée (puisque des véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC) sont utilisés au Québec depuis plus de 15 ans).

Le Québec compte 11 stations publiques et 23 stations privées de ravitaillement en GNC, toutes capables de distribuer du GNC-R. Intégrées à un réseau nord-américain de plus de 765 stations, elles permettent une adoption rapide du GNC-R pour les parcs québécois de transports régional et de longue distance.



27. État de l'énergie au Québec, Édition 2025. <https://energie.hec.ca/eeq/>.

28. Projet de démonstration de camions électriques au Québec, pour lequel un rapport est disponible sur l'Institut du véhicule innovant : <https://www.ivosolutions.ca/flotte-rechargeable-camions-lourds/>.

3.1.2.4 Diversification

La quatrième grande opportunité découle de la diversification des activités. Pour identifier les filières offrant un avantage concurrentiel dans un avenir à faible émission de carbone, Énergir surveille l'évolution des technologies, des politiques et des réglementations, ainsi que les orientations et trajectoires proposées par les agences internationales et les fournisseurs d'intelligence d'affaires. Parallèlement, elle analyse et évalue son environnement d'affaires, particulièrement au Québec.

Énergir et ses Sociétés affiliées sont actives dans diverses filières énergétiques dont la maturité technologique, la faisabilité technico-économique et les cadres réglementaire et politique sont à des niveaux très différents. Les stratégies adoptées par Énergir ou ses Sociétés affiliées, selon le cas, dans ces filières varient donc en fonction de leur maturité, du rôle qu'elles pourraient être appelées à jouer à l'égard des cibles de Décarbonation 2030 et 2050, et de la vision d'Énergir de son propre rôle dans l'essor de chaque solution.



Production d'électricité éolienne

Les technologies de production d'électricité renouvelable, souvent à partir de sources intermittentes comme c'est le cas de l'éolien, sont devenues beaucoup plus compétitives en termes de coût par rapport aux sources conventionnelles. Toutefois, la baisse rapide des coûts observée au cours de la dernière décennie tend désormais à se stabiliser, voire à s'inverser légèrement pour certaines filières, notamment l'éolien²⁹. Cette évolution n'enlève rien à leur compétitivité globale, mais suggère que les gains futurs pourraient être plus limités et dépendront davantage des innovations technologiques, des conditions locales et des politiques publiques. Par l'intermédiaire de Sociétés affiliées, Énergir est active depuis plusieurs années dans le développement de la filière éolienne au Québec dans le cadre de partenariats avec des acteurs clés du secteur.

Géothermie

À l'échelle mondiale, la thermopompe aérothermique offre une grande valeur aux systèmes énergétiques durant toute l'année. Cependant, en raison de la rigueur du climat hivernal, ce constat est plus nuancé au Québec. En effet, lorsque la température chute fortement, le coefficient de performance (COP) des thermopompes aérothermiques diminue considérablement, jusqu'à devenir comparable à celui des technologies de chauffage électrique³⁰, limitant non seulement la capacité de ces équipements à fournir une chaleur suffisante aux bâtiments, mais augmentant également la pression sur le système électrique.

Contrairement aux systèmes aérothermiques, les systèmes géothermiques puisent l'énergie thermique dans le sol, dont la température demeure relativement stable tout au long de l'année (généralement entre 5 °C et 10 °C à faible profondeur au Québec). Cette stabilité permet de maintenir une efficacité élevée, même par grand froid. Ainsi, non seulement les appareils géothermiques affichent un rendement supérieur à celui des thermopompes aérothermiques, mais ils conservent ce rendement de façon constante, réduisant la demande de puissance sur le réseau électrique durant les pointes hivernales. En décembre 2025, Énergir a annoncé le lancement d'Énergir solution géothermie, s.e.c., une filiale dédiée au déploiement de systèmes géothermiques au Québec actuellement concentrée sur le marché résidentiel.

Production de GSR

Les bioénergies sont un vecteur énergétique présent dans toutes les trajectoires de Décarbonation des agences mondiales et des fournisseurs d'intelligence d'affaires. Leur contribution à la Décarbonation est très étendue et va du secteur du transport routier à celui de l'aviation, en passant par les procédés industriels, les bâtiments et la production électrique. Les bioénergies sont toutefois limitées à l'échelle du globe, ce qui laisse présager une concurrence accrue pour les gisements. Dans ce contexte, EDI, une société affiliée à Énergir, a identifié que la production de GSR permettrait de stimuler l'exploitation de gisements de bioénergies afin de réduire les émissions de GES d'origine fossile des activités de distribution gazière, tout en y ayant recours là où la molécule a le plus de valeur.

29. Levelized Cost of Energy Comparison—Historical LCOE Comparison, p.14 : <https://www.lazard.com/research-insights/levelized-cost-of-energyplus-lcoepplus/>.

30. Limite technique documentée dans la littérature, notamment abordée dans l'étude Demand-Side Solutions to Winter Peaks and Constraints de l'American Council for Energy-Efficient Economy (ACEEE) publiée en 2021 à la page 33 : <https://www.aceee.org/research-report/u2101>.

Boucles énergétiques et VRT

Les **boucles énergétiques** et la VRT sont des solutions énergétiques qui concilient l'efficacité énergétique et l'économie circulaire locale. En s'appuyant sur des infrastructures centralisées et des technologies de thermopompage, elles permettent de répondre aux besoins énergétiques finaux et minimisent l'ajout d'actifs de production. Ces systèmes sont évolutifs et peuvent combiner plusieurs technologies en fonction des besoins particuliers des communautés, par exemple la géothermie et le GSR. Deux types de boucles énergétiques sont envisagés : les **boucles de quartier**, qui desservent des zones résidentielles ou commerciales denses, et la **valorisation thermique**, un réseau point à point qui utilise les rejets thermiques des bâtiments ou des entreprises voisines. Grâce à une configuration optimisée, les réseaux de chaleur pourraient générer des économies non seulement pour les utilisateurs finaux, mais aussi pour la société en général, en réduisant la nécessité d'ajout d'infrastructures visant à répondre aux besoins en énergie et de puissance électriques. Ces boucles énergétiques permettraient également de tirer parti des synergies locales entre les bâtiments pour maximiser les gains d'efficacité. Énergir, par l'entremise de sa filiale ECCU, ainsi qu'avec sa société affiliée EDI, souhaite élargir son expertise en boucles énergétiques et favoriser le déploiement de nouveaux réseaux de chauffage et de climatisation performants et résilients susceptibles de contribuer à la Décarbonation.

Hydrogène faible carbone

L'Hydrogène faible carbone peut être considéré comme un vecteur énergétique polyvalent qui contribue à Décarboner des usages difficiles à électrifier. Le transport de l'hydrogène et son incidence sur le réseau d'Énergir et les équipements de sa clientèle représentent cependant des défis.

Dans ce contexte, Énergir a développé une feuille de route stratégique pour évaluer et saisir les opportunités offertes par cette filière. L'une des avenues possibles est la distribution de cet Hydrogène faible carbone (sous forme pure ou pour produire du GSR). Énergir évalue actuellement où elle pourrait apporter le plus de valeur à différentes étapes de la chaîne de valeur de l'Hydrogène faible carbone, incluant les intrants, la production, la distribution et les usages finaux. La méthanation, qui permet de produire du GSR de troisième génération à partir d'hydrogène, pourrait également être une filière d'intérêt pour l'entreprise.

Capture, utilisation et séquestration du carbone

La capture, l'utilisation et la séquestration du carbone (CUSC) est une avenue intéressante à explorer. À l'horizon 2050, la CUSC pourrait présenter une opportunité de Décarbonation, particulièrement pour les GES émis par les grands clients industriels d'Énergir, tout comme la capture et la valorisation du CO₂ biogénique pour la production de GSR de troisième génération. De plus, la capture et la séquestration de carbone issu de la combustion de bioénergie (on parle alors de bioénergie avec capture et séquestration du carbone (BECCS)), pourraient permettre des Suppressions de carbone.



Encadré 3.6 : Le rôle de l'Hydrogène faible carbone et de la CUSC dans les trajectoires menant à la Carboneutralité

Bien que les technologies de CUSC et d'Hydrogène faible carbone soient peu matures à l'heure actuelle, Énergir estime qu'elles pourraient offrir un potentiel intéressant pour Décarboner les émissions de GES, en particulier pour sa clientèle industrielle, pour laquelle la trajectoire de Décarbonation peut s'avérer techniquement difficile.

Reconnue comme un élément clé dans toutes les trajectoires vers la Carboneutralité à l'échelle mondiale³¹, la CUSC joue un rôle indispensable, notamment pour réduire les émissions de secteurs comme la production de ciment et d'autres produits industriels, dont les émissions de CO₂ sont inhérentes aux procédés.

L'Hydrogène faible carbone, quant à lui, pourrait jouer un rôle dans la Décarbonation de certains secteurs industriels qui utilisent des procédés difficiles à électrifier, ou qui utilisent actuellement de l'hydrogène issu de combustibles fossiles comme intrants pour leurs procédés.

Malgré le grand niveau d'incertitude entourant ces filières pour l'instant, d'une part quant à la faisabilité technique et économique des projets, d'autre part quant à la mise en œuvre de cadres réglementaires et à l'acceptabilité sociale nécessaires à leur émergence, Énergir croit qu'elles pourraient jouer un rôle dans la Décarbonation, et qu'il est donc essentiel de passer à l'action dès aujourd'hui afin d'en favoriser le développement.



31. Voir notamment les sources suivantes :

GIEC. (2023). AR6 Synthesis Report Climate Change. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/>.

AIE. (2021b). Net Zero by 2050. A Roadmap for the Global Energy Sector. <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>.

IRENA. (2023). World Energy Transitions Outlook 2023 Volume 1. <https://www.irena.org/Digital-Report/World-Energy-Transitions-Outlook-2023>.

3.2 Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir



Animée par sa Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050, Énergir transforme son modèle d'affaires. Cette transformation devrait permettre à Énergir de contribuer aux cibles de Décarbonation du gouvernement du Québec tout en renforçant sa pertinence comme énergéticien dans un avenir plus sobre en carbone. En effet, Énergir mise sur la valeur ajoutée de l'infrastructure gazière pour répondre aux besoins énergétiques du Québec à certains moments critiques plutôt que sur le volume de gaz naturel qu'elle distribue. Concrètement, Énergir agit pour Décarboner ses activités en réduisant ses émissions de Portées 1 et 2, ainsi que ses émissions de Portée 3 issues de l'utilisation des produits chez sa clientèle. À l'horizon 2050, Énergir anticipe une réduction importante des volumes de gaz distribués, en cohérence avec ce que prévoient les principaux scénarios climatiques (voir [annexe 2](#)). Cependant, à court terme, le cadre réglementaire et le contexte économique ne permettent pas d'entrevoir une diminution marquée des volumes distribués. Comme nous l'indiquons à la [section 5.1.1](#), les émissions de GES d'Énergir sont principalement concentrées dans la sous-catégorie 11 de la Portée 3, soit les émissions reliées à la consommation des produits (ici le gaz naturel) chez la clientèle.

Énergir est consciente que la concrétisation de sa vision repose en partie sur des facteurs exogènes (abordés ci-après) sur lesquels elle a une influence limitée. C'est pourquoi, dans sa Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050, Énergir prend en considération la réalité contextuelle des deux principaux secteurs qu'elle dessert, soit les secteurs industriel et du bâtiment (marchés résidentiel, commercial et institutionnel), ainsi que leur capacité à se Décarboner à court, moyen et long termes.

Dans le secteur industriel, qui représente 63 % des volumes distribués, l'hétérogénéité des usages du gaz présente une complexité additionnelle pour la Décarbonation. En effet, la Décarbonation de certains de ces usages pose des défis techniques et économiques importants (voir [section 3.2.1](#)). Ainsi, bien qu'Énergir n'ait pas adopté de cible spécifique pour la Décarbonation de sa clientèle industrielle, elle propose, dans la section « Trajectoires », une prévision du portrait de l'énergie qu'elle distribue pour les horizons 2030 et 2050, tant dans le secteur du bâtiment que dans le secteur industriel.

Dans le secteur du bâtiment, qui représente 37 % des volumes distribués, le gaz naturel sert principalement au chauffage des espaces et de l'eau de la clientèle commerciale et résidentielle.

Énergir a adopté une cible de réduction de 30 % des émissions de GES d'origine fossile attribuables à l'utilisation du gaz naturel qu'elle distribue dans ce secteur d'ici la fin de son exercice financier 2031, par rapport aux émissions de 2020.

La Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir repose sur quatre initiatives, dont les trois premières sont associées à des cibles pour l'horizon 2030 (voir [encadré 3.7](#)). La quatrième initiative comprend plusieurs solutions qui ne font pas encore l'objet de cibles permettant de mesurer leur apport à la Décarbonation de la clientèle d'Énergir. À travers cette vision, Énergir souhaite accompagner sa clientèle dans l'adoption de solutions énergétiques adaptées à leur parcours de Décarbonation, tout en développant de nouvelles activités à faible empreinte carbone qui renforcent la résilience de l'entreprise. Dans l'écosystème énergétique québécois, Énergir est bien placée pour contribuer, dans la mesure de ses capacités et du cadre réglementaire, aux cibles gouvernementales, à la Résilience des systèmes énergétiques et ce, tout en soutenant une Décarbonation au meilleur Coût sociétal (lequel n'est pas nécessairement le coût le plus abordable pour la clientèle)³², c'est-à-dire en limitant les investissements totaux requis pour répondre aux besoins énergétiques.

32. Énergir mène de façon continue diverses analyses internes afin de s'assurer que les initiatives qu'elle met en œuvre servent à Décarboner au meilleur coût possible pour la société en tenant compte, entre autres, des investissements requis pour la production, le transport et la distribution d'énergie.

Encadré 3.7 : Les quatre initiatives de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir et les cibles

Objectifs de l'initiative	Initiatives	Horizon 2030		Horizon 2050
Réduire les volumes, ajouter de la valeur Réduire la consommation de gaz naturel et valoriser les infrastructures d'Énergir pour répondre aux besoins saisonniers et en périodes de pointe à moindre coût pour la société.	1. Efficacité énergétique	Cibles : 1Mt CO ₂ évitées d'ici le 30 septembre 2030 par rapport à l'exercice 2020 en économisant la consommation de gaz naturel comparativement à un scénario de référence qui n'inclut pas les mesures d'efficacité énergétique.	Cible globale pour le secteur du bâtiment Réduction de 30 % des émissions de GES attribuables à l'utilisation du gaz naturel qu'Énergir distribue dans le secteur du bâtiment d'ici la fin de l'exercice 2031 par rapport à l'exercice 2020.	Perspective de Décarbonation Les initiatives déployées par Énergir devraient contribuer à diminuer les volumes de gaz naturel fossile distribués et accroître en parallèle les solutions renouvelables plus sobres en carbone, en cohérence avec ce que prévoient les principaux scénarios climatiques.
	2. Complémentarité des réseaux gazier et électrique	Cibles : 300 000 t CO ₂ évitées d'ici le 30 septembre 2031 grâce à des projets de biénergie ³³ .		
Décarboner les volumes restants Intégrer de manière progressive une part croissante d'énergie renouvelable au réseau gazier afin de remplacer le gaz naturel fossile résiduel et ainsi réduire les émissions de GES d'origine fossile liées aux usages difficilement convertibles à l'électricité.	3. Gaz naturel de source renouvelable	Cibles : 10 % de GSR par rapport aux volumes totaux de gaz distribué d'ici le 30 septembre 2031 (cible réglementaire).		
Diversification et croissance Croître par le développement de solutions sobres en carbone envisagées comme compétitives dans un avenir en voie de Décarbonation, tout en préservant la Résilience des systèmes énergétiques.	4. Diversification par des vecteurs de croissance à faible empreinte carbone	Cette initiative ne fait pas encore l'objet d'une cible spécifique.		

Pour concrétiser cette vision, Énergir déploie des efforts pour rendre ses initiatives compétitives et efficaces et pour bien les communiquer à sa clientèle, mais aussi à ses employé.e.s, ses partenaires, à la Régie de l'énergie et aux gouvernements. Néanmoins, l'évolution de ces initiatives dépend d'un ensemble

complexe de facteurs exogènes déterminants qui facilitent ou compliquent la réalisation de cette vision. Certains de ces facteurs sont identifiés comme étant critiques dans l'atteinte des cibles à l'horizon 2030, d'autres sont plus généraux, mais peuvent néanmoins avoir une incidence sur l'ensemble des initiatives.

33. Cette cible a été revue à la baisse par rapport à l'exercice précédent et pourrait être ajustée davantage suite aux discussions à venir avec Hydro-Québec sur le renouvellement de l'entente pour la période 2027-2031. Voir le tableau 3.4 et la section 3.2.2.

Tableau 3.4 : Facteurs exogènes déterminants influençant les résultats pour chaque initiative de la Vision stratégique de décarbonation

Facteur exogène	Description
Facteurs exogènes critiques	
La réglementation permettrait de limiter la hausse de la consommation de gaz naturel de source fossile dans le secteur du bâtiment.	En novembre 2024, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à des modifications réglementaires pour encadrer l'utilisation du gaz naturel dans le secteur du bâtiment (voir section 3.2.3.2). Tel qu'annoncé, les modifications réglementaires devraient prévoir la hausse du pourcentage de l'obligation de GSR dans le secteur des bâtiments existants alimentés au gaz naturel pour atteindre 100 %. Cela pourrait accroître de façon significative la pénétration du GSR comme solution de Décarbonation dans le secteur du chauffage du bâtiment. À l'inverse, le report ou l'absence d'amendement influencerait négativement les résultats de réduction d'émissions de GES d'origine fossile.
Le renouvellement avec Hydro-Québec de l'Entente de collaboration relative au projet favorisant la Décarbonation dans le chauffage des bâtiments grâce à la biénergie électricité-gaz naturel.	L'entente actuelle prévoit les modalités relatives à la contribution GES des clients ayant choisi la biénergie pendant une première période d'adhésion en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026. Cette entente prévoit également qu'Hydro-Québec et Énergir pourront convenir des paramètres applicables à une deuxième période d'adhésion débutant le 1 ^{er} janvier 2027 et se terminant le 31 décembre 2030. Cette deuxième période, avec des modalités assurant la compétitivité de la solution, est nécessaire pour permettre à Énergir d'atteindre sa cible au 30 septembre 2031. À cet effet, Hydro-Québec et Énergir se sont engagées à entreprendre des discussions relativement à cette deuxième entente à compter de janvier 2026.
Facteurs exogènes généraux	
- Les conjonctures politique et économique. - L'adoption de cadres réglementaires structurants et d'incitatifs financiers gouvernementaux incluant le maintien des programmes découlant du Fonds d'électrification et de changements climatiques. - L'évolution de normes volontaires. - L'acceptabilité sociale des projets développés. - La maturité technologique et la compétitivité économique des solutions provenant de filières moins matures. - La disponibilité de la main-d'œuvre.	Ces facteurs peuvent s'avérer favorables ou non à l'adoption de mesures de Décarbonation chez la clientèle, au développement de nouvelles filières énergétiques, et au développement et à la faisabilité économique des projets (projets d'efficacité énergétique, projets de production d'énergie renouvelable et tout autre projet de Décarbonation).

L'ensemble des facteurs exogènes énumérés précédemment illustrent bien qu'Énergir et sa clientèle évoluent dans un écosystème complexe et dynamique. Ces facteurs auront une incidence importante sur l'évolution de la volonté et de la capacité de la clientèle d'Énergir à adopter des solutions de Décarbonation liées à l'utilisation du gaz naturel, et donc sur l'atteinte par Énergir de ses cibles de Décarbonation.

La section qui suit décrit de façon détaillée les quatre initiatives de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 d'Énergir. Pour chacune de ces initiatives, nous présentons une description des mesures mises en œuvre pour ces cibles, un bilan des résultats atteints, et enfin, les prochaines étapes. Le suivi de l'ensemble des cibles et indicateurs est présenté à la section 5, dans le [tableau 5.4](#).

3.2.1 L'efficacité énergétique



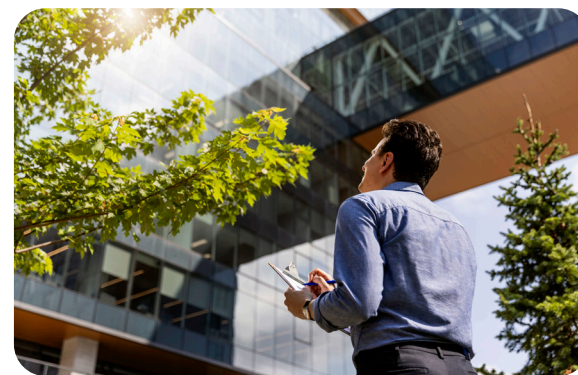
Actions mises en œuvre et à venir

La cible d'Énergir dans ce domaine, soit 1Mt CO₂ évitées comparativement à l'usage d'équipements moins efficaces d'ici le 30 septembre 2030 par rapport à l'exercice 2020, est équivalente aux résultats obtenus entre 2001 et 2020. Au moment de fixer cette nouvelle cible, une stratégie de croissance de l'efficacité énergétique a été élaborée et déployée en misant sur l'amélioration et le développement des programmes d'efficacité énergétique d'une part, et sur la communication et la promotion de l'efficacité énergétique auprès des publics cibles d'autre part. Le Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) d'Énergir se compose de plusieurs programmes visant à encourager l'adoption de technologies plus efficaces et l'intégration de solutions numériques intelligentes grâce à des aides financières et de l'accompagnement technique, selon les segments de marchés et les besoins propres à chaque clientèle³⁴. Le succès de l'efficacité énergétique est indéniable, mais requiert un effort croissant. Pour atteindre environ le même niveau d'émissions évitées par rapport à des scénarios de référence n'incluant pas de mesures d'efficacité énergétiquesur une base annuelle (soit environ 100 000 t éq. CO₂), les équipes traitent toujours plus de demandes. Généralement, les projets sont plus petits, puisque les projets présentant les gains les plus intéressants ont déjà été réalisés.



Résultats à ce jour

Au cours de l'exercice 2025, les résultats des programmes d'efficacité énergétique d'Énergir ont permis d'éviter la consommation de **52,8 Mm³** de gaz naturel comparativement à un scénario de référence n'incluant pas de mesures d'efficacité énergétique. Ces économies ont été possibles grâce à des aides financières totalisant **49,2 millions \$** versés à la clientèle participante aux fins de la réalisation de **4 070 projets** d'efficacité énergétique. Ainsi, les programmes du Plan global en efficacité énergétique d'Énergir auront permis d'éviter l'émission de **101 454 tonnes éq. CO₂** comparativement à un scénario de référence n'incluant pas de mesures d'efficacité énergétique. Ces résultats ont été principalement obtenus grâce au programme Diagnostics et mise en œuvre efficaces, qui vise les clientèles commerciale, industrielle et institutionnelle, et qui a généré à lui seul 80 % des économies de gaz naturel réalisées. Une performance semblable au cours de chacun des prochains exercices permettrait à Énergir d'atteindre sa cible.



34. L'ensemble des offres en efficacité énergétique d'Énergir peut être consulté sur le site Internet d'Énergir : <https://energir.com/>.

3.2.2 La complémentarité des réseaux gazier et électrique



Actions mises en œuvre et à venir

3.2.2.1 La biénergie

Le 19 mai 2022, la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec et Énergir à offrir conjointement une solution concertée de biénergie électricité-gaz naturel à la clientèle résidentielle actuellement alimentée en gaz naturel^{35 36}. Ce faisant, les deux grands distributeurs énergétiques du Québec collaborent pour réduire la consommation de gaz naturel et, par conséquent, les émissions de GES, chez des clients d'Énergir se chauffant au gaz naturel. Le chauffage des espaces et les procédés industriels à basse température se prêtent particulièrement bien à la conversion à la biénergie. L'offre destinée au secteur résidentiel a été lancée en juin 2022, alors que l'offre visant les secteurs commercial et institutionnel a été approuvée par la Régie de l'énergie en juin 2023 et lancée en novembre 2023, suite à l'approbation du cadre normatif du programme Écoperformance par le gouvernement du Québec. À certaines conditions, ce programme offre des aides financières aux participants pour couvrir une partie des coûts

relatifs aux travaux requis pour l'adhésion à l'offre biénergie.

Le principe de la biénergie est le suivant : la grande majorité du temps, le chauffage se fait à l'électricité, tandis que lors des périodes de pointe, le gaz naturel prend le relais, soulageant ainsi le réseau d'Hydro-Québec. Par conséquent, environ 70 %³⁷ des volumes de gaz naturel sont convertis à l'électricité, alors que le volume résiduel de gaz naturel sert à couvrir les besoins de chauffage durant les périodes les plus froides. Afin de reconnaître la valeur qu'offre le réseau gazier en période de pointe hivernale, Hydro-Québec verse, en vertu d'une entente, une contribution GES à Énergir.

De plus, la clientèle peut opter pour la biénergie électricité-GSR, en achetant du GSR pour couvrir les volumes d'énergie gazeuse résiduels qui lui sont attribués. La biénergie mise sur une approche pragmatique qui pourrait permettre la Décarbonation du chauffage des bâtiments au meilleur Coût sociétal.

3.2.2.2 Soutien financier

Grâce à un effort concerté entre le gouvernement du Québec, Hydro-Québec et Énergir, l'offre biénergie prévoit, à certaines conditions, des aides financières avantageuses susceptibles d'accélérer l'adhésion à la biénergie. Par l'intermédiaire de son PED, Énergir fournit également depuis 2024 un soutien

financier à sa clientèle existante qui fait le choix de se Décarboner en optant pour la biénergie et/ou le GSR. Ce soutien financier est basé sur un calcul des émissions directes de GES d'origine fossile évitées grâce aux offres d'Énergir comparativement à un scénario de référence approprié à chaque situation³⁸.

Afin de poursuivre l'expansion de la biénergie et d'assurer un taux de pénétration croissant des marchés, Énergir collabore avec Hydro-Québec et le gouvernement du Québec pour élargir l'admissibilité à l'offre biénergie à des bâtiments plus grands et examine différents moyens d'accompagner les clients industriels dans leur parcours de Décarbonation.



35. Dossier R-4169-2021 présenté à la Régie de l'énergie conjointement par Hydro-Québec et Énergir concernant l'offre biénergie.

36. La décision de la Régie de l'énergie du 19 mai 2022 a fait l'objet d'une demande en révision. Dans la décision D-2023-024 rendue le 22 février 2023, la Régie de l'énergie, sans remettre en question le bien-fondé de la biénergie, accueille partiellement les motifs des demandeurs, notamment quant à la contestation de la possibilité que la contribution GES versée par Hydro-Québec soit une dépense pouvant être intégrée dans le revenu requis d'Hydro-Québec pour la fixation de ses tarifs. La décision du 22 février 2023 a fait l'objet d'un contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec. Cette dernière a infirmé la décision du 22 février 2023 de la Régie de l'énergie et a rétabli la décision datée du 19 février 2022. Le jugement de la Cour supérieure du Québec été portée en Cour d'appel, où la cause sera entendue au courant de l'année 2026.

37. La conversion des volumes de gaz naturel à l'électricité dépend de différents paramètres, notamment les températures et le type d'équipement de chauffage au gaz naturel (standard ou à haute efficacité).

38. La méthodologie de calcul des émissions évitées consiste à appliquer une part estimée des volumes convertis à la biénergie par rapport au volume annuel initial de consommation de gaz naturel, en fonction du type de bâtiment et de l'efficacité de ses équipements. Les pourcentages de réduction de GES varient donc selon le type de bâtiment et la présence ou non d'équipements efficaces.

Révision de la cible relative à la biénergie

Depuis la publication du Rapport 2024 sur la résilience climatique, la cible relative à la biénergie a été revue à la baisse, passant d'un évitement de 400 000 t éq. CO₂ à 300 000 t éq. CO₂ d'ici le 30 septembre 2031 dans le scénario fort plus amplement décrit à la section 3.3.1. Les facteurs suivants expliquent cette révision :

- 1- Une performance moins élevée que prévue lors des premières années de lancement de l'offre biénergie. Cela s'explique notamment par des hypothèses de travail très ambitieuses basées sur un potentiel total lors du lancement, lesquelles sont revues continuellement en fonction des apprentissages réalisés (évolution du taux d'adoption, contexte client influencé par l'économie avant la décarbonation, etc.).
- 2- Une révision à la baisse de la progression de la pénétration de la biénergie dans les secteurs commercial et institutionnel découlant du constat qu'il existe un manque d'adéquation entre les mesures de soutien à la conversion et les configurations techniques spécifiques des clients de ces secteurs.

Résultats à ce jour



Depuis l'approbation par la Régie de l'énergie de la biénergie, 6 319 clients se sont convertis à la biénergie et profitent maintenant du tarif DT d'Hydro-Québec. Cela se traduit par l'évitement

de 11 114 tonnes d'éq. CO₂ par an en date du 30 septembre 2025 par rapport à une utilisation de gaz naturel fossile uniquement. Sur une base annuelle, puisque certaines conversions ont eu lieu après la période hivernale, ces conversions à la biénergie représentent une projection de 20 839 tonnes d'éq. CO₂ évitées par an. Pour atteindre la cible, le rythme de conversion à la biénergie devra augmenter de manière conséquente.

3.2.3 Le gaz de source renouvelable (GSR)



Actions mises en œuvre et à venir

3.2.3.1 Stratégies d'approvisionnement en GSR

a) Stratégie d'approvisionnement hors-Québec

Bien qu'Énergir privilégie l'achat de GSR local, elle doit atteindre ses cibles réglementaires³⁹ d'ici la fin de son exercice 2031, or les volumes produits au Québec ne sont pas suffisants pour y arriver pour le moment. Énergir acquiert actuellement 78 % de son GSR à l'extérieur du Québec. Depuis 2021, les approvisionnements hors-Québec sont cependant réalisés en grande majorité sur la base d'appels d'offres, ce qui permet de garantir leur compétitivité et leur sécurité.

b) Stratégie d'approvisionnement au Québec

Afin de favoriser le développement de la filière du GSR au Québec, Énergir a adopté un rôle fédérateur visant à mettre en œuvre un écosystème d'affaires favorable à l'émergence de projets québécois auprès desquels elle pourrait s'approvisionner. Les actions suivantes ont notamment été entreprises :

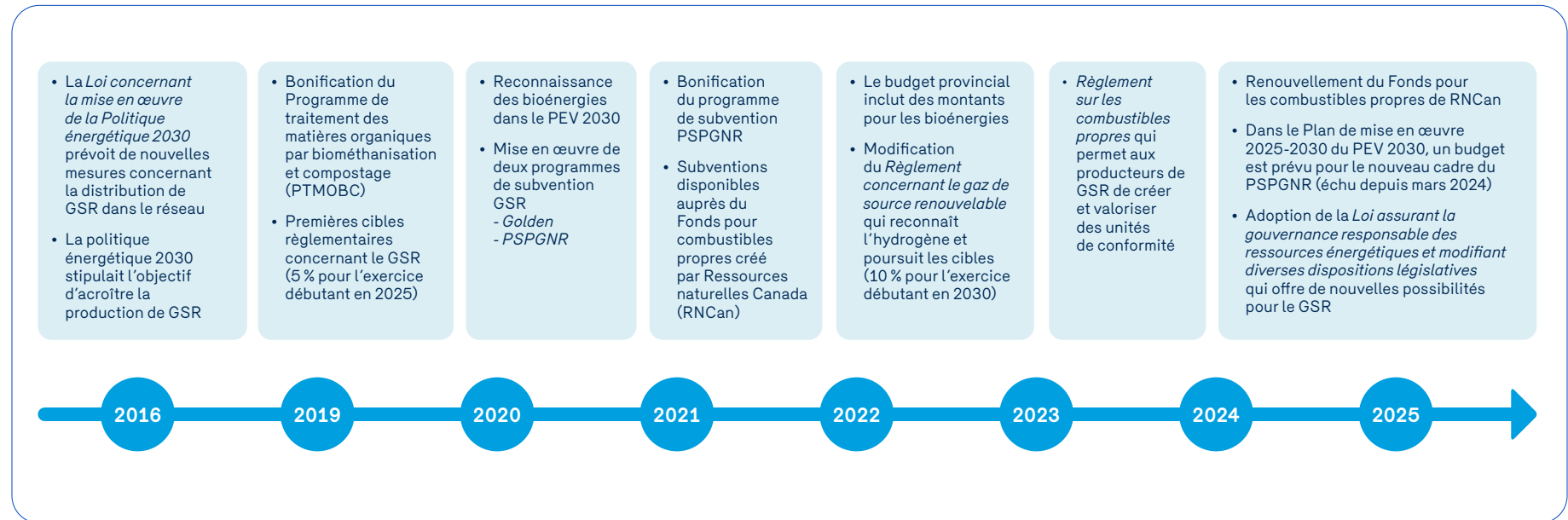
- représentations auprès des différents paliers gouvernementaux visant à assurer la mise en œuvre d'une structure réglementaire et de programmes de soutien financier⁴⁰ pour la production de GSR québécois;
- déploiement d'une équipe vouée à l'accompagnement des producteurs dans le développement de projets de GSR;
- interventions auprès de la Régie de l'énergie afin de permettre à Énergir d'offrir aux producteurs de GSR des conditions contractuelles avantageuses pour l'acquisition par Énergir du GSR produit (prix fixe, long terme), ce qui pourrait contribuer à réduire les risques inhérents aux projets; et
- négociation contractuelle de gré à gré avec les producteurs québécois prenant en compte la réalité économique des projets.

Bien qu'il soit difficile de mesurer l'incidence exacte des diverses actions posées par Énergir pour développer la filière du GSR au Québec, la figure suivante présente les mesures réglementaires, politiques et financières qui ont été adoptées au cours des dernières années. Ces améliorations concrètes de l'écosystème d'affaire entourant la filière du GSR ont directement contribué à l'essor des projets de production de GSR au Québec.

39. Ces cibles sont dictées par le *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*, à savoir 2 % pour l'exercice 2024 (année tarifaire débutant en 2023) ce qui continue de s'appliquer pour l'exercice 2025. À partir de l'exercice 2026, ce pourcentage passera à 5 %.

40. Bien qu'il soit budgétisé dans le Plan de mise en œuvre 2025-2030 du PEV, le PSPGNR est échu depuis mars 2024.

Figure 3.1 : Évolution et améliorations de l'écosystème d'affaire entourant la filière du GSR au cours de la décennie



Compte tenu de l'adoption de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, un dossier a été déposé en décembre dernier à la Régie afin d'obtenir l'autorisation de réduire le tarif du GSR pour la clientèle grâce aux revenus découlant de la création d'unités de conformité dans le cadre du *Règlement sur les combustibles propres du Canada*⁴¹.

41. Le dossier R-4320-2025 est accessible à cette adresse : <https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/r-4320-2025>.



Résultats à ce jour

Comme le montre la figure suivante, on compte aujourd'hui 11 sites de production de GSR en opération au Québec, dont 9 qui injectent du GSR dans le réseau d'Énergir. En outre, 16 projets sont soit en construction, soit à un stade avancé de développement, ayant reçu une subvention du PSPGNR. Enfin, une trentaine d'autres projets, non représentés sur la carte, sont à un stade moins avancé de développement.

Pour l'exercice 2025, Énergir a acquis 176,8 Mm³ de GSR et la cible réglementaire s'élevait à 123,8 Mm³ (soit 2 % des volumes de gaz distribués).

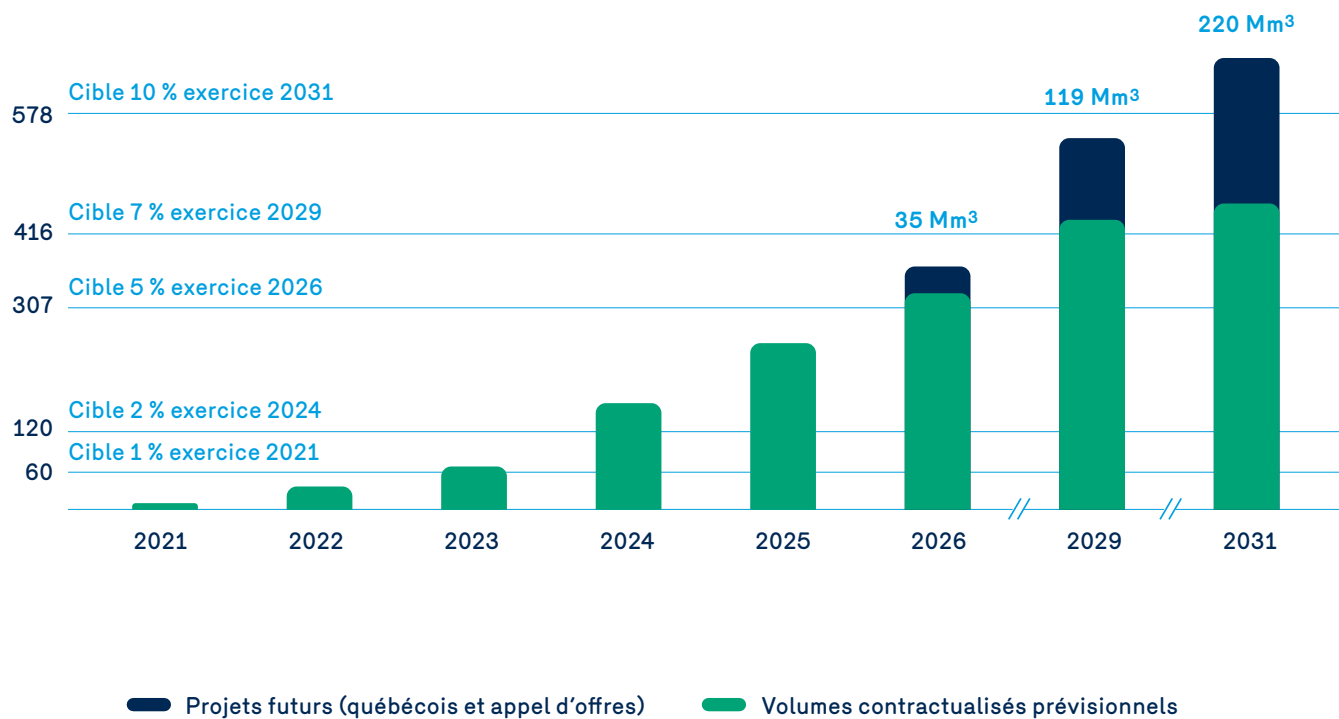
Au cours de son exercice 2025, Énergir a signé deux nouveaux contrats d'approvisionnement en GSR et amendé trois contrats existants, ce qui lui permettra d'acquies des volumes supplémentaires pour son exercice 2026. Ces volumes, combinés avec les contrats signés au cours des exercices précédents, devraient permettre à Énergir de disposer des

approvisionnements nécessaires pour atteindre l'obligation prévue au *Règlement concernant le gaz de source renouvelable*, à savoir 5 % (environ 307 Mm³) de GSR pour son exercice 2026. En effet, l'ensemble des contrats signés au 30 septembre 2025 représente un volume contractualisé potentiel de plus de 330 Mm³ d'ici le 30 septembre 2026, soit plus de 100 % des approvisionnements nécessaires à l'atteinte de son obligation réglementaire. De ces volumes, environ 22 % devraient provenir du Québec et 78 % de l'extérieur.

Figure 3.2 : Cartographie des projets québécois injectant du GSR dans le réseau d'Énergir en 2025



Figure 3.3 : Volumes contractualisés de GSR et plan d'approvisionnement d'ici la fin de son exercice 2031 (en Mm³)



Énergir a la possibilité de contractualiser au-delà de ses cibles afin de garantir l'injection des volumes requis. Cette marge de sécurité permet à Énergir de compenser un éventuel déficit si un projet injecte moins de GSR que prévu.

3.2.3.2 Stratégie de commercialisation du GSR

Énergir souhaite favoriser l'achat volontaire de la plus grande proportion possible de GSR ce qui est un défi compte tenu que le prix du GSR était environ trois fois et demie plus élevé que celui du gaz naturel fossile en moyenne pour l'exercice financier 2025 (en incluant les coûts du SPEDE). Lorsque la totalité de la quantité de GSR pour atteindre la cible réglementaire n'est pas entièrement achetée de façon volontaire par sa clientèle, Énergir est néanmoins tenue de respecter son obligation et dans ce cas, elle facture le coût des volumes de GSR invendus auprès de l'ensemble de la clientèle n'ayant pas acheté, par rapport à leur consommation de gaz naturel, au moins la proportion de GSR correspondant à la cible réglementaire en vigueur (soit, en date des présentes, l'équivalent de 5 % de leur consommation)⁴². Avec la cible réglementaire qui passera à 5 % lors de l'exercice 2026, les coûts à socialiser pourraient augmenter. Les changements découlant de la Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (voir encadré 3.3) comprennent aussi des possibilités qui pourraient permettre de stimuler la demande pour le GSR en réduisant son tarif pour la clientèle selon des modalités précises, selon des conditions acceptées par la Régie de l'énergie.

En janvier 2024, la Régie de l'énergie a rendu une décision favorable à la mesure d'Énergir visant à ce que toute personne demandant un nouveau raccordement pour le secteur du bâtiment au réseau d'Énergir soit tenue d'acheter du GSR à 100 %. Cependant, une demande de révision de cette décision a été déposée et approuvée par la Régie de l'énergie le 21 février 2025. Énergir a donc dû mettre fin à sa mesure. Le 24 mars 2025, Énergir a déposé une demande de contrôle judiciaire auprès de la Cour supérieure du Québec afin de faire annuler la décision en révision rendue en février 2025 par la Régie de l'énergie et de rétablir la décision initiale rendue en janvier 2024 lui permettant de déployer la mesure. La décision de la Cour supérieure du Québec est attendue au cours de l'année 2026.

En novembre 2024, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de mettre en place un encadrement de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur des bâtiments, qui devrait accroître le pourcentage de GSR que les distributeurs doivent vendre aux clients des bâtiments existants alimentés au gaz naturel pour atteindre 100 % de GSR d'ici 2040⁴³. Dans les prochains mois, Énergir espère que les modifications réglementaires découlant de cette annonce entreront en vigueur.



Résultats à ce jour

Pour l'exercice 2025, une partie du volume de GSR requis pour atteindre la cible réglementaire a été achetée de manière volontaire⁴⁴ par la clientèle soit 30,5 Mm³ de GSR sur 123,8 Mm³ concordant avec la cible de 2 %. Conséquemment, les coûts à socialiser correspondent aux coûts liés à 93,3 Mm³ de GSR.

3.2.4 La diversification grâce à des vecteurs de croissance

En matière de diversification, Énergir est à la fois un développeur et un investisseur dans certaines filières, alors que son approche est plus axée sur l'étude, la recherche et la veille dans d'autres filières. De plus, la responsabilité d'une partie de ces filières incombe à Énergir ou des filiales sous son contrôle, tandis que d'autres sont placées sous la responsabilité d'EDI.

42. Ceci apparaît comme « frais de socialisation » sur la facture de la clientèle assujettie. Ce mécanisme de récupération des coûts a été autorisé par la Régie de l'énergie.

43. Le communiqué du gouvernement du Québec peut être consulté à cette adresse :

<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/encadrement-du-gaz-naturel-dans-le-secteur-des-batiments-un-plan-pour-atteindre-100-denergies-renouvelables-a-lhorizon-2040-59617>.

44. Lorsqu'un client achète du GSR, la quantité qu'il choisit d'acheter représente la quantité de GSR achetée par Énergir qui est contractuellement attribuée à l'adresse de service de ce client. Cette quantité diffère de la quantité physiquement acheminée jusqu'à ses appareils et il n'est pas possible de distinguer la molécule de GSR de la molécule de gaz naturel fossile, puisque celles-ci se mélangent dans le réseau gazier.

Tableau 3.5 : Actions déployées dans les filières susceptibles de contribuer à la diversification d'Énergir

Filière	Actions déployées à ce jour	Prochaines étapes
Maturité et stratégies		
Éolien  - Filière mature - Stratégie de développement et d'investissement Énergir et ses sociétés affiliées sont actives dans la production d'énergie éolienne depuis plus de dix ans. Un partenariat entre Boralex, Énergir et EDI exploite actuellement 340 MW de puissance installée sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré, situées dans la région de la Capitale-Nationale. Énergir détient une participation indirecte dans ce projet. En outre, EDI, Boralex et Hydro-Québec ont formé un partenariat pour développer de nouveaux parcs éoliens sur ces mêmes terres : les projets Des Neiges. Ces projets comprennent trois parcs distincts de 400 MW chacun, pour une capacité installée totale de 1 200 MW. Le développement du premier projet, le Secteur sud, qui comptera 57 éoliennes, a débuté en décembre 2024. Le deuxième projet, le Secteur Charlevoix, a amorcé sa construction en janvier 2026, à la suite de l'obtention du décret gouvernemental. Quant au troisième projet, le Secteur ouest, il se trouve actuellement à l'étape de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement, préalable au processus du BAPE. Les premières mises en service du Projet des Neiges (secteur Sud) sont prévues pour 2026; les suivantes devraient s'échelonner sur les années à venir.		
Géothermie  Le niveau de maturité de la technologie géothermique est élevé, mais l'offre commerciale résidentielle est peu structurée Au cours de son exercice 2025, Énergir a créé sa filiale Énergir solution géothermie, s.e.c. pour réaliser des installations de géothermie dans le marché résidentiel. Pour ce faire, Énergir s'est alliée l'expertise d'entreprises québécoises déjà établies dans le domaine, ce qui lui permet de desservir les régions de Montréal, de la Montérégie, de l'Estrie, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la grande région de Québec. Une équipe a été expressément mise sur pied pour développer ce nouveau secteur d'affaires. Une période de rodage du parcours client a débuté au cours de l'été 2025 avec des employé.e.s d'Énergir intéressé.e.s à convertir leur maison à la géothermie. L'offre a été lancée publiquement en décembre 2025. Énergir vise à développer une offre de géothermie commerciale structurée et concurrentielle pour le marché résidentiel.		
Production de GSR de première génération  - Technologie mature, filière québécoise en développement - Stratégie développement et investissement En 2022, EDI s'était associée à Nature Energy pour le développement d'installations de biométhanisation au Québec. Pendant l'exercice 2025, Nature Energy s'est retirée du projet. EDI a fait l'acquisition complète du terrain de Farnham où se développe le projet, assurant ainsi sa continuité. Le projet de biométhanisation agricole de Farnham est actuellement en phase de développement avancé. Les travaux d'ingénierie progressent et les fondations techniques du projet sont établies. Parallèlement, les discussions avec les fournisseurs d'intrants (biomasse, matière ICI, soit les résidus générés par les industries, commerces et institutions) et les producteurs agricoles de la région sont avancées et une grande majorité des ententes préliminaires non contraignantes ont déjà été signées. L'usine est conçue pour traiter annuellement environ 700 000 tonnes de matières organiques principalement constituées de fumiers et de lisiers, pour une production annuelle de GSR estimée à 20 Mm³. La mise en service de l'usine devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2028. EDI prévoit de finaliser les différentes étapes de développement et de financement du projet afin d'amorcer la construction de l'usine au cours de l'exercice financier 2026. Parallèlement, EDI entend mettre à profit l'expertise acquise dans ce domaine pour planifier et développer de nouveaux projets de production de GSR de première génération. D'autres sites et opportunités sont actuellement en cours d'évaluation.		
Production de GSR de deuxième génération⁴⁵  - Filière en développement - Stratégie de développement de premiers projets à échelle commerciale Des discussions sont en cours entre EDI et différents acteurs de l'industrie en vue d'établir des collaborations dans le cadre de projets de production de GSR de deuxième génération. EDI souhaite s'impliquer activement dans le développement d'un projet de GSR de deuxième génération et contribuer au soutien de cette filière émergente. Bien que le rôle précis d'EDI reste à définir, l'entreprise entend participer de manière constructive à l'avancement de ce segment stratégique du GSR au Québec.		

45. Le GSR de deuxième génération est produit à partir de la pyrogazéification ou de la pyrolyse et vise principalement à exploiter des gisements issus de la biomasse forestière.

Tableau 3.5 : Actions déployées dans les filières susceptibles de contribuer à la diversification d'Énergir (suite)

Filière	Actions déployées à ce jour	Prochaines étapes
Maturité et stratégies		
Production de GSR de troisième génération⁴⁶  - Niveau de maturité émergent - Stratégie de veille, études, projets pilotes	Vigie sur les technologies émergentes et les projets potentiels au Québec.	Poursuite de la veille stratégique.
Boucles énergétiques et VRT  - Filière mature - Stratégie de développement et investissement	Une étude de faisabilité pour le Campus Loyola est en cours, en collaboration avec l'Université Concordia et Hydro-Québec. Trois études de faisabilité pour des projets en zone urbaine ont été réalisées.	Création de tables rondes avec les parties prenantes (municipalités, distributeurs, promoteurs immobiliers, industriels, ingénieurs, entrepreneurs, etc.) afin d'accélérer la croissance de la filière. Lancement des travaux préliminaires suivant la conclusion des études de faisabilité pour deux projets.
Hydrogène faible carbone  - Niveau de maturité émergent - Stratégie de veille, études, projets pilotes	Énergir a élaboré une feuille de route stratégique pour évaluer et saisir les occasions offertes par cette filière. L'une des avenues possibles est la distribution de cet Hydrogène faible carbone, sous forme pure ou sous forme de GSR. Depuis son exercice 2021, Énergir mène différentes études visant à évaluer implications techniques, opérationnelles et normatives de l'injection d'Hydrogène faible carbone dans le réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir. Le Quartier de l'énergie de l'École de Technologie Gazière d'Énergir, la centrale d'ECCU de même qu'un site d'un client industriel d'Énergir ont fait l'objet d'essais d'injection d'hydrogène. Un autre projet est en cours à Lavaltrie, où de l'hydrogène sera injecté jusqu'à hauteur de 5 % dans un réseau. En outre, Énergir assure une vigie continue des technologies émergentes et des projets potentiels au Québec dans ce domaine.	Poursuite de la veille stratégique et des études sur l'impact de l'hydrogène dans le réseau gazier, dont une étude traitant de la compatibilité du réseau entier d'Énergir avec la présence d'hydrogène, qui sera lancée début 2026.
CUSC  - Niveau de maturité émergent - Stratégie de veille, études, projets pilotes	Une étude technologique sur la capture du carbone a été réalisée par le Centre des technologies du gaz naturel (CTGN) et Énergir a participé à une étude scientifique menée par l'INRS ⁴⁷ sur le potentiel de séquestration géologique dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Enfin, Énergir assure une vigie des technologies émergentes et des projets potentiels liés à la CUSC au Québec.	Poursuite de la veille stratégique et de l'étude scientifique sur la séquestration.

46. Le GSR de troisième génération est produit par méthanation d'Hydrogène faible carbone et de CO₂ de source biogénique.

47. Voir : <https://inrs.ca/actualites/5-m-pour-evaluer-le-potentiel-de-stockage-geologique-du-co%E2%82%82-au-quebec/>.

3.3 Trajectoires possibles de Décarbonation pour le Québec

Comme nous l'avons précisé auparavant, la capacité d'Énergir à concrétiser sa Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 est fortement influencée par les stratégies que déploie l'entreprise, mais aussi par des facteurs exogènes (voir [section 3.1](#)). La capacité et la volonté de la clientèle d'adopter les solutions plus sobres en carbone proposées par Énergir, elles-mêmes influencées par le contexte économique et la réglementation, jouent un rôle essentiel à cet égard. La présente section du Rapport propose une vue d'ensemble des trajectoires de Décarbonation envisagées par Énergir, différenciées en fonction des horizons temporels pris en compte. Ces trajectoires ne doivent pas être interprétées comme des prévisions ou des engagements de résultats futurs, mais comme des exercices prospectifs.

- **La trajectoire 2030 pour le secteur du bâtiment**⁴⁸ est une projection des résultats des mesures liées aux trois premières initiatives de la vision d'Énergir (l'efficacité énergétique, la biénergie et le GSR) en cohérence avec la cible de réduction de 30 % des émissions de GES d'origine fossile attribuables à l'utilisation du gaz naturel d'ici le 30 septembre 2031. La trajectoire 2030 pour le secteur du bâtiment est présentée selon deux scénarios qui tiennent compte de l'incertitude des facteurs exogènes. Le scénario fortement appuyé par des leviers réglementaires et financiers

permettrait d'atteindre une réduction d'environ 31 %, soit un peu plus que la cible. Cependant, dans un scénario présentant un appui plus faible, cette réduction atteindrait environ 15 %.

- **À l'horizon 2050, la perspective de Décarbonation** de l'énergie doit être comprise comme l'un des futurs possibles selon les analyses internes d'Énergir. Cette perspective propose un portrait crédible de l'agencement des différentes solutions susceptibles de permettre d'atteindre la Décarbonation de l'utilisation de l'énergie qu'Énergir distribue et de ses activités de distribution gazière d'ici 2050. Les secteurs du bâtiment et industriel sont présentés séparément.

À l'horizon du 30 septembre 2031, un niveau de certitude assez élevé existe quant aux solutions technologiques à déployer et aux cadres réglementaires à mettre en œuvre pour favoriser leur adoption, ainsi qu'aux autres facteurs pouvant influencer positivement ou négativement l'atteinte des cibles (voir [tableau 5.4](#)). La Décarbonation de l'utilisation de l'énergie qu'Énergir distribue d'ici 2050 est quant à elle associée à un très grand niveau d'incertitude et nécessitera non seulement la convergence d'un ensemble de facteurs exogènes pour se concrétiser, mais aussi que des efforts supplémentaires soient déployés.

Toutefois, malgré un contexte incertain, Énergir demeure convaincue de sa capacité à contribuer à la transition énergétique et à poursuivre la transformation de son modèle d'affaires tout en répondant aux besoins de sa clientèle.

Les trajectoires et perspectives de Décarbonation présentées ci-après sont le résultat de modélisations produites par Énergir. Ces modélisations sont le fruit d'un exercice où diverses hypothèses, recueillies auprès de nos équipes d'experts multidisciplinaires, interagissent de façon à proposer des solutions optimales selon les informations disponibles, lesquelles sont mises à jour annuellement ou ponctuellement, selon les besoins.



48. Comme indiqué à la [section 3.2](#), le secteur du bâtiment représente 37 % des volumes distribués par Énergir et Énergir n'a pas à l'heure actuelle de cible spécifique pour le secteur industriel, bien que les réductions de GES dues à des projets d'efficacité énergétique concernent davantage ce secteur (environ 60 % des réductions).

3.3.1 Trajectoire de Décarbonation 2030 pour le secteur du bâtiment

La trajectoire de Décarbonation 2030 pour le secteur du bâtiment est une projection illustrant l'évolution des trois mesures prises en considération par Énergir (l'efficacité énergétique, la biénergie et le GSR) pour contribuer à l'atteinte de la cible de 30 % de réduction des émissions de GES chez la clientèle d'Énergir attribuable à l'utilisation du gaz naturel dans le secteur du bâtiment d'ici la fin de son exercice se terminant le 30 septembre 2031 (par rapport au niveau de 2020). Ces projections dépendent principalement d'hypothèses sur les

règlementations et le soutien financier disponible qui influenceront la courbe d'adoption de ces solutions. Afin d'illustrer l'incidence envisagée des facteurs exogènes (tableau 3.4) et l'incertitude qui en découle, deux scénarios sont présentés :

- un scénario fortement appuyé par des leviers réglementaires et financiers permettant d'atteindre la cible : c'est le scénario envisagé par Énergir;
- un scénario dans lequel l'environnement politique et réglementaire est moins ambitieux et moins favorable aux solutions proposées par Énergir; ce scénario mène à des résultats insuffisants pour atteindre la cible.

Les hypothèses relatives à chacun de ces scénarios sont présentées dans le tableau 3.6. À l'heure actuelle, le rehaussement attendu de la réglementation qui permettrait de limiter la hausse de la consommation de gaz naturel de source fossile dans le secteur du bâtiment (voir section 3.2.3.2 et tableau 3.4) est essentiel pour permettre à Énergir d'atteindre sa cible dans le secteur du bâtiment.



Tableau 3.6 : Scénarios de la trajectoire de Décarbonation 2030 pour le secteur du bâtiment

Initiative	Scénario « fort » Les leviers réglementaires et financiers sont pleinement activés	Scénario « faible » L'environnement politique et réglementaire est moins favorable
Efficacité énergétique 	• La modification de la réglementation fédérale⁴⁹ a entraîné une réduction des mesures prévues dans le volet « Appareils efficaces » du PGEÉ. • Ces réductions sont toutefois compensées par un effort de marketing accru et par des stratégies commerciales visant à convertir les études subventionnées en projets d'implantation. • Finalement, la tendance haussière des nouvelles demandes confirme, selon Énergir, le potentiel à venir des économies d'énergie d'ici 2030.	• L'incertitude économique découlant du contexte géopolitique se maintient pendant deux ans et provoque un ralentissement des investissements dans les projets d'efficacité énergétique. • Après 2027, la reprise économique est contrebalancée par le faible coût de l'énergie, ce qui défavorise l'investissement dans les mesures d'efficacité énergétique.
Biénergie 	• Augmentation de l'adhésion au programme biénergie au-delà de la progression historique. • Élargissement du cadre normatif Écopformance du gouvernement du Québec et augmentation des enveloppes budgétaires de ses subventions. • Augmentation des solutions technologiques admissibles à la biénergie (p. ex thermopompes air-eau, aérothermes). • Maintien de l'appui d'Hydro-Québec. • Orientations exprimant un soutien fort de la biénergie dans le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques et des cibles soutenant ces orientations.	• Effritement du soutien financier public pour les bâtiments commerciaux et institutionnels. • Croissance limitée aux bâtiments résidentiels, avec une courbe d'adoption conforme au taux historique. • Appui moins important d'Hydro-Québec. • Niveau faible ou absence de cibles en lien avec la biénergie dans le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques.
GSR 	• Les modifications réglementaires attendues pour le GSR sont adoptés (voir section 3.2.3.2).	• Les modifications réglementaires attendues pour le GSR ne sont pas adoptés (voir section 3.2.3.2).

49. La Gazette du Canada, Partie 2, volume 153, numéro 12 : Règlement modifiant le Règlement de 2016 sur l'efficacité énergétique (modification 15) : <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2019/2019-06-12/html/sor-dors164-fra.html>.



Figure 3.4 : Scénario fort – réduction des émissions de GES d’origine fossile issues de l’utilisation de l’énergie distribuée par Énergir dans le secteur du bâtiment à l’horizon du 30 septembre 2031 (en Mt éq. CO₂ par année)

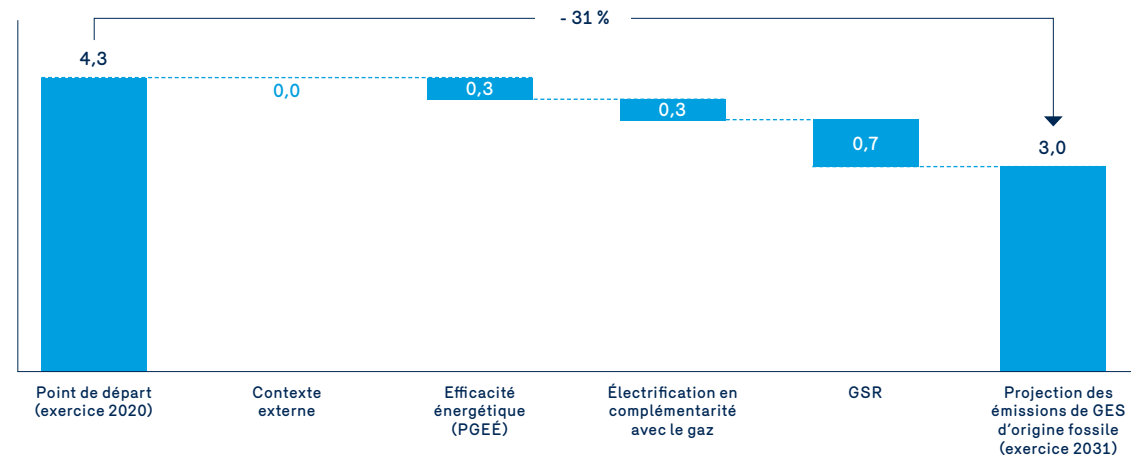
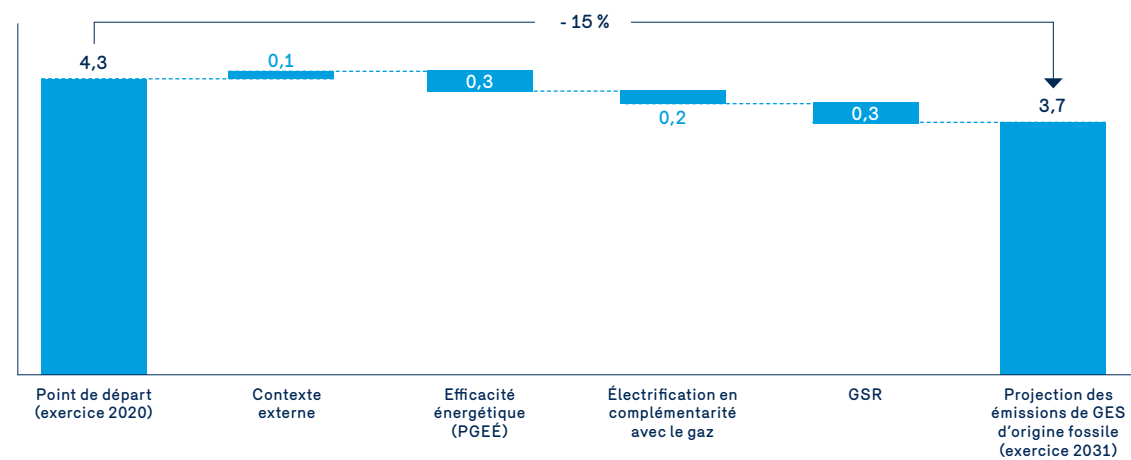


Figure 3.5 : Scénario faible – réduction des émissions de GES d’origine fossile issues de l’utilisation de l’énergie distribuée par Énergir dans le secteur du bâtiment à l’horizon du 30 septembre 2031 (en Mt éq. CO₂ par année)





3.3.2 Perspective de Décarbonation 2050, un portrait possible de la Décarbonation des usages gaziers

Contrairement à la trajectoire 2030 dans le secteur du bâtiment, qui projette les résultats des initiatives pour ensuite les comparer à la cible, la perspective de Décarbonation 2050 procède à l'inverse. On établit le point d'arrivée à l'horizon 2050, celui de la réduction drastique des émissions liées à l'utilisation de l'énergie qu'Énergir distribue (et de ses activités de distribution gazière). Il en découle une représentation sur la façon dont Énergir pourrait déployer ses différentes solutions énergétiques afin de contribuer à un avenir plus sobre en carbone. Il s'agit d'un portrait à long terme des activités de distribution gazière qui, selon Énergir, permet d'équilibrer à la fois les coûts, la Résilience et la Décarbonation. Cette modélisation illustre un scénario possible, non garanti et dépendant de l'évolution de plusieurs facteurs exogènes. Il est également limité dans sa portée puisqu'il ne considère qu'une partie des émissions, soit les émissions lors de l'utilisation de l'énergie, et non les émissions sur l'ensemble du cycle de vie. Selon Énergir, des efforts additionnels de tous les acteurs seront nécessaires pour concrétiser cette perspective de Décarbonation pour 2050.

Pour proposer cette perspective de Décarbonation 2050, Énergir combine plusieurs sources et hypothèses, telles que :

- les courbes de coûts de différentes technologies de Décarbonation, tirées d'une multitude de rapports et d'analyses de données publiées par des entités internationales d'expertise énergétique comme l'AIE, Bloomberg NEF et l'IRENA;
- des analyses technico-économiques internes permettant d'identifier des avenues de Décarbonation selon les différents besoins des clients d'Énergir;
- des analyses de l'évolution de la disponibilité et des coûts de l'électricité au Québec selon divers documents publiés par Hydro-Québec, comme son Plan d'Action 2035⁵⁰ et les pièces réglementaires présentées à la Régie de l'énergie⁵¹; et
- des considérations sur les ambitions et les capacités de la clientèle d'Énergir à mettre en œuvre certaines mesures de Décarbonation à partir de données recueillies auprès d'elle.

En somme, la perspective de Décarbonation 2050 est le résultat d'un exercice déterministe, dans lequel Énergir suggère une répartition des diverses solutions de Décarbonation présentées dans ce Rapport pour les différents usages gaziers de sa clientèle en fonction des analyses et considérations énumérées ci-dessus. L'objectif de cet exercice est d'offrir une vue plausible de la façon dont les émissions de Portée 3 relatives à l'utilisation de l'énergie chez la clientèle d'Énergir pourraient tendre vers la Décarbonation, selon les connaissances actuelles du contexte énergétique.

La perspective de Décarbonation 2050 n'est pas une prise de position d'Énergir sur le rythme de Décarbonation après 2030, sur le rôle exact que joueront les différentes technologies, ni sur les solutions spécifiques qui devraient être adoptées par sa clientèle. Les politiques annoncées à l'heure actuelle, même dans le scénario fort pour le secteur du bâtiment, ne seront pas suffisantes pour atteindre la Décarbonation à l'horizon 2050. Parmi les leviers à maintenir ou à activer pour atteindre la Décarbonation de l'énergie distribuée à l'horizon 2050, mentionnons :

- la pérennité du SPEDE et la hausse du prix des droits d'émission ou d'autres mesures de tarification du carbone;
- le maintien, voire le rehaussement des cibles gouvernementales; et
- la pérennité et le développement de différentes mesures (aides financières, entente avec des partenaires) en matière d'efficacité énergétique, de biénergie, de développement de projets de production de GSR, de CUSC et notamment :
 - l'adoption ou l'évolution de certains cadres réglementaires, entre autres concernant la CUSC; et
 - la mise en œuvre de programmes de recherche et développement, incluant la mise à l'échelle commerciale de projets.

50. Hydro-Québec – Vers un Québec décarboné et prospère : Plan d'action 2035.

51. Exemple de pièce : État d'avancement 2025 du plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec.



3.3.2.1 Perspective de Décarbonation des usages gaziers dans le secteur du bâtiment

La perspective d'Énergir de la Décarbonation dans le secteur du bâtiment repose sur les mêmes principes que les trois premières initiatives de sa vision :

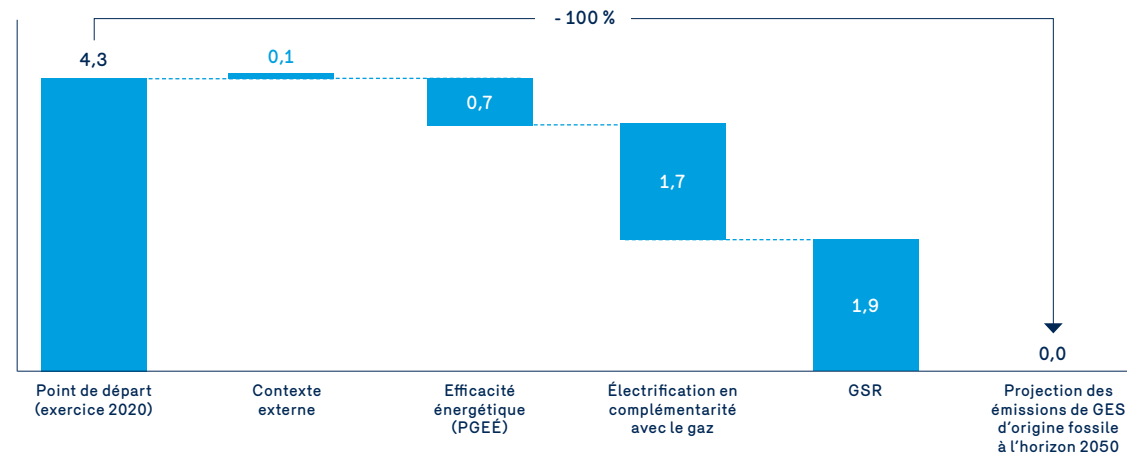
- 1- l'efficacité énergétique d'abord, afin de réduire les besoins énergétiques finaux, ce qui minimise les investissements nécessaires en infrastructures tout au long de la chaîne de valeur énergétique;

- 2- la complémentarité de l'énergie gazeuse et de l'électricité, soit une conversion pragmatique à l'électricité, en utilisant la valeur ajoutée du réseau gazier pour répondre aux besoins de pointe à un Coût sociétal optimal; et

- 3- le recours au GSR pour remplacer le gaz naturel fossile restant.

La combinaison de ces trois solutions pourrait mener à la Décarbonation des activités d'Énergir dans le secteur du bâtiment.

Figure 3.6 : Projection de la réduction des émissions de GES d'origine fossile découlant de l'énergie distribuée par Énergir dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2050 (en Mt éq. CO₂ par année)





3.3.2.2 Perspectives de Décarbonation des usages gaziers dans le secteur industriel

Tel qu'indiqué précédemment, la Décarbonation du secteur industriel présente des défis techniques et économiques importants. Le gaz naturel distribué par Énergir accomplit plusieurs fonctions dans les procédés industriels. Ceux-ci peuvent être regroupés en trois catégories, pour lesquelles différentes solutions de Décarbonation peuvent être envisagées, en fonction des besoins et contraintes spécifiques des clients.

1- **Les procédés à basse température** : dans la plupart des cas, la conversion complète à l'électricité pourrait être la solution de Décarbonation techniquement et économiquement optimale. Cependant, pour différentes raisons contextuelles propres à chaque situation (capacité électrique disponible à un endroit précis, investissements nécessaires pour la conversion d'équipements, etc.), l'électrification complète peut ne pas toujours être réalisable ou optimale, tant du point de vue de la clientèle que du point de vue sociétal. C'est pourquoi les solutions comme la complémentarité gaz-électricité et le GSR peuvent jouer un rôle important dans la Décarbonation de ces usages gaziers.

2- **Les procédés à haute température** : pour ces procédés, la conversion à l'électricité pose souvent des défis techniques importants. Par conséquent, les solutions de Décarbonation privilégiées sont le GSR, l'Hydrogène faible carbone et la CUSC.

3- **Les intrants de procédé** : pour ce type d'usage, l'utilisation de l'électricité n'est pas envisageable, car le gaz naturel n'est pas utilisé comme élément de combustion, mais pour ses propriétés chimiques dans un procédé, par exemple la production de gaz naturel liquéfié ou d'hydrogène. Pour Décarboner ces procédés, l'utilisation de GSR, d'Hydrogène faible carbone ou de CUSC peut être envisagée, selon le cas.

Finalement, l'efficacité énergétique demeure une solution transversale susceptible de réduire les volumes consommés et les émissions associées.

La Décarbonation du secteur industriel requiert un éventail diversifié et complémentaire de solutions. Le graphique ci-dessous, présenté dans les éditions précédentes du Rapport de résilience climatique, offre un portrait des différentes avenues de Décarbonation qui pourraient être empruntées par la clientèle industrielle d'Énergir⁵². En plus de prendre en considération les alternatives de Décarbonation privilégiées selon les usages gaziers, énumérés ci-dessus, cette représentation est influencée par les ambitions intrinsèques de Décarbonation des grands clients industriels d'Énergir, du contexte réglementaire, et de l'évolution du contexte technologique global.

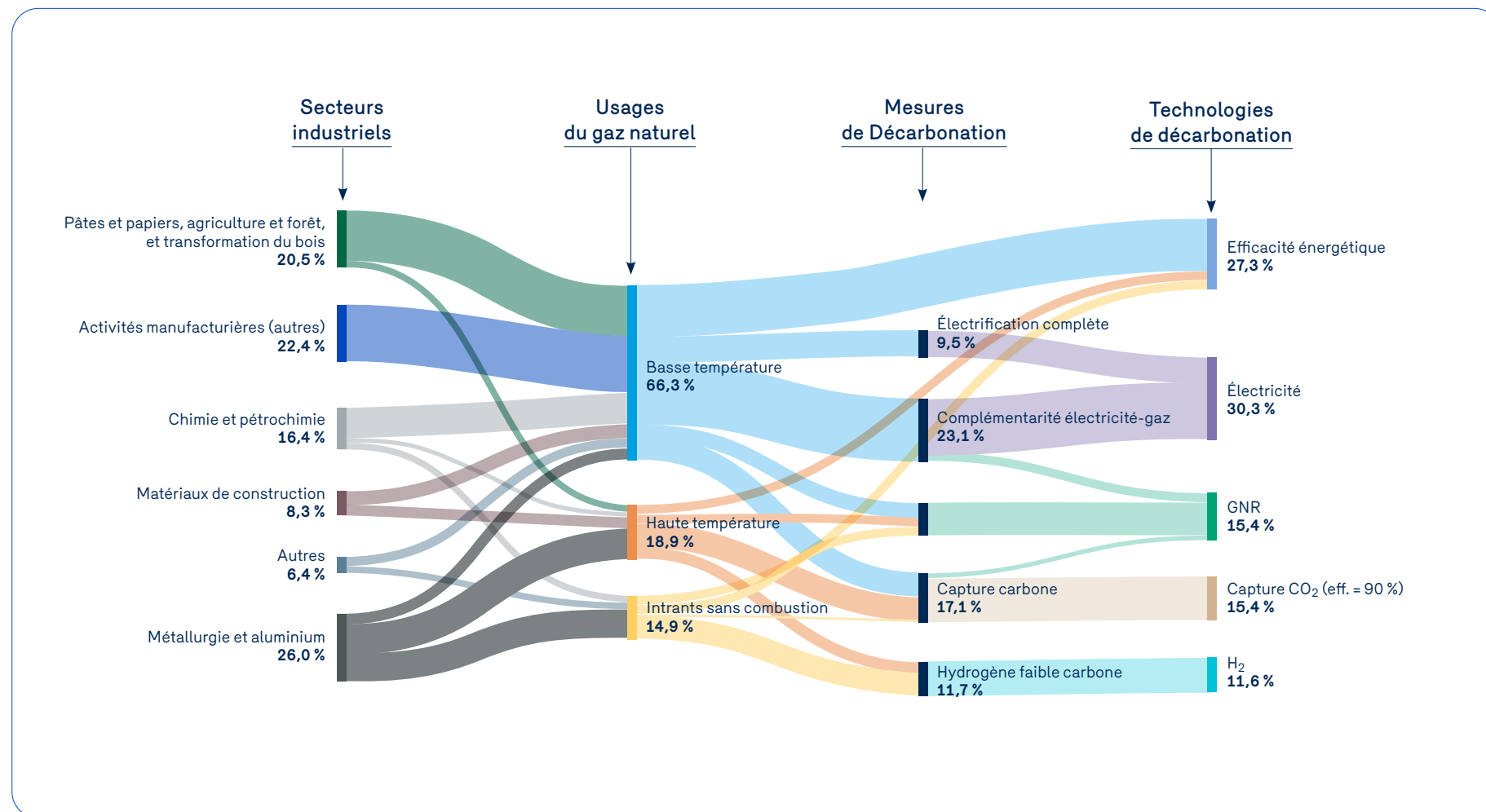
Le graphique se lit de la manière suivante (de gauche à droite) :

- segmentation des volumes distribués par regroupement industriel;
- répartition de la part de la consommation des différents secteurs industriels selon les trois types d'usage du gaz naturel décrits ci-dessus;
- répartition suggérée de la Décarbonation de ces usages par diverses mesures de Décarbonation; et
- contribution des différentes technologies aux mesures de Décarbonation.

52. Cette projection est réalisée à titre illustratif et ne représente aucunement des engagements de la part d'Énergir ou de ses clients.



Figure 3.7 : Perspective de Décarbonation des volumes de gaz naturel distribués dans le secteur industriel en 2050⁵³
en fonction des usages des différents secteurs desservis (en pourcentage d'émissions de GES d'origine fossile par année)



53. Inclut les activités d'Énergir pour desservir le secteur du transport de marchandises.

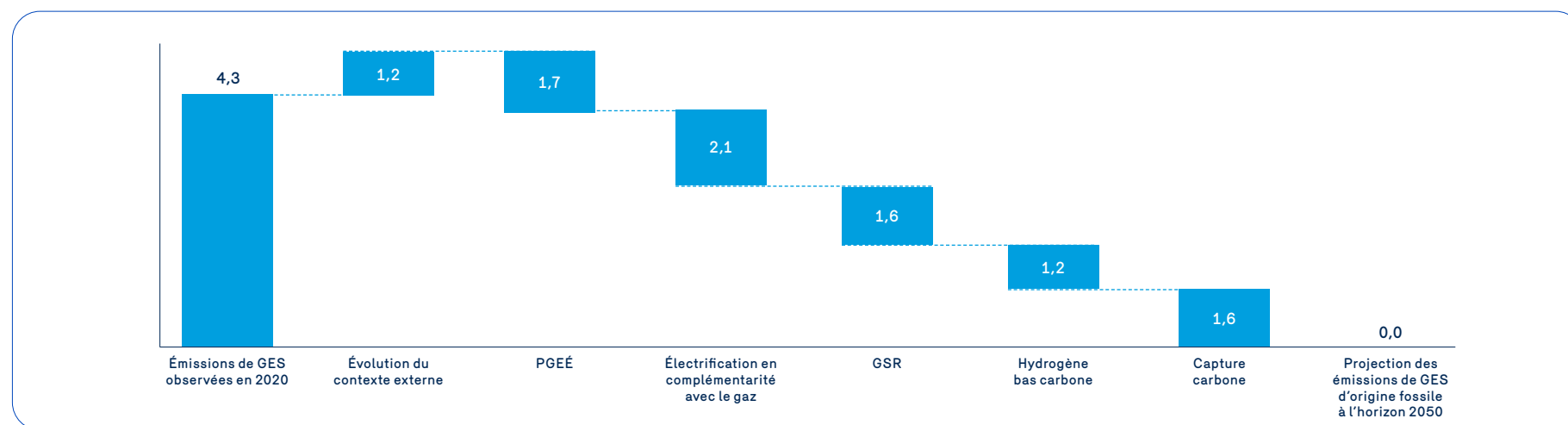


3. Stratégie

3.3 Trajectoire de Décarbonation pour le Québec

La combinaison des différentes solutions présentées pourrait permettre d'atteindre la cible de Décarbonation du secteur industriel, tel qu'illustré dans le graphique suivant.

Figure 3.8 : Perspective de la contribution des solutions de Décarbonation à la réduction des émissions de GES d'origine fossile dans le secteur industriel en 2050 (en Mt éq. CO₂)



Pour conclure, Énergir s'appuie sur la mise en place d'un éventail diversifié de mesures de Décarbonation, présentées dans ce Rapport, pour concrétiser son ambition de Décarbonation de ses activités et de l'énergie qu'elle distribue à l'horizon 2050. D'une part, les mesures d'efficacité énergétique et de complémentarité des réseaux gazier et électrique pourraient considérablement réduire les besoins d'énergie sous forme gazeuse des différents segments de marchés d'Énergir,

ce qui pourrait aider à diminuer les volumes de gaz distribués par Énergir. D'autre part, le développement de solutions technologiques comme l'Hydrogène faible carbone et la CUSC pourrait favoriser la Décarbonation des usages gaziers difficiles à convertir à l'électricité. Cette hypothèse suppose qu'à court et moyen termes, différentes mesures réglementaires, politiques et financières, ainsi que des innovations technologiques, soient déployées de façon coordonnée afin de créer

un écosystème favorable à l'émergence de ces filières. Enfin, le GSR pourrait aussi contribuer à la Décarbonation des usages gaziers dans son ensemble en remplaçant le gaz naturel fossile là où les autres solutions ne sont soit pas disponibles, soit pas techniquement ou économiquement optimales.

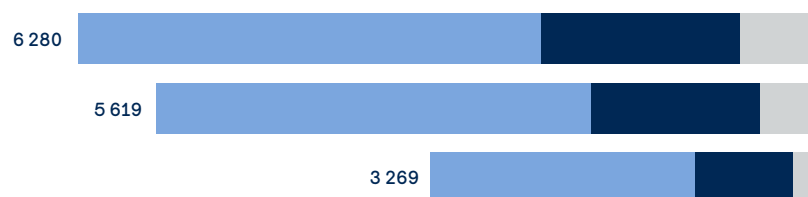


Figure 3.9 : Perspective de Décarbonation 2050 – une représentation de la Décarbonation des usages gaziers

Évolution des besoins en énergie gazeuse, par segment de marché

(en Mm³)

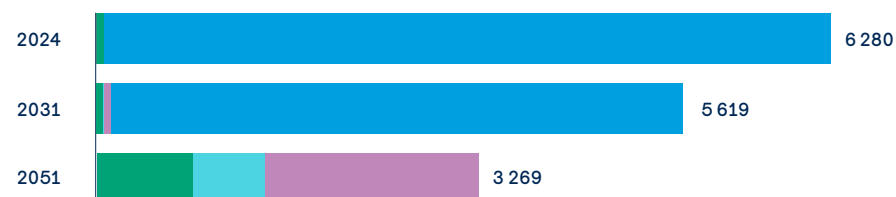
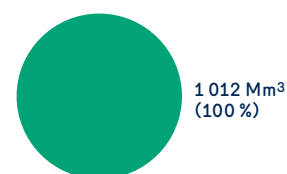
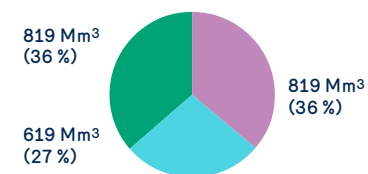
■ Industriel ■ Commercial et institutionnel ■ Résidentiel



Variation des volumes par rapport à 2024

	2031	2051
Résidentiel	- 28 %	- 72 %
Commercial et institutionnel	- 15 %	- 51 %
Industriel	6 %	- 43 %
Total	- 11 %	- 48 %

Évolution de la composition de l'énergie sous forme gazeuse

(en Mm³)■ Gaz naturel fossile
■ Hydrogène■ Gaz naturel fossile + CUSC
■ GSRComposition des volumes
dans le bâtiment en 2051Composition des volumes
dans l'industriel en 2051

3.4 Résilience du modèle d'affaires d'Énergir

Assurer la résilience du modèle d'affaires d'Énergir est un exercice complexe. Ce modèle doit assurer le maintien de tarifs concurrentiels et la préservation des revenus et des bénéfices, et ce, alors que les initiatives de Décarbonation devraient entraîner une diminution des volumes distribués, et que l'intégration de nouvelles sources d'énergie renouvelable sera plus coûteuse. Énergir vise à renforcer sa résilience face aux enjeux de la transition énergétique en s'appuyant sur le déploiement progressif d'initiatives structurantes prévues dans sa Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050.

La présente section du Rapport examine la position concurrentielle prospective de quatre archétypes de clientèle d'Énergir dans un scénario où leurs achats de gaz naturel seraient entièrement composés de GSR, en cohérence avec le positionnement d'Énergir quant à sa perspective de Décarbonation 2050. Plusieurs éléments sont pris en considération dans le calcul de l'évolution de la position concurrentielle, en particulier l'évolution du coût de service,⁵⁴ ainsi que l'évolution des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec. Ces éléments sont mis à jour régulièrement à partir de l'information

publiquement disponible. Ces projections permettent de constater que les solutions énergétiques offertes par Énergir devraient demeurer globalement compétitives.

Les actions visant à assurer la résilience d'Énergir d'ici 2050 reposent, entre autres et comme le démontre le graphique ci-après (figure 3.10), sur les prémisses suivantes :

- 1- dans la plupart des marchés, Énergir prévoit que, d'ici 2050, le GSR devrait devenir une solution énergétique concurrentielle par rapport à l'électricité. Le GSR devrait par ailleurs demeurer moins dispendieux en termes de Coût sociétal que la majorité des solutions impliquant une conversion à grande échelle des usages gaziers à l'électricité⁵⁵.
- 2- Hydro-Québec devrait faire face à des défis importants relatifs à l'accroissement des énergies de source renouvelable ou faibles en carbone. En effet, le distributeur électrique devra à la fois répondre à une demande grandissante résultant de la croissance économique et des ambitions de Décarbonation, tout en assurant la Résilience et la fiabilité du réseau électrique. Or, en parallèle,

ce réseau sera mis sous pression par la hausse de la demande saisonnière due au climat rigoureux du Québec et par l'accroissement de la part de l'énergie renouvelable intermittente dans le portefeuille d'approvisionnement d'Hydro-Québec. Énergir estime que les signaux tarifaires envoyés par Hydro-Québec devraient être forts et maintenus dans le temps (à la manière du tarif biénergie) afin d'encourager une consommation d'électricité réduite lors des moments les plus critiques, puisque cette réduction apportera une grande valeur au système électrique, et ce, tant dans le secteur du bâtiment que dans le secteur industriel.

- 3- La réduction des revenus associée à la baisse estimée du volume de gaz naturel distribué en 2050 pourrait être compensée par des initiatives permettant à Énergir de maintenir ses revenus, notamment une structure de tarification qui refléterait mieux la valeur de l'infrastructure gazière pour ses attributs de complémentarité et de réponse à des besoins saisonniers et de pointe.

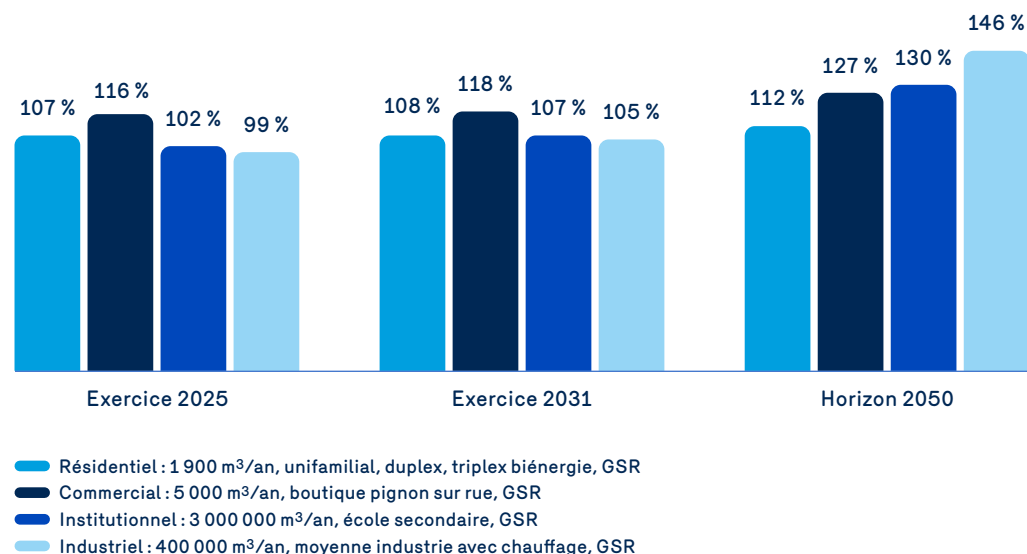
54. Dans ce contexte, le coût de service représente le coût total des activités permettant à Énergir de fournir du gaz à ses clients : entretenir le réseau, l'exploiter, acheter l'énergie, assurer la sécurité de l'approvisionnement et financer les investissements. Comme Énergir est une entreprise réglementée par la Régie de l'énergie, ce coût est surveillé et encadré.

55. Selon l'AIE, dans son rapport *Outlook for Biogas and Biomethane (2025)*, le coût moyen de production du GSR est amené à baisser significativement d'ici 2050 grâce aux économies d'échelle et aux progrès technologiques, ce qui rend le GSR de plus en plus concurrentiel par rapport aux sources d'énergie alternatives, y compris dans certains marchés face à l'électricité. La possibilité d'utiliser l'infrastructure existante, de réduire les émissions de GES avant combustion, et de valoriser des co-produits (digestat, CO₂ biogénique) réduit le coût sociétal net du GSR comparé à des solutions d'électrification généralisée qui exigent des transformations profondes des réseaux et des usages finaux.

Le maintien de la position concurrentielle d'Énergir est important (comme cela a été expliqué dans l'encadré 3.1); une baisse du volume distribué jumelée à une hausse des coûts (Prix du carbone, intégration des sources d'énergie renouvelable) induit une pression à la hausse sur les tarifs. Pour limiter cette pression dans le temps et maintenir une offre énergétique concurrentielle, Énergir doit donc miser sur les attributs propres à son réseau et à la molécule gazeuse, qui apportent une valeur ajoutée en matière de Résilience énergétique, de gestion des besoins saisonniers et de pointe, ainsi que de Décarbonation. C'est dans ce contexte de l'atteinte de la Décarbonation des émissions liées à l'utilisation de l'énergie distribuée à l'horizon 2050 qu'Énergir illustre, dans le graphique ci-contre, l'évolution de sa position concurrentielle dans quatre cas types choisis pour représenter chacun des principaux marchés visés. Une mesure de Décarbonation a été attribuée à chacun des cas types en fonction de leurs caractéristiques :

- Pour le résidentiel et le commercial, la mesure de Décarbonation privilégiée est la biénergie combinée au GSR, qui permet d'électrifier en grande partie les besoins de chauffage tout en s'appuyant sur le réseau gazier pour répondre aux pointes énergétiques avec une faible empreinte carbone grâce au GSR.
- Pour l'institutionnel et l'industriel, la mesure de Décarbonation représentée est le GSR (à 100 %). La mise en œuvre de la biénergie dans des installations plus grandes peut s'avérer techniquement complexe. Bien qu'au cas par cas, des possibilités de complémentarité avec l'électricité puissent être identifiées et mises en œuvre, il est pour l'instant difficile d'inclure des hypothèses générales dans une analyse de cas type.

Figure 3.10 : Position concurrentielle 2023-2050 (facture de l'électricité en % de la facture du GSR)



Dans ce graphique, un marché pour lequel la position concurrentielle est supérieure à 100 % est un marché pour lequel les tarifs d'Énergir sont avantageux pour sa clientèle par rapport à l'électricité. Par exemple, une position concurrentielle de 125 % signifie un avantage économique de 25 % par rapport à une source d'énergie concurrente.

- Les données utilisées pour l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt proviennent des prévisions économiques et financières de Desjardins jusqu'en 2026-2027 et d'hypothèses sur les valeurs à long terme basées sur les valeurs historiques.
- Les prévisions relatives au GSR se basent sur les contrats d'approvisionnement en GSR d'Énergir jusqu'en 2030, ainsi que sur des hypothèses quant à la composition du portefeuille d'approvisionnement à plus long terme et à l'incidence du *Règlement sur les combustibles propres* du Canada sur le coût total d'acquisition.
- La projection du niveau des tarifs électriques à long terme s'appuie sur une croissance annuelle d'un maximum de l'inflation de 3 % dans le secteur résidentiel et sur une croissance de 4,5 % dans le marché affaires.

3.5 Stratégie de GMP et résilience du modèle d'affaires au Vermont



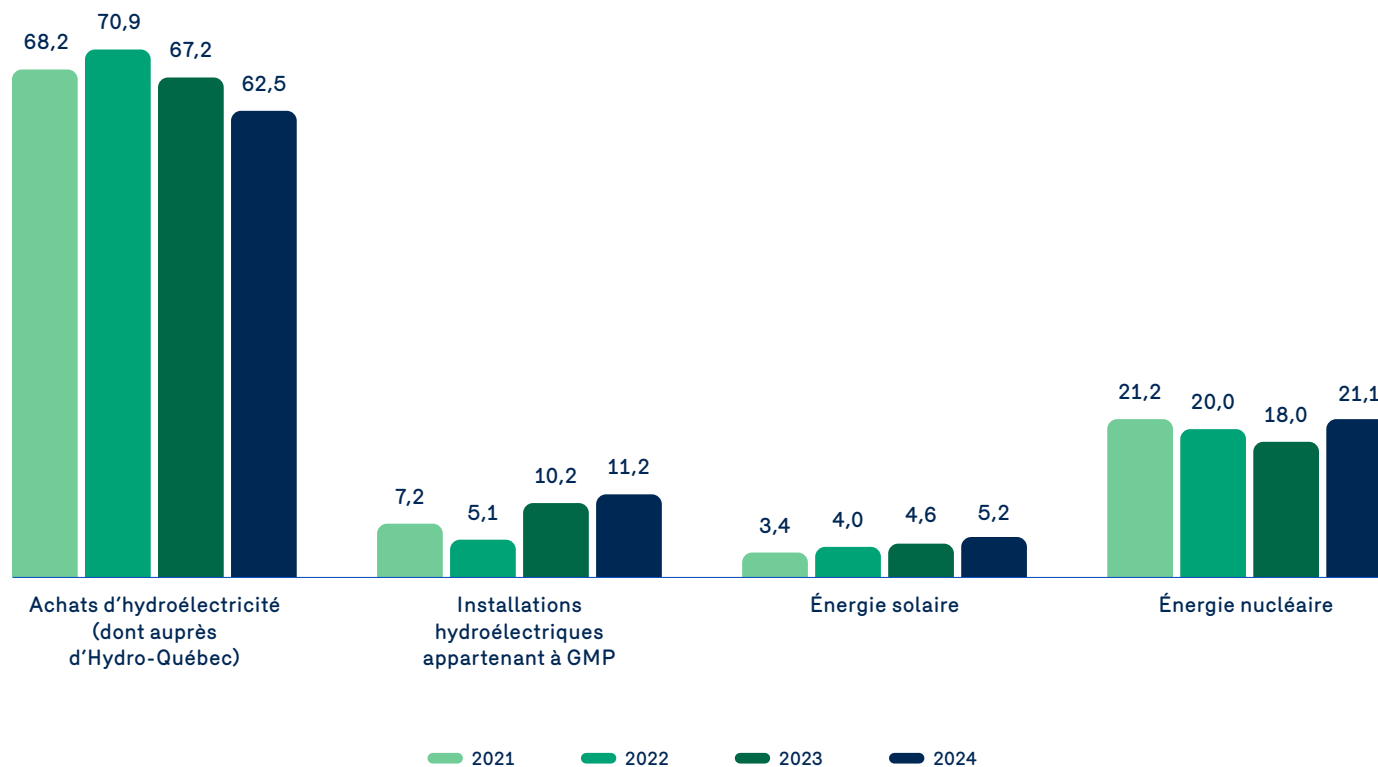
En réponse à la hausse des coûts et aux défis climatiques liés aux tempêtes extrêmes, GMP s'engage à fournir à ses clients une énergie sobre en carbone, fiable et économique. Cet engagement inclut de nouveaux investissements dans le réseau afin de renforcer le système et d'assurer une meilleure sécurité pour la clientèle et les équipes de GMP. L'approvisionnement électrique de GMP est sans émissions directes de carbone sur une base annuelle, alors qu'un nombre croissant de client.e.s de GMP choisissent l'électrification pour le chauffage, la climatisation et les déplacements. L'objectif de GMP d'avoir un portefeuille 100 % sans émissions directes de GES sur une base annuelle a été atteint avec quatre ans d'avance sur l'échéance de 2025⁵⁶.

3.5.1 Approvisionnement énergétique de GMP

Pour l'année civile 2025, au moins 63 % du portefeuille d'approvisionnement de GMP devait se composer de sources d'énergie renouvelable et GMP va dépasser son obligation réglementaire. GMP s'est également fixé un objectif d'approvisionnement 100 % sans émissions directes de carbone sur une base annuelle grâce à une combinaison d'approvisionnement direct, de retrait de certificats d'énergie renouvelable (CER) et d'attributs nucléaires. Ce portefeuille comporte différentes sources de génération d'énergie, dont l'hydroélectricité et, dans une moindre mesure, les énergies nucléaire, éolienne et solaire. Au cours de l'année civile 2024, le portefeuille d'approvisionnement de GMP se composait à plus de 78 % de sources d'énergie renouvelable et était 100 % sans émissions directes de carbone après le retrait de CER⁵⁷.

56. Grâce à l'approvisionnement direct ou au retrait de CER ou à une combinaison des deux.

57. Ces pourcentages reflètent, sur une base annuelle, l'achat ou la vente de certificats d'énergie renouvelable et d'autres attributs à zéro émission carbone aux termes de la norme obligatoire RES en matière d'énergie renouvelable applicable aux services publics du Vermont. Ainsi, cela ne signifie pas que l'électricité livrée physiquement à chaque client provenait exclusivement de sources d'énergie ayant une intensité carbone équivalente à 0 g éq. CO₂/kWh. Outre ses obligations de conformité, GMP retire des attributs nucléaires pour atteindre sa cible. Voir ici pour le détail des retraits faits par GMP en 2024 : <https://epuc.vermont.gov/?q=downloadfile/776823/203625>.

Figure 3.11 : Sources d'approvisionnement énergétique de GMP après le retrait de CER (en pourcentage)⁵⁸

58. Les données présentées dans ce schéma reflètent le traitement des sources d'approvisionnement qui ont fait l'objet de l'achat ou de la vente de CER et d'autres attributs de production à zéro émission de carbone. L'approvisionnement de GMP avant le retrait de CER peut être consulté à l'adresse <https://greenmountainpower.com/energy-mix/>.

3.5.2 Résilience énergétique

Les principaux axes de la démarche de GMP pour maintenir un portefeuille énergétique 100 % sans émissions directes de GES et accroître son offre d'énergies renouvelables tout en renforçant sa Résilience sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3.7 : Principaux axes de l'initiative de Résilience énergétique de GMP

Approvisionnement	Distribution	Résilience
Le portefeuille d'approvisionnement de GMP est déjà sans émission directe de carbone sur une base annuelle. GMP se concentre sur la Résilience physique pour développer un système énergétique dont la production est proche de la clientèle interconnectée et donne le contrôle à ses client.e.s, ce qui nécessite : De passer d'un ancien système énergétique de production centralisée et transmise à une clientèle éloignée par des poteaux et des câbles électriques traditionnels à un système de production d'énergie plus faible en émissions de GES, renouvelable et distribuée offrant de nouvelles possibilités de gestion des réseaux locaux et régionaux complexes. De passer d'un flux électrique à sens unique provenant d'une centrale à un flux, un stockage et une livraison d'énergie bidirectionnels entre sa clientèle et GMP. GMP déploie un important parc de batteries sur l'ensemble de son réseau afin de réduire les coûts et les émissions de GES, et d'en accroître la Résilience pour sa clientèle. Pendant la période de pointe estivale, GMP a déployé sa centrale électrique virtuelle, ce qui pourrait permettre à sa clientèle d'économiser trois millions de dollars si cette tendance se maintient pendant la période de pointe annuelle. De tirer parti de la demande croissante liée à l'électrification stratégique afin de Décarboner les secteurs des transports et de l'énergie thermique, principales sources de pollution par le carbone au Vermont. D'améliorer en continu la Résilience du système de distribution de l'énergie et les bâtiments de la clientèle grâce à des programmes et des solutions novatrices, y compris le stockage des batteries et l'infrastructure électrique intelligente dans les maisons et les entreprises.	GMP investit dans des modèles de distribution d'énergie qui visent à se transformer pour s'adapter à l'évolution de la production d'énergie selon les approches suivantes : Tirer parti de nombreuses ressources différentes (ressources énergétiques distribuées) pour gérer un réseau multidirectionnel au moyen de ressources intermittentes. Grâce à sa centrale électrique virtuelle en pleine expansion, GMP a mis hors service deux centrales de pointe à Rutland et Vergennes fonctionnant à l'énergie fossile. Établir des communautés de production électrique décentralisées qui peuvent communiquer entre elles afin d'optimiser le coût d'exploitation du système électrique et l'utilisation de sources de production d'énergie renouvelable non émettrices de GES. Offrir un portefeuille diversifié de programmes énergétiques novateurs faisant la promotion de mesures conformes à la politique énergétique du Vermont et répondant aux objectifs particuliers de chaque client.	GMP investit dans des mesures de résilience et de fiabilité pour lutter contre les effets des changements climatiques sur son réseau : Intégrer l'évolution des technologies concernant les parties souterraines du réseau de distribution, ce qui conduit à une solution plus concurrentielle pour l'enfouissement d'un plus grand nombre de lignes dans des régions présentant des problèmes de fiabilité, notamment pour réduire l'exposition des actifs de GMP aux risques physiques liés aux changements climatiques tels que les tempêtes violentes. Cette mesure comprend environ 113 kilomètres de nouvelles lignes souterraines dans le sud du Vermont. Mieux préparer le réseau de GMP afin qu'il serve de réseau principal pour les objectifs ambitieux du Vermont en matière de réduction des émissions de GES et d'abandon des combustibles fossiles. Favoriser la création de zones de Résilience pour adopter une approche ciblée à l'égard des collectivités qui font face à de multiples problèmes dans ce domaine, y compris des vulnérabilités en matière d'accès à l'électricité et aux télécommunications, ainsi que des vulnérabilités sociales.

3.6 Stratégie de VGS et résilience du modèle d'affaires au Vermont



VGS offre à ses clients une énergie sûre, fiable et abordable depuis six décennies. En tant que service public de distribution de gaz naturel qui évolue pour répondre aux besoins thermiques changeants de sa clientèle, VGS reconnaît que son produit fossile traditionnel a des impacts climatiques importants. Pour y remédier, VGS a adopté de manière proactive une stratégie climatique visant à réduire considérablement ses émissions de GES afin de soutenir les obligations de réduction des émissions de l'État du Vermont prévues dans le *Global Warming Solutions Act*. Cette stratégie repose sur trois axes principaux : (1) réduire la consommation d'énergie grâce à l'efficacité énergétique, notamment par des travaux d'isolation; (2) offrir aux clients un portefeuille croissant de produits et services résidentiels pour réduire leur empreinte carbone; et (3) diminuer l'empreinte carbone de l'approvisionnement global en intégrant des combustibles à faible ou zéro émission de carbone.

Pour atteindre les objectifs de sa stratégie climatique, VGS se concentre sur trois domaines clés :

1	Accroissement des activités d'isolation des habitations et d'efficacité énergétique pour accélérer l'accès à des services abordables d'isolation des habitations	L'efficacité énergétique est la pierre d'assise des efforts climatiques de VGS. Par l'intermédiaire de son service public d'efficacité énergétique (SPEE) désigné par l'État, VGS a augmenté les remises et les incitatifs pour l'isolation des habitations offerts aux Vermontois ayant un revenu admissible et évalue divers moyens de faire en sorte que ces fonds soient attribués aux clients dont le fardeau énergétique est le plus lourd. En 2024, VGS s'est jointe à des partenaires étatiques pour améliorer les programmes offerts aux clients à faible ou à moyen revenu, y compris le programme Weatherization + Health, afin de faire comprendre les avantages de l'isolation des habitations pour la santé, et le programme Switch & Save, afin d'offrir des remises sur l'achat de chauffe-eaux à thermopompe électrique. VGS se fixe des objectifs annuels propres au service des clients à faible ou à moyen revenu, qui sont priorisés pour les audits ou la participation, en prêtant une attention particulière à l'amélioration de la santé et de la sécurité – dont le retrait de la vermiculite. VGS continue de participer à un projet pilote de financement à même la facture selon les tarifs du programme Weatherization Repayment Assistance Program (WRAP).
2	Lancement de solutions renouvelables dans les secteurs résidentiel et commercial	Depuis 2021, VGS propose plusieurs technologies de chauffage et de climatisation électriques, dont des chauffe-eaux à thermopompe électrique, des thermopompes à conduits centraux à contrôles intégrés, et des mini-thermopompes bibloc sans conduits. VGS assure l'installation et l'entretien de ces systèmes par ses propres techniciens. Pour les résidences et les entreprises qui ne sont pas admissibles aux thermopompes électriques, VGS procède à l'essai pilote de thermopompes à absorption de gaz à haut rendement qui réduisent jusqu'à 33 % la consommation de gaz naturel pour le chauffage des espaces. VGS a récemment approuvé son premier projet géothermique dans un ensemble de logements abordables multifamiliaux et poursuit activement le développement de la géothermie pour d'autres habitations et bâtiments. Enfin, VGS développe et teste des technologies de thermopompe et d'hybridation destinées aux clients commerciaux et industriels en vue d'un déploiement dans les années à venir.
3	Croissance de l'approvisionnement en sources alternatives d'énergie	VGS supporte la diversification de son approvisionnement en gaz en proposant du GSR provenant de fermes, d'eaux usées et de sites d'enfouissement. L'entreprise continue d'ajouter à son approvisionnement des sources de GSR provenant du Vermont et de l'extérieur de l'État, qui représentent actuellement environ 4 % de ses ventes. VGS soutient activement les projets de GSR au Vermont et, en 2025, elle a terminé la construction d'un prolongement de conduite pour raccorder à son réseau un nouveau projet de GSR agricole local la production a débuté en novembre 2025. VGS poursuit également l'évaluation et le développement de partenariats dans les domaines de l'Hydrogène faible carbone, des réseaux de chaleur et de la géothermie à des fins commerciales.

La stratégie climatique de VGS comprend des objectifs qui contribuent à répondre aux exigences du *Global Warming Solutions Act* de l'État du Vermont, en vigueur depuis 2020. Cette loi répond aux préoccupations du Vermont concernant les changements climatiques et l'ampleur des mesures à prendre pour réduire les émissions de GES et se préparer aux effets des changements climatiques sur le Vermont, ses communautés et ses résidents.

Dans ce contexte, cette loi exige que l'État du Vermont réduise ses émissions de GES :

- de 26 % sous le niveau de 2005 d'ici 2025;
- de 40 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030; et
- de 80 % sous le niveau de 1990 d'ici 2050.

En 2023, les législateurs du Vermont ont adopté la Loi 18, connue sous le nom de *Affordable Heat Act*, lançant un processus réglementaire visant à établir des règles pour une norme de rendement (*Clean Heat Standard*) ayant pour objectif de réduire les émissions de GES dans le secteur thermique, conformément aux objectifs 2030 et 2050 fixés par le *Global Warming Solutions Act*. La Loi 18 aurait exigé que les entités qui importent des combustibles fossiles pour le chauffage au Vermont réduisent leurs émissions en retirant chaque année des quantités déterminées de crédits de conformité à cette norme. VGS a activement participé aux procédures réglementaires durant l'élaboration des règles. En janvier 2025, la Commission des services publics a proposé des règles finales qui recommandent à l'État de ne pas aller de l'avant avec la création d'une norme de chaleur propre. Les législateurs ont suivi cette recommandation et n'ont pas mis en œuvre le programme. Ils envisagent maintenant d'autres approches pour réduire les émissions dans le secteur thermique.

3.7 Financement de la stratégie d'Énergir

Énergir bénéficie de plusieurs sources de financement potentielles pour ses projets de Décarbonation et de Résilience climatique, dont les flux de trésorerie liés à ses activités d'exploitation, les facilités de crédit et marges de crédit d'exploitation disponibles et, le cas échéant, de nouveaux financements sous forme de dettes ou d'émissions d'actions. Voici quelques exemples d'opérations de financement réalisées par Énergir, s.e.c. et ses Sociétés affiliées au cours des deux dernières années :

Décembre 2025 :

Émission par GMP de deux séries d'obligations de première hypothèque de 60 M\$ US et 40 M\$ US venant à échéance en 2036 et 2038 respectivement.

Novembre 2025 :

Émission par VGS d'une série d'obligations de première hypothèque pour un montant de 40 M\$ US venant à échéance en 2035.

Mai 2025 :

Émission par Énergir, s.e.c. d'obligations de première hypothèque pour un montant de 300 M\$ venant à échéance en 2055.

Avril 2025 :

Émission par GMP d'une série d'obligations de première hypothèque pour un montant de 60 M\$ US venant à échéance en 2035.

Septembre 2024 :

Annonce d'un réinvestissement de 575 M\$ par les actionnaires ultimes d'Énergir afin de soutenir des actions de Décarbonation et de Résilience.

Juillet 2024 :

Émission de billets non garantis par Northern New England Energy Corporation, filiale américaine d'Énergir et société mère de GMP et de VGS, pour un montant de 300 M\$ US venant à échéance en 2034.

Ces opérations, de même que la durée des termes de financement et sa cote de crédit A, témoignent de la capacité d'Énergir à mobiliser des ressources financières importantes. Grâce à sa réputation solide et à sa stratégie de Décarbonation et de Résilience ambitieuse et crédible, Énergir anticipe attirer l'intérêt des investisseurs et renforcer sa vision et sa position sur le marché.

4. Gestion des risques

Les Sociétés affiliées à Énergir utilisent un processus intégré pour structurer leur compréhension des risques et des opportunités d'entreprise, y compris ceux liés aux changements climatiques, conformément aux recommandations du GIFCC. Chacune des sociétés a son propre processus de gestion des risques en fonction de son contexte spécifique, qui alimente le processus intégré à l'échelle du Groupe.



4.1 Processus de gestion des risques et opportunités d'entreprise

Le processus de gestion des risques et opportunités permet de faire un suivi dynamique et continu des zones critiques des activités des Sociétés tout en offrant la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution de risques émergents. Il est inspiré par trois principes directeurs :

1. **Proactivité** : les risques et opportunités stratégiques susceptibles d'avoir une incidence sur les sociétés du Groupe sont identifiés et évalués proactivement. Des activités de veille stratégique et opérationnelle permettent une surveillance des tendances. Des mesures d'atténuation ou d'adaptation visant à faire face à ces risques sont aussi ciblées.
2. **Amélioration continue** : les Sociétés mettent en œuvre des mesures visant à améliorer les stratégies de gestion des risques.
3. **Transparence** : la direction de chaque entité procède à une reddition de comptes auprès de son propre comité d'audit. L'information recueillie est ensuite consolidée afin d'être présentée au comité d'audit et au conseil d'administration d'Énergir. La fréquence de cette reddition varie selon les sociétés, mais elle est effectuée au moins une fois par année.

4.1.1 Les quatre phases du processus de gestion des risques et opportunités d'entreprise

Figure 4.1 : Les quatre phases du processus de gestion des risques et opportunités d'entreprise



1 Identification des risques et opportunités

Le processus d'identification et d'évaluation des risques d'entreprise se fonde sur les meilleures pratiques en vigueur et porte sur les risques importants tout en permettant d'identifier les opportunités qui alimentent les stratégies d'affaires et les processus décisionnels.

Les Sociétés sont responsables d'identifier les risques et opportunités relatifs à leurs stratégies d'affaires respectives, y compris les risques liés au climat, et de mettre à jour leur univers de risques annuellement.

L'identification des risques repose sur un processus collaboratif principalement alimenté par les équipes opérationnelles, qui sont les premières à observer les risques et opportunités, présents ou émergents. Ces équipes font remonter l'information qui permet d'actualiser l'univers de risques. Ce dernier est également enrichi par la vigie externe (vigie des meilleures pratiques, publication sur les risques, données sur les changements climatiques, normes et tendances de l'industrie) et par les équipes de direction afin de garantir son exhaustivité, sa pertinence et son alignement sur l'évolution du contexte.



Évaluation des risques et opportunités

Une fois les risques identifiés, ils sont évalués par les responsables et propriétaires des risques pour déterminer le niveau de risque résiduel, soit le risque qui subsiste après avoir appliqué des stratégies pour réduire ou gérer les risques initiaux. Voici comment le niveau de risque résiduel est calculé :

- tout d'abord, sont évaluées la probabilité d'occurrence et la vélocité, c'est-à-dire la vitesse à laquelle le risque se produit;
- une analyse multicritère est ensuite utilisée pour évaluer l'ampleur de l'impact du risque (voir [tableau 4.1](#)); et
- enfin, la force des mesures de contrôle pouvant être déployées pour faire face à ce risque est prise en considération.

Pour la distribution au Québec, par exemple, un groupe multidisciplinaire composé de plus de 70 employé.e.s participe à cette étape d'évaluation des risques chaque année, ce qui contribue à alimenter la réflexion et la compréhension du marché, et à assurer une couverture exhaustive des risques d'Énergir. Par ailleurs, certains risques physiques et de transition liés aux changements climatiques sont modélisés et quantifiés afin de mieux comprendre les impacts financier et social potentiels associés à ces risques ou à certains scénarios précis (voir [section 4.2](#)).

Chaque entité est responsable d'évaluer la probabilité d'occurrence et les impacts potentiels de ces risques. La méthodologie d'évaluation peut différer d'une entité à une autre, mais reprend les grands principes de l'évaluation des risques.

Les résultats de l'évaluation des risques des Sociétés permettent de cibler les enjeux les plus critiques, en tenant compte du niveau de risque résiduel. Cette approche favorise une priorisation des risques, y compris les risques climatiques, et facilite l'analyse des mesures d'atténuation applicables.

Les risques importants font l'objet d'une évaluation afin de déterminer les mesures de gestion ou d'atténuation les plus pertinentes et souhaitables dans le contexte.

Tableau 4.1 : Exemple de critères d'évaluation utilisés pour classer les risques

• Financier : impact potentiel sur les dépenses capitali-sables, les dépenses d'exploitation, les bénéfices, les liquidités ou sur les tarifs de la clientèle • Santé et sécurité : risque d'accident, de blessure grave ou de décès; impacts psychologiques auprès des membres du personnel • Réglementaire ou juridique : risque d'intervention par une instance gouvernementale incluant une enquête, un audit, ou l'émission d'avis de non-conformité	• Environnemental : risque d'impacts sur les milieux naturels pouvant toucher la faune et la flore, l'eau ou l'air, possibilité et durée des efforts de décontamination ou restauration et fuite de gaz ou d'autres contaminants • Fiabilité de l'approvisionnement : risque d'interruption des activités d'approvisionnement ou de distribution • Impact sur la réputation : risque d'une couverture médiatique négative ou perte de confiance des parties prenantes, incluant notre clientèle



Gestion et atténuation des risques

Les Sociétés exercent un contrôle continu de la surveillance des risques. Il s'agit d'un élément clé de leur stratégie d'atténuation des risques. Des mécanismes de surveillance ont été mis en place au sein de chacune des entités.

Les comités opérationnels sont les premiers à identifier le meilleur point d'intervention pour réduire la probabilité de risques, en minimiser les conséquences, ou prioriser les mesures d'atténuation selon l'évolution des risques.



Reddition de compte

La surveillance proactive et la transparence de la démarche de gestion des risques constituent des engagements importants pour les Sociétés. Les Sociétés présentent à leur comité d'audit ou leur conseil d'administration les résultats de leur évaluation des risques au moins une fois par an, voire chaque trimestre pour certaines entités.

Les comités de gestion, d'audit et de risques des Sociétés jouent un rôle important dans la gestion des risques. Ils veillent à ce que les équipes de direction mettent en place les mesures de gestion de risques appropriées. Des tableaux de bord consolidés, regroupant les activités des Sociétés, servent de base aux présentations des risques destinées au conseil de gestion, au comité d'audit et au Conseil d'Énergir.

Les Sociétés améliorent continuellement leur approche afin de dresser un portrait global et exhaustif de leurs risques. Bien que certains risques soient propres aux activités et objectifs stratégiques de chaque entité, la consolidation annuelle des risques débouche sur une priorisation de certains risques pour les Sociétés.

Les Sociétés sont conscientes que les aléas climatiques et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone engendrent des risques, mais aussi des opportunités pour elles. Elles sont déterminées à adapter leurs stratégies et leurs processus pour assurer une gestion efficace de ces risques en constante évolution.

4.1.2 Consolidation des risques pour le Groupe

Une fois par an, à partir des résultats du processus que mène chaque Société, un processus d'arrimage des risques des Sociétés est mis en œuvre dans le but de développer une vision intégrée à l'échelle du Groupe. Ce processus repose sur des discussions portant sur les résultats de l'évaluation avec chacune des filiales et un examen plus attentif des risques émergents qui permettent de dégager des tendances communes.

Dans une démarche d'amélioration continue, le processus d'évaluation des risques d'entreprise a été bonifié en 2025 afin de renforcer la présentation consolidée des risques du Groupe. Cette évolution s'appuie notamment sur une meilleure intégration des risques transversaux, notamment les risques climatiques, ce qui permet une lecture intégrée de leur impact potentiel et des opportunités qu'ils peuvent représenter pour favoriser une vision stratégique des risques importants.

4.2 Scénarios climatiques

Dans un monde marqué par l'incertitude, le recours à des scénarios sert à améliorer la réflexion stratégique en questionnant les idées reçues et en explorant d'autres possibilités qui pourraient considérablement changer les hypothèses du cours normal des affaires. Les scénarios ne sont pas des prévisions, des prédictions ou des analyses de sensibilité. Les scénarios climatiques sont utiles pour identifier les opportunités et les risques liés aux changements climatiques, mais aussi pour évaluer la solidité du modèle d'affaires des Sociétés face aux changements climatiques à partir d'un éventail de futurs possibles⁵⁹.

Au cours des dernières années, les discussions mondiales sur le climat et les engagements gouvernementaux ont commencé à tenir davantage compte des nouveaux scénarios alignés sur les trajectoires visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C ou moins par rapport à l'ère préindustrielle. Afin de tenir compte de cette réalité, les Sociétés utilisent un scénario basé sur ces trajectoires pour évaluer leur Résilience climatique. Il est important de préciser que, pour le moment, ni le Québec, ni le Vermont n'ont adopté de cibles climatiques s'alignant sur une trajectoire visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C ou moins. Les Sociétés sont néanmoins conscientes que des réductions d'émissions supplémentaires devront être réalisées, en particulier dans les dix prochaines années.

4.2.1 Recours aux scénarios pour identifier les risques physiques

Afin de mieux anticiper l'évolution des risques physiques et leurs impacts sur les actifs au fil du temps, une modélisation des changements climatiques a été réalisée pour en évaluer les effets potentiels sur les infrastructures et les activités d'Énergir, de GMP et de VGS.

Au cours de l'exercice 2022, une firme spécialisée a été mandatée pour modéliser l'évolution des différents risques physiques liés au climat. Cette firme a utilisé trois scénarios de projections climatiques du GIEC (Scénarios RCP 2.6, 4.5 et 8.5) pour évaluer les efforts d'adaptation requis par les Sociétés pour faire face aux conséquences de ces risques. Les risques physiques évalués comprennent deux risques aigus (inondations et cyclones), de même que quatre risques chroniques (sécheresse, stress thermique, feux de forêt et tempêtes). Cette modélisation a permis d'identifier l'exposition des actifs et des activités situés dans des zones à risque, ainsi que le degré de gravité par type de risque physique.

» Approche d'identification des risques physiques et adaptation

De façon prospective, les Sociétés prennent en considération des normes de construction ou d'aménagement qui intègrent les variabilités climatiques futures. L'approche comprend essentiellement les étapes suivantes, bien qu'elle puisse différer légèrement d'une entité à l'autre :

- identifier les menaces potentielles;
- identifier les actifs les plus vulnérables;
- modéliser les changements climatiques susceptibles de toucher les actifs et les activités;
- mesurer les impacts potentiels selon différents scénarios; et
- déterminer une stratégie d'atténuation et d'adaptation.

Les résultats de cet exercice permettent de mieux comprendre la rapidité et l'ampleur des différents risques associés aux changements climatiques, de commencer à évaluer les coûts potentiels, et de continuer à définir les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires.

59. Depuis le premier rapport publié en 2021, Dunsy Expertise en énergie contribue à la démarche en soutenant la définition, la quantification et la mise à l'échelle des scénarios. L'annexe 2 fournit plus d'information sur les scénarios.

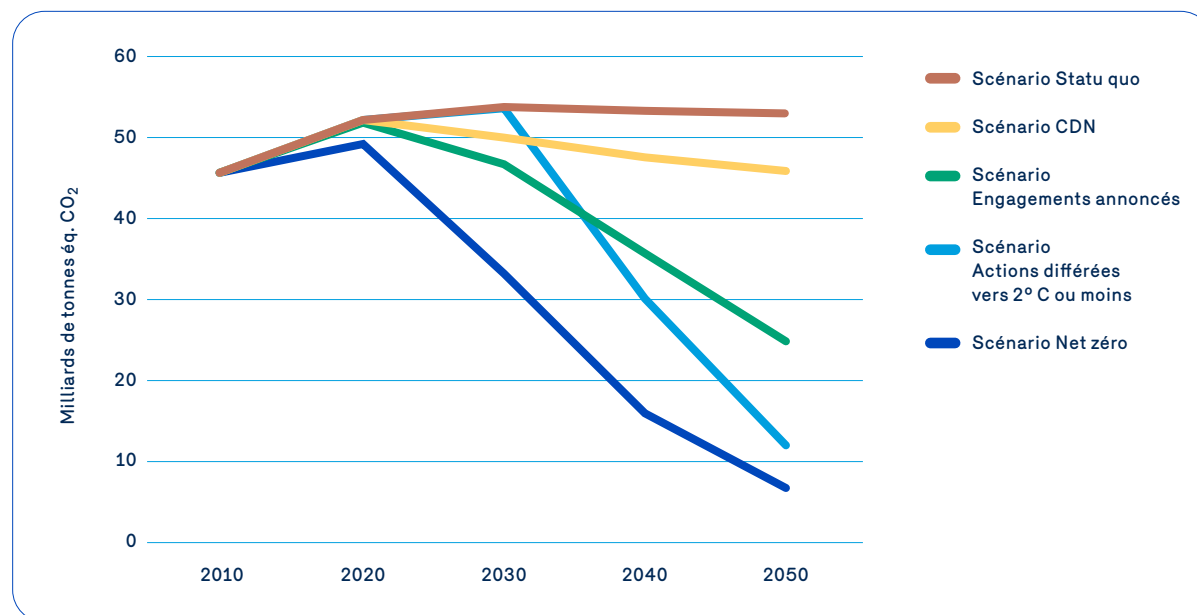
L'approche utilisée par la firme spécialisée et les résultats de la modélisation s'alignent sur les recommandations présentées dans le GIFCC, aujourd'hui intégré au standard ISSB S2. Les résultats permettent de décrire les risques et opportunités liés aux changements climatiques à court, moyen et long termes et d'alimenter les réflexions présentées dans les sections Stratégie et Gestion de risque du présent Rapport.

4.2.2 Recours aux scénarios pour l'évaluation de la résilience de l'entreprise

Énergir utilise plusieurs scénarios pour enrichir l'évaluation de la résilience de son modèle d'affaire. Par rapport à l'édition précédente, deux des cinq scénarios ont fait l'objet de modifications, soit le scénario Statu quo et le scénario CDN⁶⁰. La révision du scénario Statu quo influence directement le scénario Actions différées, qui suit le Statu quo jusqu'en 2030.

Pour en savoir plus sur les scénarios, veuillez consulter l'[annexe 2](#).

Figure 4.2 : Scénarios mondiaux



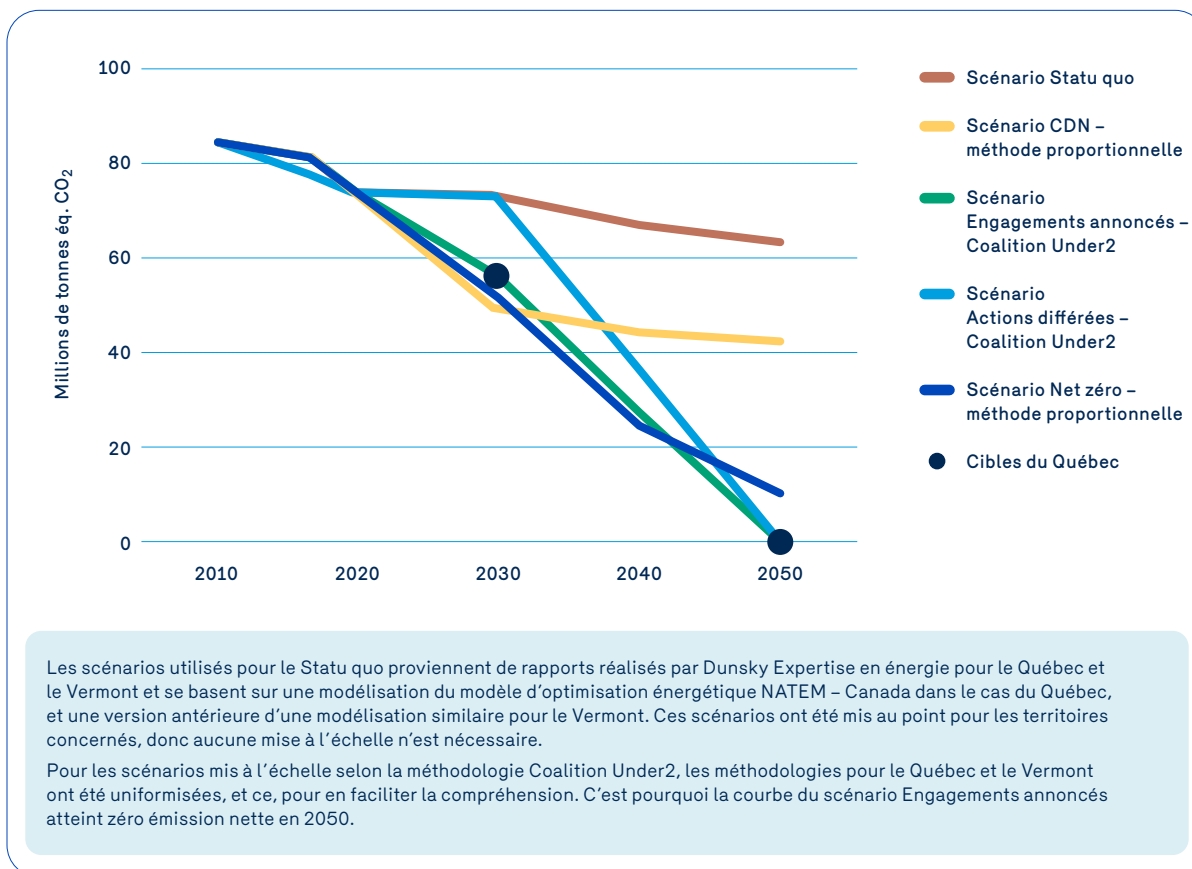
60. Les scénarios Engagements annoncés et Zéro émission nette de l'AIE évolueront en 2025, mais la mise à jour de ceux-ci à travers la publication annuelle du World Energy Outlook ne coïncide pas avec l'échéancier d'Énergir.

Ces scénarios sont mis à l'échelle pour le Québec et le Vermont. Le graphique qui suit présente les trajectoires possibles des émissions de GES selon les scénarios utilisés mis à l'échelle pour le Québec⁶¹. Il présente aussi les cibles du gouvernement du Québec en 2030 et en 2050. Tel que mentionné dans la rubrique Scénarios des émissions de GES, les scénarios utilisés par Énergir ne sont pas des projections, mais servent à évaluer les risques et opportunités, ainsi que la résilience de l'entreprise.

Pour la mise à jour des trajectoires pour le Québec, Énergir utilise une année de base commune pour l'ensemble des scénarios mondiaux, soit l'année 2020, étant donné que certains scénarios mondiaux n'ont pas été mis à jour depuis cette date.

Les scénarios Statu quo et Actions différées ne changent pas à l'échelle puisque les données d'émissions de GES du scénario de référence sont tirées du rapport Trajectoires d'émissions de GES du Québec (Dunsky, 2021). Selon l'avancement des travaux en cours d'année, les données du PGIRE pourraient être utilisées pour la mise à l'échelle du Québec. Le scénario CDN incorpore la plus récente cible CDN du Canada pour 2035, ce qui a un effet légèrement baissier sur la courbe.

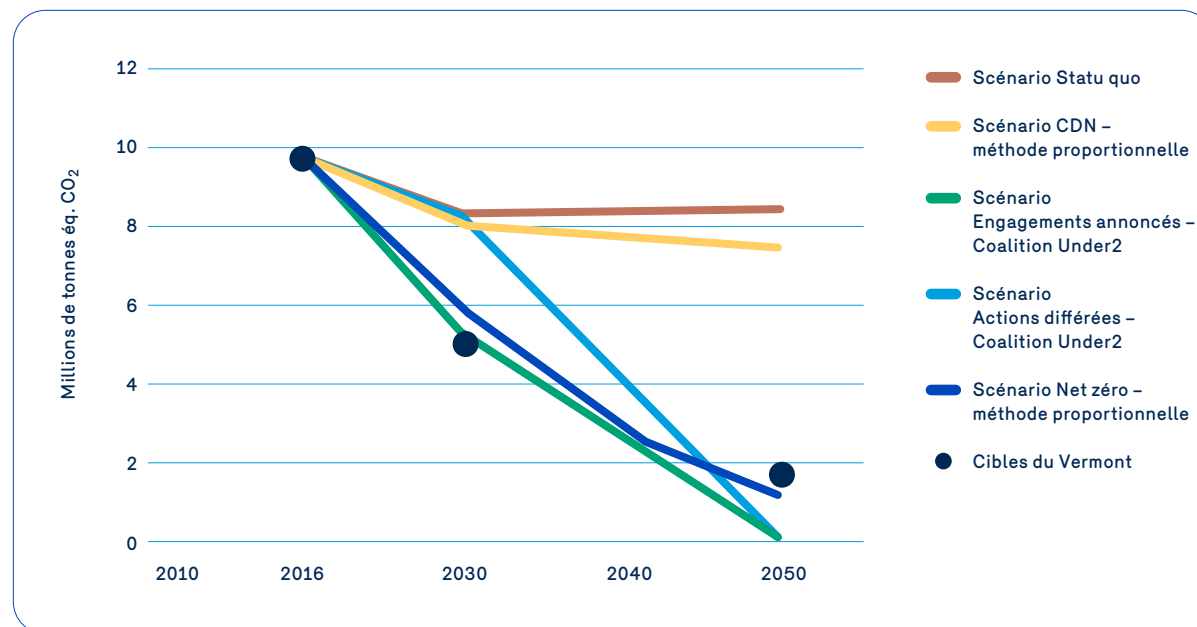
Figure 4.3 : Trajectoires possibles des émissions annuelles de GES selon les scénarios utilisés mis à l'échelle pour le Québec



61. L'annexe 2 présente plus d'information sur les mises à l'échelle des scénarios.

Comme pour le Québec, les scénarios Statu quo et Actions différées ne changent pas une fois mis à l'échelle du Vermont puisqu'ils sont basés sur des données locales de modélisation des émissions de GES propres à l'État, lesquelles n'ont pas été révisées. Les projections d'émissions utilisées proviennent des travaux de modélisation réalisés par Dunskey pour le *Vermont Public Service Department*⁶². Le scénario CDN change substantiellement et évolue désormais de façon proportionnelle au scénario mondial étant donné que les cibles CDN des États-Unis ont été retirées par le gouvernement américain en janvier 2025. Les données du plus récent inventaire d'émissions de GES des États-Unis (2022) ont été utilisées; la trajectoire proportionnelle du scénario CDN mondial⁶³ a ensuite été appliquée à ces données ce qui a un effet haussier sur le scénario CDN pour le Vermont.

Figure 4.4 : Trajectoires possibles des émissions annuelles de GES selon les scénarios utilisés mis à l'échelle pour le Vermont



62. Dunskey Energy Consulting, 2014. Energy Policy Options for Vermont - Technologies and Policies to Achieve Vermont's Greenhouse Gas and Renewable Energy Goals.

63. EPA. Inventory of U.S. Greenhouse Gas Emissions and Sinks: 1990-2022 (2024). U.S. Environmental Protection Agency. Disponible à : <https://www.epa.gov/ghgemissions/inventory-us-greenhouse-gas-emissions-and-sinks-1990-2022>.

5. Cibles et indicateurs



5.1 Émissions de GES

Le contexte opératoire de chaque entité varie selon la juridiction où elle est basée de même que selon sa taille (voir [annexe 1](#)). Ainsi Énergir et plusieurs filiales québécoises compilent et déclarent leurs émissions de GES conformément aux exigences du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* du Québec (« RDOCECA ») qui visent la majorité des émissions directes et une partie des émissions issues de l'utilisation des produits vendus à la clientèle pour Énergir. En outre, Énergir fait le suivi d'autres sources d'émissions. Conformément à leur contexte réglementaire au Vermont, GMP et VGS fournissent des renseignements à l'État du Vermont pour la préparation des rapports *Vermont Greenhouse Gas Emissions Inventory and Forecast* (il ne s'agit pas d'une déclaration des émissions au même titre que ce qui est requis au Québec). Il n'existe pas pour le moment d'inventaire des émissions complet (portées 1, 2 et 3 en amont et en aval).

En cohérence avec le défi que représente les changements climatiques, Énergir et ses sociétés affiliées tendent à adopter une perspective de leurs émissions basée sur la chaîne de valeur ou le cycle de vie. Par exemple, dans le secteur de la distribution du gaz naturel, l'utilisation des produits vendus à sa clientèle, qui constituent le poste le plus important avec environ 82 % des émissions⁶⁴ de la chaîne de valeur du gaz naturel est une source d'émissions pour laquelle à la fois Énergir, VGS et ECCU s'activent. L'étape de production est responsable d'environ 14 % des émissions; le transport et l'entreposage, environ 3 %; la distribution, environ 1 %. Énergir intervient directement dans la phase de distribution et partiellement dans les phases de transport et d'entreposage pour lesquelles certaines de ses filiales sont actives. Cette perspective de cycle de vie renforce la pertinence d'agir en amont et en aval de la chaîne de valeur du gaz naturel, ce qui se traduit par l'adoption de cibles relatives aux émissions de Portée 3 en amont et en aval.

5.1.1 Les émissions de GES d'Énergir

Pour être conformes au RDOCECA, les déclarations de GES sont basées sur l'année civile. Les émissions de Portées 1 et 2 présentées dans ce Rapport portent donc sur l'année civile 2024 et font l'objet d'une vérification externe. Les émissions de Portée 3 sont quant à elle présentées sur la base de l'exercice financier 2024 et sont calculées à partir de volumes normalisés⁶⁵. Pour les calculs des émissions de Portée 3, le facteur d'émission utilisé est tiré du RDOCECA⁶⁶. Par rapport à l'année civile 2023, les émissions de Portées 1 et 2 ont été réduites de 4 975 t éq. CO₂. Cette réduction s'explique principalement par une réduction de l'utilisation d'équipements à combustion fixes, l'utilisation réduite d'un compresseur situé à St-Maurice, en plus de l'achat d'une quantité de GSR équivalente aux besoins de certains postes de livraison, ainsi qu'une quantité de GSR équivalente à la consommation de ses bâtiments. Ce total exclut les émissions de CO₂ biogénique reliées à la combustion de GSR, estimées à 3 301 t éq. CO₂.

64. Dans une étude effectuée en 2020 à la demande d'Énergir, le Centre international de référence sur l'analyse du cycle de vie et la transition durable (CIRAIG) a permis d'établir une vue d'ensemble des émissions et autres impacts environnementaux du cycle de vie du gaz naturel distribué. La fiche synthèse de cette étude est disponible à l'adresse suivante https://energir.com/files/energir_common/Fiche-synthese_ACV_Energir_Versionsiteweb.pdf et l'étude complète peut être consultée à partir de la section Développement durable du site internet d'Énergir.

65. D'autres informations sur les émissions peuvent être consultées en ligne : <https://energir.metrio.net/?locale=fr>.

66. Tableaux 1-4 et 1-7 pour les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, agricole et de la construction du Protocole QC 1 du RDOCECA.

Tableau 5.1 : Émissions de GES d'Énergir

Émissions brutes d'Énergir	En tonnes éq. CO ₂	Période de présentation
Émissions directes (Portée 1)		2024 Année civile
Émissions fugitives*	29 607	
Évacuation (purges)*	6 980	
Bris par les tiers*	5 629	
Torches*	30	
Combustion équipements fixes*	4 974	
Flotte de véhicules	4 205	
Bâtiments	6	
Émissions indirectes dues à l'énergie importée (Portée 2)		
Électricité	58	
Total des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée	51 490	
Autres émissions indirectes (Portée 3)*		1 ^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 Exercice financier
Utilisation du gaz naturel par la clientèle (catégorie 11) – secteur industriel	7,34 M	
Utilisation du gaz naturel par la clientèle (catégorie 11) – secteur bâtiment	4,24 M	
Total des émissions indirectes (Portée 3)	11,59 M	
*Ces émissions font l'objet d'une divulgation obligatoire en vertu du RDOCECA, qui est partielle pour les émissions de la Portée 3. La somme des parties peut ne pas correspondre au total en raison des arrondis. Les émissions de CO₂ biogénique suivantes ont été quantifiées : • 3 301 tonnes de CO₂ biogénique de Portée 1 attribuables à la combustion d'équipements fixes, aux bâtiments et à la flotte au GNC); • Énergir évalue à 0,24 Mt CO₂ biogénique attribuables à la combustion par la clientèle (Portée 3, catégorie 11). À propos des émissions de Portée 3, Énergir n'a pas fait une quantification exhaustive de ses émissions en amont et en aval de sa chaîne de valeur, mais les émissions liées à l'utilisation du gaz naturel par la clientèle constituent de loin être le poste d'émissions le plus important.		

5.1.2 Les émissions de GES de GMP

GMP a procédé à l'inventaire de ses émissions de l'année civile 2022 tel que présenté dans le Rapport sur la résilience climatique de 2024⁶⁷. GMP ne fait pas, à ce jour, un inventaire annuel de ses émissions.

5.1.3 Les émissions de GES de VGS

VGS fournit des données annuelles sur divers indicateurs de performance liés à ses actions en matière de changements climatiques.

5.1.4 Les émissions de GES des autres sociétés

Ce tableau résume les principales émissions directes de GES des Sociétés affiliées au Québec pour celles qui les déclarent ou en font le suivi en vertu d'une réglementation applicable comme le RDOCECA. Les émissions de GMST sont considérées faibles et ne sont pas quantifiées. EDI a des émissions directes très faibles. En revanche, les sociétés dans lesquelles EDI a des participations, émettent des GES. Il s'agit de parcs éoliens, dont les émissions d'opération sont faibles, ainsi que d'Énergir, sa société affiliée, dans laquelle EDI aussi a une participation.

Tableau 5.2 : Émissions de GES de VGS

Émissions brutes	En tonnes éq. CO ₂
Émissions directes (Portée 1)	
Émissions fugitives	2 550
Évacuation (purges)	70
Bris par les tiers	122
Torches	0
Combustion équipements fixes et bâtiments	34
Flotte de véhicules	705
Émissions indirectes dues à l'énergie importée (Portée 2) (selon une approche ⁶⁸ fondée sur le marché)	0
Total des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée	3 481
Autres émissions indirectes (Portée 3)*	1,0 M
Les émissions de CO₂ biogénique de Portée 1 attribuables aux bâtiments sont de 1 089 tonnes de CO₂ biogénique. Les émissions de Portée 3 sont comptabilisées sur la base d'un inventaire brut. Elles incluent les émissions en amont liées à la production de carburants (diesel, essence), de gaz naturel et de GSR utilisés par VGS ou ses clients, ainsi que les émissions en aval provenant de la combustion de gaz naturel et de GSR par les clients de VGS. Le CO₂ biogénique est inclus dans le périmètre.	

Tableau 5.3 : Principales émissions directes de GES des sociétés québécoises

Entité	Émission (en tonnes éq. CO ₂)	
ECCU (filiale)	29 691	Déclaration RDOCECA 2024
Intragaz (filiale)	5 132	Déclaration RDOCECA 2024
GM GNL (filiale)	16 415	Déclaration RDOCECA 2024
TQM (participation indirecte de 50 %)	14 963	Déclaration RDOCECA 2024
Champion (filiale)	~1 300	Estimation mise à jour périodiquement ⁶⁹
En outre, les émissions de CO₂ biogéniques suivantes, non incluses dans les totaux du tableau précédent, ont été quantifiées : 182 tonnes CO₂ biogénique pour ECCU		

67. https://energir.com/files/energir_common/%C3%89nergir_Rapport-climat-2024_vf.pdf.

68. VGS est approvisionnée par GMP en électricité qui effectue le retrait de CER pour atteindre son approvisionnement 100% sans émission directe de carbone.

69. La quantification des émissions de Champion est assurée par Énergir et faite sur une base quinquennale en appliquant les méthodologies prévues par le RDOCECA. La dernière quantification ayant eu lieu a été faite en 2021. Il n'y a pas eu de modification substantielle des activités de Champion depuis.

5.2 La performance au regard des cibles

5.2.1 La performance d'Énergir

Énergir suit, par l'entremise de cibles et d'indicateurs climatiques, l'incidence de ses orientations stratégiques en matière de Décarbonation⁷⁰. Les méthodologies de calcul et de preuve des réductions d'émissions de GES sont publiées sur le site d'Énergir⁷¹.

Tableau 5.4 : Cibles et indicateurs d'Énergir

Indicateur	Performance 2025	Progression par rapport à la cible	Cibles d'Énergir
Suivi de la performance de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 – Émissions de Portée 3 en aval			
 Efficacité énergétique Les programmes du PGÉE permettent à la clientèle de bénéficier d'aides financières. Les émissions évitées découlant d'un projet d'efficacité énergétique sont évaluées comparativement à un scénario de référence qui n'inclut pas les mesures d'efficacité énergétique et sont considérées uniquement une fois que le projet est terminé et que l'aide financière a été versée par Énergir. Le scénario de référence ne correspond pas toujours à la situation du client immédiatement avant la réalisation du projet (par exemple dans le cas de projets d'expansion).	101 454 tonnes éq. CO₂ évitées au cours de l'exercice 2025. Depuis les débuts du PGEÉ : • 4 070 projets en efficacité énergétique chez les clients. • 49,2 M\$ versés en aides financières aux clients. • 52,8 Mm³ de gaz naturel non consommés.	49 % de la cible est atteinte. 0,49 M de tonnes éq. CO₂ évitées depuis l'exercice 2020.	1 M tonnes éq. CO₂ évitées entre l'exercice 2020 et l'exercice 2030 comparativement à un scénario de référence qui n'inclut pas les mesures d'efficacité énergétique.

70. Ces indicateurs sont également disponibles sur sa plateforme de suivi à l'adresse suivante : <https://energir.metro.net/>.

71. <https://energir.com/fr/methodologies-reductions-emissions-ges>.

Tableau 5.4 : Cibles et indicateurs d'Énergir (suite)

Indicateur	Performance 2025	Progression par rapport à la cible	Cibles d'Énergir
Suivi de la performance de la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 – Émissions de Portée 3 en aval			
 Complémentarité biénergie électricité - gaz naturel Cette cible a été revue à la baisse depuis la publication du Rapport sur la résilience climatique 2024, où elle était de 0,4 M t éq. CO₂ (voir l'explication à la section 3.2.2.2).	11 114 tonnes éq. CO₂ évitées pour l'exercice 2025 par rapport à une utilisation exclusive du gaz naturel fossile soit 6 319 conversions de la clientèle depuis	3,7 % de la cible est atteinte. 20 839 tonnes éq. CO₂ évitées sur une base annuelle.	0,3 M de tonnes éq. CO₂ évitées entre l'exercice 2020 et l'exercice 2031.
 GSR Énergir a une obligation réglementaire⁷² concernant la quantité de GSR qu'elle vend à sa clientèle établie en fonction de la moyenne des volumes totaux distribués lors des trois exercices précédant l'exercice en cours.	2 % de GSR par rapport aux volumes totaux de gaz livrés pendant la période de référence, soit 124 Mm³ de GSR représentant l'évitement d'émissions de GES d'origine fossiles de 0,24 M de tonnes éq.CO₂	100 % d'atteinte de la cible de 2025. Environ 75 % des volumes de de la cible de 2030 ont été contractualisés.	Vente de 10 % de GSR à la clientèle d'Énergir, soit environ 578 Mm³. Cette cible représente l'évitement d'émissions de GES d'origine fossile d'environ 1 M de tonnes éq. CO₂ à l'horizon de la fin de l'exercice 2031.
 Secteur du bâtiment Réduction globale des émissions de GES dans le secteur du bâtiment En cohérence avec les cibles du gouvernement du Québec, Énergir s'est fixée une cible globale pour le secteur du bâtiment. Les programmes du PGÉE, la biénergie de même que l'achat de GSR constituent les principales actions pour y parvenir. Le présent indicateur présente de façon spécifique les résultats pour ce secteur.	126 280 tonnes éq. CO₂ évitées pour l'exercice 2025 chez la clientèle dans le secteur du bâtiment correspondant à : 29 019 tonnes éq. CO₂ découlant de mesures d'efficacité énergétique; 11 114 tonnes éq. CO₂ liées à la biénergie; 86 147 tonnes éq. CO₂ d'origine fossile liées au GSR.	1,1 % de réduction des émissions de GES attribuable à l'utilisation du gaz naturel depuis l'exercice 2020 chez la clientèle d'Énergir pour le chauffage de l'espace et de l'eau. Pour l'exercice 2025, les émissions de GES du secteur du bâtiment ont atteint 4,244 M tonnes éq. CO₂ comparativement à 4,292 M tonnes éq. CO₂ pour l'exercice 2020.	30 % de réduction des émissions de GES chez la clientèle d'Énergir attribuable à l'utilisation du gaz naturel dans le secteur du bâtiment par rapport au niveau de 2020 d'ici la fin de l'exercice 2031 pour le chauffage de l'espace et de l'eau⁷³.

72. Règlement concernant le gaz de source renouvelable, Chapitre R-6.01, r. 3.01.

73. L'année de la cible, qui référait auparavant à l'année civile 2030, a été définie afin de correspondre à l'année tarifaire, ce qui correspond à l'exercice financier 2031.

Tableau 5.4 : Cibles et indicateurs d'Énergir (suite)

Indicateur	Performance 2025	Progression par rapport à la cible	Cibles d'Énergir
Émissions de Portées 1 et 2			
Réduction des émissions directes des activités d'Énergir et des émissions indirectes dues à la consommation d'électricité Plusieurs projets de réductions des émissions de GES sont identifiés pour ces catégories d'émissions par les équipes responsables sous la coordination du comité stratégique des GES. Ces projets comprennent, par exemple, des projets d'amélioration des actifs (tels des remplacements d'équipements ou des remises au point), des projets d'amélioration de certaines méthodes de travail visant à réduire les déplacements de même que l'électrification progressive de la flotte et un programme d'écoconduite. En appliquant la démarche qu'elle propose à sa clientèle, i.e. de prioriser les réductions au travers des projets d'efficacité énergétique, Énergir achète du GSR en quantité équivalente à la consommation des postes de livraison (fonctionnement de compresseurs) une fois qu'ils sont optimisés. Énergir achète aussi une quantité équivalente de GSR en quantité équivalent à la consommation de ses bâtiments. Le suivi de ces émissions est basé sur une année civile en cohérence avec les exigences du RDOCECA.	36,1 % de réduction des émissions de GES en 2024 par rapport au niveau de 1990.	96 % de la cible est atteinte. Le maintien de ce niveau de performance et l'atteinte de la cible de 37,5% demandent des efforts soutenus. Compte tenu qu'une partie des émissions est liée aux bris par les tiers, une source d'émissions sur laquelle Énergir n'exerce pas de contrôle direct, même si ces émissions sont dans sa Portée 1.	37,5 % de réduction des émissions de GES d'ici l'année civile 2030 par rapport au niveau de l'année civile 1990.
Autre cible			
Initiative pour la mesure, le suivi et la divulgation relative à l'approvisionnement gazier fossile Cette démarche vise à assurer une plus grande traçabilité des approvisionnements gaziers de réseau⁷⁴, en sélectionnant des producteurs démontrant l'adoption de pratiques ESG. La certification EO100^{MC} a été choisie en réponse à ce besoin⁷⁵. À terme, cette initiative devrait permettre de mieux connaître les émissions de GES associées à la production, en particulier le méthane. Cette information n'est cependant pas encore disponible.	85 % du gaz de réseau était certifié EO100^{MC}.	85 % de la cible est atteinte.	Achat de 100 % du gaz de réseau d'origine fossile par Énergir dans le cadre de cette initiative d'ici 2030.

74. Les volumes de gaz de réseau totalisent 42,1% des volumes de gaz livrés par Énergir à sa clientèle, alors que 57,9 % des volumes distribués constituent des achats directs. Dans ce cas, la clientèle, essentiellement des industries, se procurent elles-mêmes du gaz naturel d'un fournisseur de leur choix.

75. En 2025, pour maximiser les retombées sur l'économie canadienne, Énergir a décidé de privilégier un approvisionnement canadien pour ses achats de gaz naturel fossile. Cette décision pourrait avoir une incidence sur l'atteinte de cette cible dans le futur.

5.2.2 La performance de GMP

GMP fournit des données annuelles sur divers indicateurs de performance relatifs à son travail en matière de changements climatiques.

Tableau 5.5 : Cibles et indicateurs de GMP

Indicateur	Performance 2025	Cibles de GMP
1 Approvisionnement en électricité sans émissions directes de carbone sur une base annuelle (Portée 3) grâce à une combinaison d'approvisionnement direct et de retraits de CER.	Pourcentage du portefeuille d'approvisionnement de GMP qui est : 1) Sans émission directe de carbone; et 2) Constitué d'énergie renouvelable telle que celle-ci est définie en vertu de la norme RES. Portefeuille d'approvisionnement sans émission directe de carbone à 100 % et constitué d'énergie renouvelable à plus de 78 %.	Approvisionnement en électricité sans émissions directes de carbone (Portée 3) grâce à une combinaison d'approvisionnement direct et de retraits de REC à 100 % d'ici 2025 (réalisé à l'exercice 2021). Énergie renouvelable à 100 % d'ici 2030.
2 Clients – véhicules électriques (Portée 3)	Adhésion de 5 527 clients à des tarifs de recharge pour véhicules électriques (si applicables) ou à d'autres programmes incitatifs dans le cadre de tarifs, de projets pilotes ou autres.	Exercice 2025 : • Adhésion de 800 clients au programme de GMP pour chargement de véhicules électriques à la maison, soit contrôlé ou autogéré.
3 Thermopompes (Portée 3)	Déploiement de 7 836 thermopompes.	Exercice 2025 : • Déploiement de 5 000 thermopompes.
4 Niveau III ⁷⁶ (Portée 3)	Pour l'année civile 2025, GMP a atteint 532 176 MWh d'énergie renouvelable et a dépassé son objectif annuel.	Le remplacement des combustions fossiles en proportion des ventes au détail en kWh doit atteindre 12 % d'ici 2033. La cible pour l'année calendrier 2024 était de 6,67 % et celle de 2025 est de 7,33 %.
5 Résilience du réseau	Déployer des investissements pour renforcer la résistance aux tempêtes. Des investissements de 76 millions de dollars US ont été faits au cours de l'exercice 2025.	Déployer des investissements de 150 millions de dollars US au cours des exercices financiers 2025 et 2026.

76. Le niveau III fait partie des normes RES pour le Vermont. Ce niveau exige que les services publics remplacent leur utilisation de combustibles fossiles au moyen d'une électrification accrue équivalant à 2 % des ventes annuelles tous les ans d'ici 2032 par la mise en œuvre des mesures examinées et approuvées par un groupe de spécialistes techniques de l'État.

5.2.3 La performance de VGS

GMP fournit des données annuelles sur divers indicateurs de performance relatifs à son travail en matière de changements climatiques.

Tableau 5.6 : Cibles et indicateurs de VGS

Indicateur	Performance 2025	Cibles de VGS
1 Initiative d’approvisionnement en gaz naturel certifié (Portée 3 en amont) Les certifications MiQ, Trustwell ou Equitable Origin sont reconnues dans le cadre de cette initiative.	• 50 % du gaz de réseau certifié. • 193 Mm³ de gaz certifié par l’intermédiaire du processus d’appel d’offres lié à l’approvisionnement.	100 % de gaz certifié dans le cadre de cette initiative d’approvisionnement gazier d’ici 2030.
2 Émissions directes de VGS (Portée 1) Au cours de l’exercice 2022, VGS a établi un plan pour réduire les émissions liées aux opérations de services publics (parc de véhicules et bâtiments corporatifs), et au cours des exercices 2023 et 2024, VGS a commencé à exécuter ce plan.	• VGS possède actuellement sept véhicules électriques, trois véhicules hybrides rechargeables et huit véhicules hybrides régénératifs au sein d’un parc totalisant 74 véhicules.	Réduction de 50 % des émissions de GES d’ici 2050 par rapport au niveau de 2020 pour les opérations de services publics (flotte et bâtiments).
3 Efficacité énergétique (Portée 3)	• Économie annuelle supplémentaire de 1,95 Mm³. • 50 % de la cible pour 2030 est atteinte compte tenu de la réduction cumulative des émissions de GES de 20 240 tonnes éq. CO₂ (10,9 Mm³ de gaz naturel non consommé grâce aux programmes).	Réduction des émissions de GES de 43 000 t d’ici 2030 par rapport à 2021.
4 Énergie renouvelable (Portée 3)	• Volume acheté par la clientèle en 2025 : 13,69 Mm³. • Intensité moyenne du portefeuille d’approvisionnement en gaz de détail de 72,03 g équivalent CO₂ par MJ pour l’exercice 2025, en tenant compte du GSR et du gaz certifié.	Intensité en carbone moyenne dans l’ensemble du portefeuille d’approvisionnement en gaz naturel de détail de 72 g éq. CO ₂ /MJ par rapport à un niveau de base présumé de 79,21 g éq. CO ₂ /MJ d’ici 2030 ⁷⁷ .
5 Innovation énergétique à domicile (Portée 3)	• Lancement du programme de chauffe-eau électrique à thermopompe à l’exercice 2022; • Lancement d’un produit de thermopompe à conduits centraux à l’exercice 2023; • Lancement de l’offre de mini-thermopompes biblocs à la clientèle de VGS lors de l’exercice 2024; et • Lancement en 2025 d’une évaluation des technologies de décarbonation, notamment les pompes à chaleur air-eau, le stockage thermique et les additifs pour chaudières.	2 500 appareils d’électrification hybrides installés d’ici 2030, contrôlables dans une proportion de 75 % ⁷⁸ .

77. Cet objectif reflète les efforts accrus que VGS déploie à l’égard de l’intensité en carbone globale de l’approvisionnement de détail fourni aux clients, plutôt qu’une quantité volumétrique de GSR à inclure dans le portefeuille global. Ces nouveaux efforts sont conformes à la manière dont la VPUC et le Vermont Department of Public Service considèrent la valeur de l’approvisionnement de remplacement, comme l’atteste l’approbation par la VPUC du contrat de GSR de VGS avec Archaea Energy Marketing LLC. La valeur de 79,21 g éq. CO₂ / MJ et la méthodologie utilisée est basée sur le Low Carbon Fuel Standard du California Air Resource Board disponible ici : <https://ww2.arb.ca.gov/our-work/programs/low-carbon-fuel-standard>.

78. Cet objectif a été modifié par rapport au Rapport sur la résilience climatique de l’année précédente afin de l’aligner sur les initiatives de la Société dans le cadre de son plan stratégique.

5.2.4 Actions de Décarbonation entreprises par d'autres filiales

Les autres filiales ayant entrepris des actions de Décarbonation sont les suivantes :

» ECCU

En 2022, ECCU a reçu la certification ISO 50 001 pour l'implantation de son système de gestion de l'énergie qui lui permet de suivre de près sa consommation énergétique et ses émissions de GES et d'améliorer de manière continue ses performances énergétiques. Son objectif est de réduire ses émissions de GES de 65 % par rapport à 1990 à partir d'un plan comprenant différentes mesures dont des projets d'efficacité, de valorisation de rejets thermiques et de substitution énergétique. L'achat de 10 % de GSR à l'horizon 2030 fait aussi partie des mesures prévues.

Concrètement, au cours de l'exercice 2025, ECCU a installé une première chaudière électrique et prévoit en installer une autre ainsi qu'un système de récupération et de valorisation de la chaleur. Ce projet totalisant environ 24 millions de dollars a reçu l'appui du gouvernement du Québec qui a confirmé une subvention de près de 10 millions de dollars au printemps 2024. Selon les études de faisabilité du projet, ces changements devraient permettre de réduire les émissions de GES de près de 10 000 tonnes par an par rapport à l'utilisation du gaz naturel fossile, et ce, dès l'exercice 2027. Ce projet permettra la Décarbonation d'une grande partie du centre-ville de Montréal, et ce, sans effet sur la pointe énergétique électrique.

» Intragaz

En décembre 2023, Intragaz a modernisé des équipements à l'un de ses sites en installant un compresseur électrique en remplacement d'un compresseur fonctionnant au gaz naturel. Ces changements expliquent la baisse importante des émissions de GES d'Intragaz de 7 260 tonnes éq. CO₂ en 2023 à 5 132 en 2024 en vertu du RDOCECA.

Annexes

Annexe 1

Contexte opérateur – Émissions de GES

Si plusieurs accords internationaux ont été adoptés ces dernières années pour limiter les émissions de GES, les activités d’Énergir, de GMP et de VGS sont plus directement touchées par les politiques et les règlements adoptés aux niveaux nationaux, régionaux et municipaux.

Aux États-Unis, la politique climatique n’a pas bénéficié d’une gouvernance cohérente sous les récentes administrations fédérales. Alors que l’administration précédente et le Congrès avaient adopté des politiques visant à réduire les émissions et à encourager l’adoption des technologies renouvelables, la nouvelle administration a changé de cap et réformé la politique énergétique américaine en faveur des ressources fossiles domestiques. En conséquence, on s’attend à un ralentissement des progrès au niveau des États.

Même avant le changement d’administration, le coût était devenu une préoccupation majeure au Vermont. Par exemple, en 2024, les responsables politiques ont refusé de mettre pleinement en œuvre le *Clean Heat Standard* adoptée en 2023, qui visait à faire progressivement passer le secteur thermique du Vermont à des sources de combustibles moins émettrices. Les préoccupations liées à l’accessibilité énergétique et au coût de la vie en général ont été les principales considérations politiques ayant conduit les décideurs à renoncer à instaurer une norme de performance pour le secteur thermique.

Ainsi, les accords internationaux, par l’entremise des engagements que les autorités nationales, régionales ou municipales peuvent prendre ou abandonner, exercent une influence sur le contexte dans lequel ces autorités adoptent leurs politiques et leur réglementation. Les principales politiques et réglementations pertinentes pour Énergir, GMP et VGS sont brièvement décrites ci-dessous.

Juridiction		Politiques et engagements	Objectifs
Canada	Politiques et réglementation	Contribution nationale – Accord de Paris	Réduire d’ici 2030 les émissions de GES de 40 à 45 % par rapport au niveau de 2005 .
		<i>Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité</i>	Établir une cible nationale en matière d’émission de GES pour 2035, 2040 et 2045 en vue d’atteindre la carboneutralité en 2050.
		Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRÉ 2030) : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte	Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRÉ 2030) : Prochaines étapes du Canada pour un air pur et une économie forte.
		Stratégie canadienne pour les bâtiments verts	Découle du Plan de réduction des émissions pour 2030. Présenter la voie à suivre, secteur par secteur, pour permettre au Canada d’atteindre ses objectifs climatiques d’ici 2030.
		<i>Règlement sur la réduction des rejets de méthane et de certains composés organiques volatils</i>	Réduire les émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier de 40 à 45 % d’ici 2025 par rapport au niveau de 2012.
		<i>Règlement sur les combustibles propres</i>	Exiger des personnes qui réduisent l’intensité en carbone de l’essence et du diesel qu’elles produisent ou importent pour utilisation au Canada. Le règlement prévoit des moyens pour se conformer qui peuvent favoriser un nombre accru de mesures incitatives favorisant le développement et l’adoption de combustibles propres ou de technologies propres.
		Tarification de la pollution par le carbone (taxe carbone)	Tarifier la pollution par le carbone afin de réduire les émissions de GES tout en stimulant l’innovation, par la mise en place de la redevance sur les combustibles et du Système de tarification fondé sur le rendement dans les provinces où il n’y a pas déjà un tel système. Il est important de préciser que le gouvernement du Canada considère que le marché du carbone du Québec satisfait aux exigences de rigueur du modèle fédéral. Cette réglementation ne s’applique donc pas au Québec et par conséquent Énergir n’y est pas assujettie. Il est à noter que la redevance sur les combustibles a cessé de s’appliquer au cours de l’exercice 2025. Cela n’a pas d’Impact sur Énergir puisqu’elle n’était pas applicable au Québec.
Québec	Politiques et réglementation	<i>Règlement sur l’électricité propre</i>	Règlement découlant du plan de réduction des émissions 2030 du Canada ayant pour objectif d’atteindre la Carboneutralité d’ici 2050.
		Objectifs de réduction des émissions de GES	Réduire d’ici 2030 de 37,5 % les émissions de GES sous le niveau de 1990. En janvier 2026, l’échéance de la cible a été reportée à 2035.
		Plan pour une économie verte (2030)	Politique cadre de lutte contre les changements climatiques du Québec. Son plan de mise en œuvre 2024-2029 est articulé en 3 axes : • Réduire les émissions de GES (le Québec s’est engagé à réduire ses émissions de GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et de 50 % d’ici 2030 dans le secteur du bâtiment. • S’adapter aux impacts des changements climatiques. • Soutenir la transformation de la société et de l’économie.
		<i>Règlement concernant le système de plafonnement et d’échange de droits d’émission de gaz à effet de serre (SPEDE)</i>	Couvrir par les émetteurs visés les émissions de GES qu’ils ont déclarées et fait vérifier. Pour Énergir, les émissions de GES à couvrir sont les suivantes : • Les émissions de GES résultant de l’exploitation de son réseau, incluant les bris par des tiers. • Les émissions de GES de sa clientèle résultant du gaz naturel, à l’exclusion des émissions de celles déjà assujetties au SPEDE. La couverture se fait par la remise au gouvernement du Québec d’un nombre de droits d’émission équivalent aux émissions déclarées et vérifiées (un droit d’émission équivalent à une tonne eq. CO ₂).
		<i>Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l’atmosphère (RDOCECA)</i>	Déclarer et faire vérifier par un organisme de vérification les émissions de GES de certains émetteurs au Québec, incluant Énergir.
		<i>Règlement concernant le gaz de source renouvelable</i>	Fixer la quantité minimale de GSR pour les distributeurs de gaz naturel à 1 % de la quantité totale de gaz naturel distribué à partir de son exercice débutant en 2020, à 2 % en 2023, à 5 % en 2025, à 7 % en 2028 et à 10 % en 2030.
		<i>Loi sur le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs</i>	Verser une contribution annuelle au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs servant à soutenir les mesures de transition énergétique découlant de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte (2030).
		Plan de mise en œuvre 2025-2030 du Plan pour une économie verte 2030	Miser davantage sur la sobriété et l’efficacité énergétiques pour maximiser l’atteinte des cibles globales de réduction des émissions de GES du Québec. Ce plan comprend une feuille de route en matière d’efficacité énergétique. Faisant suite aux plans des années précédentes, le plan 2025-2030 s’appuie sur un financement de 10,1 milliards \$ provenant principalement des revenus du marché du carbone.
		<i>Loi sur la performance environnementale des bâtiments</i>	Loi visant l’accélération de la décarbonation du secteur des bâtiments en octroyant notamment au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs des pouvoirs en matière d’instauration de normes de déclaration, de cotation et de performance environnementale des bâtiments.
		<i>Règlement interdisant l’installation de systèmes au gaz dans les nouvelles résidences, pour la ville de Prévost</i>	En octobre 2023, Prévost est devenue la première ville du Québec à interdire l’installation de systèmes à gaz naturel ou au GSR dans les nouveaux bâtiments situés sur son territoire, sauf exception. Cependant continuer d’utiliser, dans un bâtiment existant (soit tout bâtiment dont le permis de construction a été délivré avant le 2 octobre 2023), un équipement à gaz naturel jusqu’à sa fin de vie utile est permis, puis le remplacement de tels équipements par du GSR ou la biénergie est exigé.
Montréal	Politiques et réglementation	Coalition Under2	Réduire les émissions de GES de 80 % d’ici 2050 afin de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C.
		Plan climat de la Ville de Montréal	S’engager à réduire de 55 % les émissions de GES d’ici 2030 de la Ville de Montréal, en vue d’atteindre la Carboneutralité en 2050.
		Feuille de route Vers des bâtiments montréalais zéro émission	Nouveaux bâtiments : Imposer un seuil de performance zéro émission pour les nouvelles demandes de permis de construction, dès 2024 pour les bâtiments de moins de 2 000 mètres carrés et dès 2025 pour les demandes de permis concernant des bâtiments de 2 000 mètres carrés et plus. Bâtiments existants : Les bâtiments de 2 000 mètres carrés et plus seront alimentés à 100 % en énergie renouvelable en 2040. Pour les bâtiments de moins de 2 000 mètres carrés, il sera obligatoire, dès 2023, de déclarer tous les appareils de chauffage utilisant un combustible (mazout ou gaz naturel).
		<i>Règlement sur les émissions de GES des nouveaux bâtiments</i>	Interdire les appareils qui émettent des GES attribuables à la combustion dans les nouvelles constructions de petits bâtiments (soit moins de 600 m ² et 3 étages et moins) des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel situés sur le territoire des dix-neuf arrondissements de la Ville de Montréal. Il entrera en vigueur en deux phases les 1 ^{er} octobre 2024 et 2025.
Autres municipalités du Québec	Politiques et réglementation	Divers règlements municipaux	Quelques municipalités au Québec ont adopté de la réglementation pour restreindre l’utilisation du gaz naturel sur leur territoire. Cependant, depuis l’entrée en vigueur le 27 mars 2024 de la <i>Loi sur la performance énergétique des bâtiments</i> , de tels règlements adoptés par les municipalités pouvant avoir un impact sur la capacité des distributeurs d’énergie à assurer de manière suffisante les besoins en énergie des consommateurs devront être approuvés par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune.
		<i>Global Warming Solutions Act of 2020</i>	Réduire les émissions de GES du Vermont d’au moins 26 % par rapport au niveau de 2005 d’ici 2025 , d’au moins 40 % par rapport au niveau de 1990 d’ici 2030, et d’au moins 80 % par rapport au niveau de 1990 d’ici 2050.
Vermont	Politiques et réglementation	<i>Comprehensive Energy Plan</i>	S’assurer que 90 % des besoins énergétiques de l’État du Vermont soient satisfaits par des sources d’énergie renouvelable d’ici 2050.
		<i>Vermont Renewable Energy Law</i>	Exiger une quantité minimale d’électricité renouvelable dans les portefeuilles d’approvisionnement de fournisseurs d’électricité; exiger que les fournisseurs d’électricité appuient de nouveaux projets relativement petits (moins de 5 MW) d’énergie renouvelable reliés au réseau du Vermont et investissent dans des projets visant à réduire l’utilisation de combustible fossile pour le chauffage et le transport.
		<i>Regional Greenhouse Gas Initiative</i>	Réduire les émissions régionales de GES de 30 % par rapport au niveau de 2020 d’ici 2030 des installations électriques alimentées par des combustibles fossiles d’une capacité de 25 mégawatts ou plus ⁷⁹ .
	Engagements politiques		

79. La turbine alimentée en mazout située à Berlin, Vermont, est la seule installation de production électrique de GMP présentement assujettie à la conformité à la *Regional Greenhouse Gas Initiative*.

Annexe 2

Définitions et hypothèses clés des scénarios utilisés

Scénario Statu quo 1 Le Scénario Statu quo représente un avenir où les émissions continuent d'augmenter puisqu'aucune action additionnelle n'est prise pour limiter le réchauffement planétaire. Il est aligné sur le Scénario RCP 7 du GIEC. Ce scénario représente un avenir où peu d'actions sont prises pour limiter le réchauffement planétaire. Les risques physiques de ce scénario sont donc plus importants dans la deuxième moitié de ce siècle que ceux des autres scénarios décrits ci-contre, car aucune action supplémentaire n'est prise pour réduire les émissions de GES.	Scénario CDN 2 Les CDN représentent les engagements en matière d'efforts déployés par chaque pays signataire de l'Accord de Paris pour réduire ses émissions nationales de GES et s'adapter aux effets des changements climatiques. Chaque pays signataire de cet Accord doit établir, communiquer et actualiser, sur une base quinquennale, les CDN successives qu'il prévoit réaliser à l'échelle nationale. En tant que signataire de l'Accord de Paris, le Canada a soumis un plan CDN qui est entré en vigueur en 2016, lequel a été révisé en 2017, puis en 2021. En 2025, le Canada a soumis un nouvel objectif CDN pour 2035. Les États-Unis ont soumis leur plan CDN en avril 2021, mais la nouvelle administration a annoncé un retrait de l'Accord de Paris au cours de l'année civile 2025. Ce scénario évolue donc au rythme des nouvelles CDN annoncées par les différents pays au fil du temps. À ce jour, les engagements de réduction des émissions de GES d'ici 2050 par l'entremise des CDN ne sont pas suffisants pour contenir le réchauffement climatique à 2 °C ou moins par rapport à l'ère préindustrielle. Toutefois, ce scénario se rapproche davantage des scénarios 2 °C comparativement au moment où le rapport sur la résilience climatique 2020 d'Énergir a été publié, ce qui reflète la prise d'engagements à l'échelle mondiale. À l'automne 2025, seulement 62 pays ont mis à jour leurs CDN. En outre, ce scénario suppose que tous les pays atteignent les résultats cohérents avec leur soumission CDN et rencontrent leurs engagements et présume d'une action continue après 2030.	Scénario Engagements annoncés 3 Les scénarios de l'AIE sont des scénarios de transition. Ils sont largement utilisés pour décrire la transition vers une économie sobre en carbone et sont orientés particulièrement vers l'industrie de l'énergie. Le Scénario Engagements annoncés représente une stabilisation de la demande énergétique malgré une croissance économique et une croissance de la population. Cette stabilisation s'appuie sur des efforts importants et coordonnés à l'échelle internationale pour augmenter l'efficacité énergétique et se détourner de l'énergie fossile pour la production d'énergie. La substitution aux énergies fossiles et les efforts soutenus pour la Décarbonation de ce scénario sont cohérents avec un monde où le réchauffement planétaire est estimé à 2,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle.	Scénario Actions différées 4 Le Scénario Actions différées représente un avenir où les pays ne parviennent pas à remplir leurs engagements CDN entre 2020 et 2030, et prennent par la suite des actions d'atténuation plus strictes pour restreindre le niveau des émissions de GES et limiter le réchauffement planétaire à 2 °C ou moins par rapport à l'ère préindustrielle. Les actions tardent jusqu'en 2030 et nécessitent un rattrapage important entre 2030 et 2050. Par conséquent, la réduction des émissions de GES après 2030 et les risques de transition associés sont beaucoup plus importants dans ce scénario.	Scénario Zéro émission nette 5 Le Scénario Zéro émission nette de l'AIE représente une transformation du système énergétique mondial pour atteindre la Carboneutralité à l'échelle mondiale d'ici 2050 et limiter la hausse de la température globale à 1,5 °C ou moins par rapport à l'ère préindustrielle. Il maintient aussi une croissance économique. Dans ce scénario, la baisse de la demande finale en énergie, le déploiement rapide de technologies plus efficaces sur le plan énergétique, l'électrification et la croissance rapide de l'énergie renouvelable jouent un rôle central dans la réduction des émissions de GES dans tous les secteurs. Les carburants et les technologies en émergence, comme l'hydrogène et les carburants à base d'hydrogène, la bioénergie et le captage et le stockage de CO₂, jouent aussi un rôle majeur, en particulier dans les secteurs où les émissions sont souvent les plus difficiles à réduire. Ce scénario exclut tout nouveau champ pétrolier ou gazier au-delà des projets déjà approuvés au moment où le Zéro émission nette d'ici 2050 avait été publié par l'AIE en mai 2021. Les politiques actuelles et annoncées jusqu'à présent ne permettent pas la réalisation du scénario Zéro émission nette.
--	---	---	---	---

Hypothèses clés des scénarios utilisés

La présentation des hypothèses techniques et sous-jacentes aux scénarios a été mise à jour pour les scénarios suivants :

» Scénario Statu quo

Énergir adopte désormais la valeur élevée (*High*) de la trajectoire « Politiques & Action – **High** » du Climate Action Tracker (CAT), scénario qui est le plus conservateur par rapport aux politiques et actions climatiques actuelles. Jusqu’à maintenant, Énergir utilisait la valeur médiane des émissions associées à l’intervalle de cette trajectoire du CAT. Ce changement résulte en un scénario « Statu quo » offrant une vision plus pessimiste et plus réaliste. La révision du scénario Statu quo influence directement le scénario Actions différées, qui suit le Statu quo jusqu’en 2030. Cette nouvelle approche reflète une hypothèse plus prudente :

selon le CAT, la trajectoire « Politiques & Action – High » correspond à une probabilité de 83 % que le réchauffement d’ici 2100 soit inférieur ou égal à 3,4 °C⁸⁰. Ce choix s’appuie sur le constat que les réductions d’émissions mondiales ont été, ces dernières années, plus faibles qu’anticipé. Enfin, le scénario Statu quo mondial est désormais aligné sur la borne supérieure de la fourchette du CAT, correspondant à une vision conservatrice de l’évolution des émissions globales.

» Scénario Actions différées

Le changement apporté au scénario du Statu quo mondial a un impact sur le scénario Actions différées à l’échelle mondiale. En effet, selon sa définition, le scénario Actions différées représente un futur dans lequel la trajectoire d’émissions suit le Statu quo jusqu’en 2030, moment où des actions importantes sont alors prises pour limiter le réchauffement global sous 2 °C. Ainsi, Énergir ajuste la trajectoire du scénario Actions différées

en 2030 de façon équivalente à la hausse de la trajectoire observée pour le scénario Statu quo.

Ces changements concernant les scénarios Statu quo et Actions différées n’affectent pas leur mise à l’échelle.

» Limites des scénarios climatiques mondiaux retenus en 2025

Les scénarios climatiques élaborés en 2025 comportent certaines limites importantes à souligner :

- Les cinq scénarios n’intègrent pas le retrait des États-Unis des accords climatiques internationaux. En 2022, les États-Unis représentaient environ 12 % des émissions de GES mondiales. Leur retrait des cibles CDN 2030 et 2035 pourrait avoir un impact mesurable, mais sans modifier de façon significative la tendance globale des émissions.

- Les scénarios Engagements annoncés et Zéro émission nette ne sont pas mis à jour.
- Incertitude liée à l’impact global net de l’évolution des politiques américaines. L’AIE a réduit de moitié les prévisions de croissance de la production d’électricité de source renouvelable aux É.-U. d’ici 2030 en réponse aux politiques américaines annoncées en 2025 (Bloomberg, 7 octobre 2025). Mais l’AIE anticipe une croissance importante de la production d’électricité renouvelable pour plusieurs régions comme la Chine, l’Inde, et les pays du nord de l’Afrique.

Scénario	Prix du carbone	Impact du Prix du carbone sur le Prix du gaz naturel (Majoration du coût du gaz naturel associée au Prix du carbone)	Captage et séquestration	Technologies	Consommation d’énergie (par rapport au niveau de 2020)	Consommation de gaz naturel	RCP	Hausses de températures associées au scénario ⁸¹	Sources
Statu quo (Dunsky, 2021) ⁸²	2030 : 120 USD/tonne 2050 : 462 USD/tonne	2030 : 6,3 USD(2020)/MBtu – 0,23 USD/m³ 2050 : 24,3 USD(2020)/MBtu – 0,87 USD/m³	2050 : pratiquement aucun captage et séquestration	CSC : technologies à venir	2030 : 5 % moins 2040 : 3 % moins 2050 : 5 % moins	Québec : 2030 : 22 % moins de GN p/r à 2020 2050 : 77 % moins de GN p/r à 2020	4,5	Plus de 3 °C	Dunsky et ESMIA, Trajectoires de réduction d’émissions de GES du Québec – horizons 2030 et 2050 (mise à jour 2021), p.42. Calculs Dunsky selon une majoration annuelle à la hausse de 5% plus l’inflation du prix du SPEDE observée depuis 2013. (MELCCFP, 2024)
CDN	Canada 2030 : 135 USD(2020)/tonne Monde en 2050 : 200 USD/tonne (AIE, 2024b)⁸³	2030 : 7,1 USD(2020)/MBtu – 0,26 USD/m³ 2050 : 10,5 USD(2020)/MBtu – 0,38 USD/m³ - Effet de demande : diminution de la demande qui coïncide avec une hausse due à la transition du charbon vers le GN et la hausse du prix carbone.	2030 : 0,35 Gt/an 2035 : 2,5 Gt/an 2050 : 3,8 Gt/an	Électrolyse de l’hydrogène, CSC dont les technologies sont à venir. CSC 4 fois moins important que dans le scénario Zéro émission nette. Plus de 90 % des projets de CSC dans les économies avancées.	2030 : 15 % plus 2040 : 16 % plus 2050 : 16 % plus	2030 : 9 % plus de GN p/r à 2020 2040 : 1 % plus de GN p/r à 2020 2050 : 8 % moins de GN p/r à 2020 - Tous les nouveaux bâtiments atteignent les standards de zéro émission carbone en 2030.	4,5	Plus de 2 °C	Les hypothèses du Scénario STEPS de l’AIE sont utilisées car ils incluent les CDN. L’AIE publie toutes ses hypothèses et sa trajectoire est très similaire à celle des CDN. International Energy Agency. World Energy Outlook 2024. Paris: IEA, 2024 (Tables: 2.3, A.2a, A.4a, B.2, p.145)
Engagements annoncés (AIE, 2024b)	2030 : 135 USD (2023)/tonne 2050 : 200 USD (2023)/tonne	2030 : 7,1 USD(2023)/MBtu – 0,26 USD/m³ 2050 : 10,5 USD(2023)/MBtu – 0,38 USD/m³ - Effet de demande: baisse du prix en 2030 engendrée par une diminution plus marquée de la demande de GN chez les grands importateurs et dans les pays émergents.	2030 : 0,53 Gt/an 2035 : 1,58 Gt/an 2050 : 4,52 Gt/an	CSC : Une part importante des émissions capturées proviennent de technologies dont la disponibilité est prévue d’ici 2030.	2030 : 11 % plus 2040 : 7 % plus 2050 : 5 % moins	2030 : 3 % plus de GN p/r à 2020 2040 : 19 % moins de GN p/r à 2020 2050 : 34 % moins de GN p/r à 2020	2,6	2 °C ou moins	International Energy Agency. World Energy Outlook 2024. Paris: IEA, 2024 (Tables: 2.3, A.2b, A.4b, B.2, p.145)
Actions différées (Banque du Canada, 2022) ⁸⁴	2035 : 80 USD(2020)/tonne 2050 : 1200 USD(2020)/tonne	2030 : 9 USD(2020)/MBtu – 0,32 USD/m³ 2050 : 63,5 USD(2020)/MBtu – 2,2 USD/m³	N.D.	- Le rythme de l’évolution technologique est modéré. - La disponibilité des technologies de retrait du carbone (CDR) est limitée.	N.D.	2030 : statu quo mondial (hausse d’environ 21 %) 2050 : 87 % moins de production de GN p/r à statu quo mondial	4,5 (2030) 2,6 (2050)	2 °C ou moins	Bank of Canada. Scenario Analysis and the Economic and Financial Risks from Climate Change. Ottawa: Bank of Canada, 2022. (Charts 2 - 3)
Zéro émission nette (AIE, 2024b) ⁸⁵	2030 : 140 USD (2023)/tonne 2050 : 250 USD(2023)/tonne	2030 : 7,4 USD(2023)/MBtu – 0,26 USD/m³ 2050 : 13,1 USD(2023)/MBtu – 0,47 USD/m³ - Déclin de la consommation de gaz naturel est plus précipité, bien que des investissements supplémentaires soient nécessaires pour compenser les approvisionnements russes. Les prix diminuent au coût marginal à court terme des projets existants.	2030 : 1,27 Gt/an 2035 : 3,21 Gt/an 2050 : 7,72 Gt/an	2050 : 65 % des réductions proviennent de technologies existantes. 85 % bâtiments carboneutres en 2050.	2030 : 1 % plus 2040 : 13 % moins 2050 : 17 % moins	- Demande d’énergies fossiles satisfaite par des investissements continus dans actifs existants, mais sans nouveaux projets conventionnels. 2030 : 15 % moins de GN p/r à 2020 2040 : 56 % moins de GN p/r à 2020 2050 : 775 % moins de GN p/r à 2022	1,9	1,5 °C	International Energy Agency. World Energy Outlook 2024. Paris: IEA, 2024 (Tables: 2.3, A.2c, A.4c, B.2, p.145)

80. Pour référence, la valeur centrale (2,7 °C) de l’intervalle « Politiques & actions » du CAT correspond à la médiane de la distribution des résultats. Autrement dit, il y a 50 % de chances que le réchauffement observé dépasse 2,7 °C.

81. À l’horizon 2100 par rapport à l’ère préindustrielle selon le RCP.

82. À la différence des autres scénarios qui reflètent des hypothèses à l’échelle mondiale, les informations présentées pour le Scénario statu quo se basent sur les hypothèses à l’échelle du Québec. Le Scénario Statu quo utilisé n’est pas une mise à l’échelle d’une trajectoire mondiale de Statu quo, mais consiste en des trajectoires modélisées spécifiquement pour le Québec et le Vermont respectivement.

83. Tableaux 2.3, A.2a, A.4a, B.2, p.145.

84. Graphiques 2 et 3.

85. Tableaux 2.3, A.2c, A.4c, B.2, p.145.

Mise à l'échelle des scénarios

La mise à l'échelle des scénarios permet d'en apprécier la portée locale. Pour ce faire, les méthodologies de mise à l'échelle suivantes ont été utilisées.

Scénario	Méthode de mise à l'échelle utilisée pour le Québec et le Vermont
Statu quo	Les scénarios utilisés pour le Scénario Statu quo à l'échelle du Québec proviennent du rapport réalisé par Dunskey Expertise en énergie pour le Québec (Dunskey, 2021) et sont basés sur une modélisation du modèle d'optimisation énergétique NATEM. Ce scénario a été développé à l'échelle du Québec et est cohérent avec un scénario mondial de Statu quo. Seules les actions et les politiques déjà en place ou prévues à court terme sont incluses dans ce scénario.
CDN – méthode proportionnelle	La méthodologie de mise à l'échelle proportionnelle consiste à transposer le pourcentage de réduction des émissions du niveau mondial à la juridiction d'intérêt. Cette méthodologie a été employée pour la mise à échelle du Scénario CDN aux contextes du Québec et du Vermont. Le scénario CDN mis à l'échelle pour le Québec incorpore la plus récente cible CDN du Canada pour 2035 qui s'ajoute à la précédente de 2030. Le scénario CDN pour le Vermont change significativement et évolue désormais de façon proportionnelle au scénario mondial, compte tenu du retrait des engagements des États-Unis. Ceci a un effet important à la hausse.
Scénario Engagements annoncés – Coalition Under2	La Coalition Under2 rassemble des gouvernements infranationaux qui se sont engagés à réduire les émissions de GES dans leur juridiction. Cette coalition a été créée avant la conférence des parties (COP) ayant mené à l'Accord de Paris. Les signataires de La Coalition Under2 se sont alors engagés à réduire leurs émissions de GES de 80 % à 95 % par rapport au niveau de 1990, ou à moins de 2 tonnes métriques par personne, d'ici 2050. Le Québec et le Vermont sont tous deux signataires de la Coalition Under2 et la cible de réduction des émissions de GES de chacune est alignée sur les objectifs de la Coalition Under2.
Actions différées – Coalition Under2	Pour mettre à l'échelle le Scénario Actions différées, la méthodologie de la Coalition Under2 a été utilisée et est décrite ci-dessus.
Zéro émission nette – méthode proportionnelle	Pour mettre à l'échelle le Scénario Zéro émission nette, la méthodologie de la mise à l'échelle proportionnelle a été utilisée décrite ci-dessus.

Annexe 3

Mise en garde sur les déclarations prospectives

Le présent Rapport peut contenir des informations prospectives au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment celles qui se rapportent à des objectifs, à des activités, à des événements, à des prévisions, à des cibles, à des scénarios, à des attentes, ou à des faits nouveaux qu'Énergir prévoit ou auxquels elle s'attend à l'avenir, ainsi que d'autres informations qui ne constituent pas des faits historiques. Ces informations prospectives tiennent compte des intentions, des projets, des attentes et des opinions de la direction des Sociétés (ci-après, collectivement, la « Direction des Sociétés ») à cet égard et visent à aider les parties prenantes à mieux comprendre les approches que la Direction des Sociétés prévoit adopter pour gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques. Ces informations pourraient ne pas être pertinentes à d'autres fins. Généralement, les informations prospectives se remarquent par l'utilisation de mots comme « entrevoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « viser », « planifier », « projeter », « cibler » et autres variantes et expressions similaires qui laissent entendre la possibilité de résultats futurs ou de certaines perspectives, de même que leurs formes négatives et leurs conjuguaisons.

Le présent Rapport contient de l'information ou des déclarations prospectives ayant notamment trait à ce qui suit :

- les répercussions des changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris dans les collectivités desservies par les Sociétés;
- l'avenir de l'énergie à l'échelle mondiale, notamment les facteurs et les tendances qui pourraient ou devraient façonner cet avenir;
- la transition vers une économie à faibles émissions de GES et le rôle que devraient jouer certaines sources d'énergie, ainsi qu'Énergir et ses Sociétés affiliées, dans cette transition;

- les prévisions quant à la demande et à l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité, ainsi qu'au positionnement concurrentiel de ces sources d'énergie;
- les scénarios quantitatifs émis par des organismes prévoyant plusieurs trajectoires possibles des émissions de GES à l'échelle mondiale à l'horizon 2030-2050 et sur lesquels les sociétés se sont appuyées;
- les scénarios des Sociétés (ci-après, collectivement, « les Scénarios ») tels qu'ils ont été mis à l'échelle pour le Québec et le Vermont, les tendances qui les façonnent, leurs répercussions prévues et les risques associés à chacun d'eux;
- la Vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050 et les autres stratégies des Sociétés pour assurer la résilience de leur modèle d'affaires respectif et lutter contre changements climatiques, ainsi que les facteurs exogènes et les trajectoires de Décarbonation qui pourraient avoir un impact sur celles-ci;
- la gestion des risques liés aux changements climatiques, les stratégies d'adaptation et de mitigation pouvant être mises en place par rapport à ces changements et la stratégie pour tirer parti des opportunités qui en découlent;
- les cibles et les indicateurs climatiques des entités du Groupe liés aux émissions de GES;
- le rendement financier et l'exploitation future prévue, la solidité et la souplesse financières, les sources et la capacité de financement, les occasions de croissance et d'expansion, la planification stratégique et l'exécution des plans stratégiques des Sociétés;
- la mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance climatique; et
- la planification de la main-d'œuvre et la gestion des talents.

Ces informations prospectives tiennent compte des opinions actuelles de la Direction des Sociétés et sont fondées sur des renseignements qui sont actuellement à sa disposition.

Les informations prospectives mettent en cause des risques et des incertitudes connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Direction des Sociétés. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des résultats historiques ou des attentes actuelles telles qu'elles sont exprimées dans les informations prospectives, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, la teneur des décisions rendues par les organismes de réglementation, les incertitudes liées à l'obtention par les sociétés des approbations des organismes de réglementation et des parties intéressées pour exercer l'ensemble de leurs activités et les risques socio-économiques associés à de telles activités, le caractère concurrentiel du gaz naturel et de l'électricité par rapport à d'autres sources d'énergie, les risques environnementaux et sociaux (y compris les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques) et leurs répercussions dans la conduite des activités des Sociétés, les risques liés à l'efficacité des systèmes d'information et à la cybersécurité, les incertitudes liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ainsi qu'à la mise en œuvre par les gouvernements et les municipalités, de lois, règlements, plans, mesures et objectifs relativement à l'environnement et au climat, ainsi qu'au positionnement d'Énergir et de ses Sociétés affiliées à ces égards, la fiabilité ou les coûts de l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité, l'intégrité des systèmes de transport et de distribution de gaz naturel et d'électricité, l'évolution et la rentabilité des projets de développement, la capacité de réaliser des acquisitions attrayantes, y compris leur financement et leur intégration, la capacité de réaliser de nouveaux projets de développement,

la capacité d'obtenir du financement dans l'avenir, la disponibilité et le prix de la main-d'œuvre ainsi que la capacité des sociétés à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste, la conjoncture économique générale et l'état des marchés financier, les conséquences de l'inflation, les répercussions de l'éclosion d'une épidémie ou d'une pandémie ou d'autres crises de santé publique, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, une éventuelle réforme fiscale américaine ou canadienne, l'incidence d'une guerre ou autres conflits géopolitiques, l'imposition de tarifs douaniers, de contre-tarifs ou d'autres mesures commerciales par le gouvernement canadien ou des gouvernements étrangers et d'autres facteurs décrits à la section G) « facteurs de risque d'Énergir inc. et d'Énergir, s.e.c. » du rapport de gestion d'Énergir inc. pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 et dans les rapports de gestion trimestriels subséquents d'Énergir inc. qui pourraient traiter de l'évolution de ces risques. Des variations relatives à ces facteurs pourraient entraîner un écart important entre l'information prospective fournie au présent Rapport et les résultats réels.

Bien que les informations prospectives, incluant les prévisions, les cibles, les scénarios, les objectifs et les attentes, figurant au présent rapport soient fondées sur ce que la Direction des Sociétés juge être des hypothèses raisonnables, celle-ci ne peut garantir que les résultats réels seront conformes à ces informations prospectives. Ces hypothèses sont susceptibles de changer au fil du temps. Certains énoncés du présent Rapport sont fondés sur des scénarios qui ne peuvent pas nécessairement être considérés comme représentatifs du risque actuel ou réel ou des prévisions du risque prévu. Il est à noter qu'aucun scénario climatique présenté dans le présent

Rapport n'est parfait et, dans ce contexte, que les Sociétés ont choisi ceux qui répondent le mieux aux critères du GIFCC. La présentation des scénarios dans le présent Rapport n'est pas une prise de position par les Sociétés sur des hypothèses plausibles, mais vise plutôt à évaluer le domaine des possibles. De plus, ces scénarios, notre analyse des risques et opportunités en lien aux changements climatiques et notre stratégie de Décarbonation, ainsi que les données qui les sous-tendent, demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Par conséquent, nous nous attendons à ce que certains renseignements dans le présent Rapport soient modifiés, mis à jour ou reformulés dans des itérations ultérieures de ce Rapport à mesure que la qualité et l'exhaustivité de nos données et de nos méthodologies continueront de se développer.

Ces informations prospectives sont présentées à la date du présent Rapport, et la Direction des Sociétés n'a pas l'obligation de les mettre à jour ni de les réviser afin de tenir compte de faits nouveaux ou de circonstances nouvelles, sauf si les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables l'y obligent. Ces informations ne tiennent pas compte des incidences que pourrait avoir un élément inhabituel, un regroupement d'entreprises ou une autre transaction pouvant être annoncée ou pouvant survenir après la date des présentes. Toutes les déclarations prospectives du Rapport sont visées par la présente mise en garde. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces informations prospectives.



Remerciements

Énergir tient à remercier les parties prenantes externes qui ont contribué à cette démarche de divulgation climatique, pour leur générosité sur le plan de leurs idées et de leurs suggestions pour l'aider à améliorer ses façons de faire. Elle souhaite également remercier la firme Dunsky Expertise en énergie pour leurs précieux conseils et leur expertise qui auront permis de bonifier sa réflexion et ses analyses, notamment pour la définition, la quantification et la mise à l'échelle des scénarios et l'analyse stratégique.

Énergir remercie par ailleurs les collaborateurs internes de la démarche de développement durable, les comités de pilotage et exécutif de ce rapport sur la résilience climatique ainsi que le comité de divulgation pour leur engagement et leur implication dans ce projet. Finalement, Énergir tient à remercier l'ensemble des membres de son personnel. Elle n'aurait pu arriver à la réalisation de ce rapport, fruit d'un travail collectif, sans leur précieux apport.

energir

penser
l'énergie
autrement